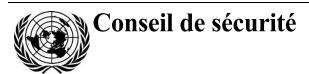
Nations Unies S/2021/569



Distr.: générale 25 juin 2021 Français

Original : anglais

Lettre datée du 25 juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2536 (2020)

Les membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2536 (2020) ont l'honneur de vous faire tenir cijoint, conformément au paragraphe 7 de ladite résolution, le rapport final sur leurs travaux.

Le rapport a été communiqué le 20 mai 2021 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, lequel l'a examiné le 4 juin 2021.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts (Signé) Romain Esmenjaud

(Signé) Zobel **Behalal** Expert

(Signé) Fiona Mangan Experte

(Signé) Anna **Osborne** Experte

(Signé) Ilyas **Oussedik** Expert



Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2536 (2020) du Conseil de sécurité

Résumé

Pendant la période considérée, la République centrafricaine est entrée dans une nouvelle phase de crise et les combats ont repris sur l'ensemble du territoire. En décembre 2020, la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) a été établie, réunissant les groupes armés les plus puissants du pays, à savoir le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), le mouvement « Retour, réclamation et réhabilitation » (3R), l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) et les deux factions anti-balaka (voir S/2021/87, par. 15). La CPC a tenté d'empêcher la tenue des élections prévues le 27 décembre 2020 et ses combattants ont participé à des opérations militaires en vue de prendre le pouvoir. Après l'échec de la prise de Bangui par la CPC le 13 janvier, les Forces armées centrafricaines (FACA), épaulées par des instructeurs russes et des forces rwandaises, ont mené une contre-offensive et ont progressivement repris les principales villes aux rebelles.

Tout au long de la crise, les civils ont été pris pour cible de manière disproportionnée, comme l'a constaté le Groupe d'experts sur la République centrafricaine lors des missions de terrain qu'il a effectuées dans la plupart des zones touchées par les combats. Ils ont d'abord subi des exactions de la part des combattants affiliés à la CPC, puis des violations du droit international humanitaire perpétrées par des soldats des FACA et des instructeurs russes.

Des groupes affiliés à la CPC ont commis des violations généralisées du droit international humanitaire, telles que le recrutement forcé d'enfants, des attaques contre des Casques bleus, des actes de violence sexuelle et le pillage des locaux d'organisations humanitaires. Ces exactions ont notamment été perpétrées dans la préfecture de la Ouaka par des combattants dirigés par le chef de l'UPC, Ali Darassa, et dans la préfecture du Mbomou par des combattants dirigés par un membre du FPRC, Mahamat Salleh.

Des soldats des FACA et des instructeurs russes ont commis des violations du droit international humanitaire telles que le recours excessif à la force, des meurtres indiscriminés, l'occupation d'écoles et des pillages à grande échelle, visant notamment des organisations humanitaires.

Le présent rapport comporte des informations détaillées sur la CPC, au sein de laquelle l'ancien Président sous le coup de sanctions, François Bozizé (CFi.001), a joué un rôle central. Affirmant avoir reçu de la part d'acteurs extérieurs la garantie d'un appui de taille, lequel ne s'est jamais matérialisé, il est parvenu à rassembler des factions anti-balaka et de l'ex-Séléka. Il a occupé la fonction de chef politique et militaire de la coalition, s'appuyant sur son entourage immédiat et en collaborant étroitement avec le chef du FPRC, Nourredine Adam (CFi.002), lui aussi visé par des sanctions.

Bien que François Bozizé se soit efforcé de diriger la CPC, celle-ci est restée un réseau peu structuré, chaque groupe agissant de manière largement indépendante, notamment pour ce qui est de l'acquisition d'armes et des activités de financement. Si le clan Bozizé a pu obtenir des armes et des munitions par l'intermédiaire de réseaux au Soudan et au Tchad, en violation de l'embargo sur les armes, chaque groupe affilié à la CPC a puisé dans ses réserves propres et utilisé ses filières

d'approvisionnement habituelles. Ces groupes ont essentiellement continué de prélever des taxes illégales sur certaines activités économiques pour engranger des recettes. Par exemple, le mouvement 3R a consolidé un régime parallèle et illégal de taxation des activités minières visant notamment plusieurs sociétés présentes dans l'ouest de la République centrafricaine. Les avancées des soldats des FACA, des instructeurs russes et des forces rwandaises ont perturbé les itinéraires de trafic et les stratégies de financement utilisés par les groupes affiliés à la CPC, sans pour autant les désorganiser totalement.

Pour parer à la menace militaire que la CPC faisait peser sur les institutions de l'État, le Gouvernement centrafricain a employé plusieurs stratégies. Premièrement, les livraisons de matériel destiné aux forces de sécurité de l'État se sont enchaînées à un rythme jamais vu depuis l'imposition de l'embargo sur les armes en 2013, certaines d'entre elles ne respectant pas l'embargo et d'autres le violant. Deuxièmement, les soldats des FACA ont obtenu un appui bilatéral de la part des forces rwandaises et des instructeurs russes. Ces derniers, en particulier, ont joué un rôle de premier plan dans les opérations militaires visant à repousser les combattants de la CPC. Troisièmement, certains hauts responsables centrafricains ont procédé à des recrutements parallèles de membres de groupes armés, qui ont agi au sein ou en appui des forces de sécurité de l'État, une pratique susceptible de nuire à la réforme déjà fragile du secteur de la sécurité.

Outre la crise de sécurité, les tensions politiques ont également connu un nouveau paroxysme dans le pays. Plusieurs candidats à l'élection présidentielle du 27 décembre 2020, dont Anicet-Georges Dologuélé, arrivé second du scrutin, ont refusé de reconnaître la réélection de Faustin-Archange Touadéra. Dans ce contexte de crise politico-militaire, les partenaires régionaux et internationaux ont insisté sur un nouveau dialogue, mais des opinions discordantes sont apparues quant à la participation des dirigeants de la CPC. Alors que des médiateurs régionaux prenaient contact avec les dirigeants de la CPC afin de faciliter la cessation des combats, le Président a lancé un « dialogue républicain » visant à favoriser la réconciliation parmi les acteurs politique et de la société civile. Couplées aux stratégies de communication agressives du Gouvernement, visant à dépeindre les États voisins comme étant les responsables de la crise, ces approches divergentes ont fait apparaître des tensions dans les relations diplomatiques entre la République centrafricaine et certains de ses voisins.

Enfin, le présent rapport traite de la poursuite des activités de contrebande d'or et de diamants, qui privent le pays de ressources importantes et créent des conditions propices au développement de réseaux criminels, lesquels prospèrent indépendamment de la situation politique et des conditions de sécurité. Il recense les acteurs impliqués dans des activités illégales, notamment des entreprises et des coopératives qui ne déclarent pas l'intégralité de leur production. Le Cameroun est également décrit comme l'une des principales plaques tournantes du trafic de ressources naturelles en provenance de la République centrafricaine.

21-06676 3/188

Table des matières

| I. | Cor | ntexte | | | | |
|-------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| II. | Coa | Coalition des patriotes pour le changement | | | | |
| | A. Structure et fonctionnement de la CPC | | | | | |
| | B. | Logistique de la CPC : de grandes attentes non satisfaites | | | | |
| | C. | Exactions commises par des combattants de la CPC : début d'un nouveau cycle de violations flagrantes du droit international humanitaire | | | | |
| | D. | Financement de la CPC au moyen de ressources naturelles : le cas du mouvement 3R | | | | |
| III. | Em | Embargo sur les armes et forces nationales de défense et de sécurité. | | | | |
| | A. | Faits nouveaux dans le secteur de la sécurité et gestion des armes et des munitions | | | | |
| | B. | Cas de non-respect et de violation de l'embargo sur les armes par les États Membres | | | | |
| | C. | Hausse du recours présumé à des mines terrestres et des engins explosifs, signe de l'évolution de la nature du conflit en République centrafricaine | | | | |
| | D. | Violations du droit international humanitaire commises par les forces de défense et de sécurité nationales et les instructeurs russes | | | | |
| IV. | Fac | Factionnalisation du secteur de la sécurité en raison de recrutements parallèles | | | | |
| | A. | Garde présidentielle et milice des « requins » | | | | |
| | B. | Groupes d'autodéfense du quartier PK5 : du statut d'ennemi numéro un à celui de force auxiliaire | | | | |
| | C. | Formation d'une milice affiliée au Gouvernement dans la préfecture de la Vakaga pour bloquer les itinéraires de trafic | | | | |
| | D. | Instrumentalisation d'une faction anti-balaka connue pour avoir commis de graves violations du droit international humanitaire et utilisée comme auxiliaire de fait des FACA à Grimari | | | | |
| V. | Cor | nfusion au sujet de la revitalisation du processus du dialogue | | | | |
| ٧. | A. | Contestation des résultats de l'élection présidentielle | | | | |
| | В. | Initiatives régionales et « dialogue républicain » de M. Touadéra : versions divergentes du dialogue | | | | |
| | C. | Climat conflictuel sur la scène politique | | | | |
| VI. | Tensions régionales entravant le règlement des conflits | | | | | |
| v 1. | A. | Fortes tensions entre la République centrafricaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale | | | | |
| | В. | Méfiance entre la République centrafricaine et des pays voisins | | | | |
| | C. | Discorde au-delà de la région. | | | | |
| | D. | Stratégies de communication exacerbant les tensions régionales et internationales | | | | |
| VII. | Res | sources naturelles | | | | |
| | A. | Contrebande d'or impliquant des réseaux criminels | | | | |
| | В. | Le Cameroun comme une des plaques tournantes des ressources naturelles de la République centrafricaine | | | | |

| | C. Diamants | . 42 |
|----------|-----------------|------|
| VIII. | Recommandations | . 42 |
| Annexes* | k | . 44 |

21-06676 5/188

^{*} Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et ne sont pas revues par les services d'édition.

I. Contexte

- 1. Le 28 juillet 2020, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2536 (2020), par laquelle il a prorogé l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, ainsi que certaines dérogations, concernant la République centrafricaine. Il a également chargé le Groupe d'experts sur la République centrafricaine de continuer à prêter assistance au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Le Groupe a notamment pour tâche de recueillir des informations sur l'application des mesures de sanctions susmentionnées, ainsi que sur les personnes ou entités susceptibles de répondre aux critères de désignation énoncés aux paragraphes 20 à 22 de la résolution 2399 (2018), dont les dispositions ont été prorogées au paragraphe 5 de la résolution 2507 (2020).
- 2. Le Conseil de sécurité a prié le Groupe d'experts de lui remettre un rapport final d'ici au 30 juin 2021, après concertation avec le Comité. Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} septembre 2020, date de début du mandat du Groupe d'experts, au 12 mai 2021, date à laquelle l'établissement du rapport a été achevé, et porte plus particulièrement sur les faits survenus après la publication, le 27 janvier 2021, du rapport à mi-parcours du Groupe (S/2021/87).

Coopération

- 3. Au cours de son mandat, le Groupe d'experts s'est rendu dans 12 des 16 préfectures de la République centrafricaine (voir carte figurant à l'annexe 1.1). Il a également effectué des visites officielles au Cameroun, en France et au Soudan. Il tient à remercier les Gouvernements de ces pays de leur accueil. La visite prévue au Tchad en mars 2021 a été reportée par les autorités car elle coïncidait avec une période électorale.
- 4. Pendant la période considérée, le Groupe d'experts a adressé 52 communications officielles à des États Membres, à des organisations internationales et à des entités privées. Il n'a reçu que 20 réponses (voir annexe 1.2).
- 5. Le Groupe d'experts a continué d'échanger des informations avec d'autres groupes d'experts créés par le Conseil de sécurité, en particulier ceux sur la Libye, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Soudan du Sud.
- 6. Le Groupe d'experts remercie la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour le concours et l'appui qu'elle n'a cessé de lui apporter.

Méthode de travail

- 7. Le Groupe d'experts s'emploie à respecter les normes que le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions a recommandées dans son rapport de 22 décembre 2006 (voir S/2006/997, annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, il se garde de révéler ses sources dès lors que cela risquerait de les exposer, ou d'autres personnes, à des risques inacceptables pour leur sécurité. Il a corroboré ses conclusions en recoupant ses informations avec des sources indépendantes et fiables.
- 8. Par souci d'équité, le Groupe d'experts s'est efforcé, lorsqu'il y avait lieu et que cela était possible, de communiquer aux parties citées dans son rapport les informations qui les concernaient, afin qu'elles puissent les examiner, formuler des observations à leur propos et apporter des réponses en temps utile.

9. Le Groupe d'experts veille à l'indépendance de ses travaux et entend se prémunir contre toute tentative de remettre en cause son impartialité ou de faire douter de son objectivité. Il a approuvé par consensus le texte du présent rapport ainsi que les conclusions et recommandations qui y figurent avant de prier son coordonnateur de le transmettre à la présidence du Conseil de sécurité.

II. Coalition des patriotes pour le changement

- À la mi-décembre 2020, une nouvelle coalition a été établie, la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) réunissant les groupes armés les plus puissants du pays, à savoir le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), le mouvement « Retour, réclamation et réhabilitation » (3R), l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) et les deux factions anti-balaka (voir S/2021/87, par. 15). Par la suite, les groupes armés signataires de la CPC se sont rapidement déplacés dans le pays, depuis leurs bases situées dans les préfectures de la Nana-Grébizi, de la Ouaka, de la Nana-Mambéré, de la Haute-Kotto, de l'Ouham-Pendé et de l'Ouham, jusque dans les préfectures du sud, et Bangui, leur objectif final. Le 13 janvier 2021, la MINUSCA, les soldats des Forces armées centrafricaines (FACA), des instructeurs russes et les forces rwandaises (voir par. 64) ont repoussé une attaque lancée contre la capitale. Par la suite, avec l'appui d'instructeurs russes et des forces rwandaises, les FACA ont mené une contre-offensive et ont progressivement repris les principales villes aux rebelles, comme Boali, Bouar, Bossangoa et Bambari, contraignant souvent la CPC à battre en retraite devant l'avancée des FACA pour éviter la confrontation.
- 11. La présente partie comporte des informations détaillées sur la CPC, et notamment ses objectifs, sa structure, son fonctionnement, ses méthodes d'acquisition d'armes et de financement, ainsi que les violations du droit international humanitaire qu'elle a commises.

A. Structure et fonctionnement de la CPC

Une coalition bâtie par François Bozizé sur de vaines promesses

- 12. Comme l'ont confirmé des membres de son entourage, François Bozizé savait déjà que la Cour constitutionnelle avait décidé d'invalider sa candidature, quelques jours avant qu'elle n'en fasse l'annonce officielle le 3 décembre 2020 (voir S/2021/87, par. 17 à 19). Il est arrivé à Kaga Bandoro le 1 er décembre, officiellement pour soutenir la campagne des candidats de son parti, le Kwa Na Kwa (KNK), aux élections législatives; en réalité, il effectuait une tournée pour contacter, recruter et organiser des membres de groupes armés qui ont ensuite rejoint la CPC. Comme expliqué en détail à l'annexe 2.1, il s'est rendu à Kabo, à Batangafo et à Kambakota (préfecture de l'Ouham), où il a tenu, le 15 décembre, la réunion au cours de laquelle la coalition a officiellement été établie (voir S/2021/87, par. 15). Dans leur déclaration, les membres fondateurs de la CPC ont menacé d'utiliser la force pour s'emparer du pouvoir et ont dénoncé l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine (voir S/2019/145, annexe, et S/2021/87, annexe 2.9).
- 13. Selon les témoignages recueillis auprès de membres de la CPC, la stratégie employée par François Bozizé pour recruter au sein de la coalition s'articulait autour de trois promesses clefs. Tout d'abord, il a déclaré aux chefs des groupes armés qu'il était soutenu par « l'Occident » et certains pays voisins. En République centrafricaine, beaucoup de gens perçoivent le conflit touchant leur pays comme une guerre par procuration entre puissances mondiales, un point de vue largement diffusé

21-06676 7/188

dans la presse écrite et les médias sociaux, ainsi que dans les déclarations faites par les dirigeants politiques de l'opposition et du Gouvernement. Dans ce contexte, l'argument de la « nouvelle guerre froide » a su convaincre les représentants des groupes armés qui pensaient qu'un appui extérieur allait effectivement être fourni pour contrer l'« influence russe ». Bozizé a également affirmé qu'une aide substantielle ne serait accordée qu'une fois que la CPC aurait démontré ses capacités et pris Bangui ; c'est pourquoi la coalition ne pouvait dans un premier temps compter que sur les capacités de ses membres. Il est ressorti des enquêtes menées par le Groupe d'experts que les affirmations de Bozizé n'étaient que des promesses vides de sens. Bien que Bozizé ait réussi à obtenir de petites livraisons de matériel militaire par l'intermédiaire de réseaux de trafiquants présents dans la région (voir par. 30 à 32), la coalition n'a jamais obtenu l'assistance qu'il lui avait garanti.

- 14. Par ailleurs, François Bozizé a promis qu'une fois au pouvoir, il accorderait à tous les chefs de groupes armés les grades militaires et les postes dans l'administration centrafricaine qu'ils réclamaient. Enfin, il s'est engagé à accorder l'immunité aux chefs des groupes armés et à leurs combattants, notamment l'immunité de poursuite devant les juridictions internationales.
- 15. Les dirigeants de l'UPC et du MPC, à savoir Ali Darassa et Mahamat al-Khatim, ainsi que les chefs du mouvement 3R et du FPRC, Abbas Sidiki (CFi.014) et Nourredine Adam (CFi.002), tous deux visés par des sanctions, étaient convaincus qu'un changement de pouvoir à la tête du pays ferait avancer leur programme et protégerait leurs positions. Ils jugeaient que le Gouvernement du Président, Faustin-Archange Touadéra, n'était pas disposé à mettre en œuvre l'Accord de paix et qu'il était en train de gagner du temps en se préparant à les attaquer après sa réélection, un point de vue qu'Adam, Al-Khatim et des représentants du mouvement 3R et de l'UPC ont confirmé au Groupe d'experts.
- 16. En outre, François Bozizé a tiré parti des relations de longue date entre son clan et des membres de groupes armés pour consolider la coalition, comme en témoignent les informations figurant à l'annexe 2.2.

François Bozizé, chef politique et militaire de la CPC

- 17. Comme Al-Khatim, Adam et de nombreux membres de groupes armés l'ont confirmé au Groupe d'experts, la CPC avait pour principal objectif de prendre le contrôle de Bangui et de destituer le Président.
- 18. La désignation de François Bozizé comme coordonnateur général de la CPC a été annoncée dans un communiqué daté du 18 février 2021 et publié au début du mois de mars (voir annexe 2.3). Le document est venu confirmer le rôle de chef de file qu'il avait de fait joué depuis la création de la CPC, sur le plan tant politique que militaire. En ce qui concerne le rôle politique de François Bozizé, des sources de la CPC et des services de renseignement ont confirmé qu'il définissait les orientations stratégiques de la coalition, en coordination avec quelques proches collaborateurs, dont son fils, Jean-Francis Bozizé, et Nourredine Adam. Selon ces sources, François Bozizé jouait un rôle clef dans les initiatives de médiation régionales (voir par. 122 à 126) et approuvait la teneur de toutes les déclarations publiques de la CPC. Il était épaulé dans son rôle de chef politique par plusieurs membres de son parti, le KNK, en particulier Jean-Eudes Teya, qui rédigeait les communiqués de la CPC (voir annexe 2.4), et Serge Bozanga, tous deux basés en France. Serge Bozanga, porte-parole de la CPC pour l'Europe, et Abakar Sabone, porte-parole de la CPC pour l'Afrique, basé au Tchad, ont diffusé les positions de la CPC sur les réseaux sociaux.
- 19. Pour ce qui est du rôle militaire de François Bozizé, le Groupe d'experts a recueilli des témoignages de membres du mouvement 3R, du MPC, du FPRC et de

factions armées anti-balaka, qui ont confirmé que l'ancien Président avait directement participé à la préparation, à la coordination et au commandement des opérations militaires de la CPC, dont l'offensive lancée contre Bangui le 13 janvier. Il a reçu confirmation que Bozizé avait coordonné les activités en conversant par téléphone avec les chefs des groupes armés et leurs commandants locaux. Par exemple, les membres des factions anti-balaka et du MPC ont signalé que Bozizé leur avait lui-même ordonné de s'emparer de la ville de Bouca (préfecture de l'Ouham) et de progresser sur l'axe Bouca-Bogangolo-Damara pendant la deuxième quinzaine du mois de décembre 2020.

Une coalition marquée par la désorganisation, la méfiance et la rivalité

Un ensemble disparate de groupes armés, d'intérêts et d'objectifs

- 20. Après la création de la CPC, Nourredine Adam a fait entendre sa voix et s'est montré prêt à placer le FPRC au centre de la coalition¹. Il a expliqué au Groupe d'experts que François Bozizé était capable de garantir l'unité du pays et que les deux dirigeants avaient décidé de fonder leur collaboration sur les termes de l'« Accord de Nairobi » (voir S/2015/936, par. 24 à 26). Il a confirmé que c'était lui et Bozizé qui prenaient les décisions politiques au sein de la CPC.
- Sur le terrain, cependant, la faction militaire du FPRC ne s'est pas pleinement intégrée à la CPC. Hormis la participation d'éléments dirigés par Mahamat « Mama » Salleh aux attaques lancées dans les préfectures de la Haute-Kotto et de Mbomou (voir par. 41), le FPRC n'a mené aucune opération militaire. Le « général » Saleh Zabadi, qui avait signé la déclaration de Kambakota sur instruction d'Adam, n'a participé à aucune action et n'a pas donné d'ordres aux combattants sous son commandement. Plusieurs commandants de zone du FPRC dans les préfectures de la Nana-Grébizi et de l'Ouham ont confirmé que Zabadi était leur supérieur direct, mais qu'il ne leur avait jamais transmis de consignes concernant la CPC. Comme l'ont confirmé des membres des groupes armés du MPC et du FPRC, ainsi que des chefs communautaires de la préfecture de la Nana-Grébizi, la conduite de Zabadi pourrait s'expliquer par le fait que lui et ses combattants n'avaient pas obtenu de soutien logistique et que, comme l'ont confirmé des sources de la CPC, François Bozizé avait nommé Al-Khatim chef d'état-major de la coalition. En conséquence, Zabadi, membre de l'ethnie des Misseriya, était réticent à participer à une opération qui aurait renforcé la position de l'ethnie des Salamat, à laquelle appartient Al-Khatim. Abdoulaye Hissène (CFi.012), visé par des sanctions et chef de la composante militaire du FPRC (Conseil national de défense et de sécurité), a lui aussi refusé ouvertement de rejoindre la CPC (voir annexe 2.5), empêchant ainsi les éléments du FPRC des préfectures de Bamingui-Bangoran et de la Vakaga de prendre part à la coalition. Haroun Gaye (CFi.007), également visé par des sanctions, a fait exception en jouant un rôle actif dans l'acquisition d'armes et de munitions par la CPC au Soudan (voir par. 31).
- 22. Pour ce qui est du MPC, ainsi que le Groupe d'experts l'avait déjà signalé (voir S/2019/930, par. 20 à 23), les rivalités et l'inaptitude d'Al-Khatim à exercer un contrôle réel sur ses combattants ont considérablement affaibli la capacité du groupe armé de participer aux opérations. Les « généraux » de l'entourage d'Al-Khatim ont poursuivi leurs propres objectifs en entretenant des contacts avec des dirigeants politiques basés à Bangui. Selon des membres du MPC, à Damara, quelques jours avant l'attaque du 13 janvier, des membres du groupe ont surpris un « général » alors

21-06676 **9/188**

_

¹ Mathieu Olivier, « Noureddine Adam : "Rien n'empêche d'imaginer François Bozizé à la tête de la CPC" », Jeune Afrique, 19 janvier 2021.

- qu'il était en train de transmettre à l'aide d'un téléphone satellite des informations et des coordonnées de géolocalisation à des conseillers du Président.
- 23. Ni l'UPC ni le mouvement 3R n'ont pleinement respecté la chaîne de commandement de la CPC. Par exemple, des sources confidentielles ont confirmé que le chef de l'UPC, Ali Darassa, avait choisi d'agir au mépris des instructions données par François Bozizé et de donner la priorité à un objectif de l'UPC, ainsi qu'à son objectif à long terme de contrôler l'axe Bangassou-Zemio-Obo, en ordonnant à ses combattants de prêter main-forte au groupe du FPRC dirigé par Mahamat Salleh pour prendre Bangassou (préfecture du Mbomou). Comme l'ont confirmé certains membres du mouvement 3R, l'annonce selon laquelle le dirigeant du groupe, Abbas Sidiki, qui était sous le coup de sanctions, était mort lors des combats du 18 décembre 2020 a semé la confusion au sein du groupe et a nui à l'efficacité de sa chaîne de commandement.
- 24. Manquant de matériel et d'entraînement au combat, les groupes anti-balaka ont joué un rôle très restreint durant les affrontements. En outre, des éléments anti-balaka et d'autres membres de la CPC ont dit au Groupe d'experts que des tensions étaient apparues car ils n'avaient pas reçu d'armes ou de munitions qui leur auraient permis de combattre aux côtés des groupes de l'ex-Séléka, qui étaient mieux armés et entraînés. La non-participation à l'attaque contre Bangui des combattants anti-balaka, qui étaient censés créer des perturbations dans la capitale pour permettre aux combattants de la CPC d'y entrer, s'explique également par la méfiance qui régnait entre les acteurs politiques participant à la CPC.

Le rôle de Karim Meckassoua

- 25. Dans le cadre de ses enquêtes sur la structure de la CPC, le Groupe d'experts a recueilli des informations sur le rôle de Karim Meckassoua, ancien Président de l'Assemblée nationale et candidat à l'élection présidentielle (voir S/2019/930, par. 40, et S/2018/1119, par. 33).
- 26. Au début de l'année 2020, des membres et des individus associés à l'ex-Séléka avaient confirmé au Groupe d'experts que Meckassoua poussait les groupes armés et l'entourage de François Bozizé à lancer une action militaire pour destituer le Président. Plus récemment, des membres du MPC et du FPRC ainsi que certains acteurs politiques ont expliqué que Meckassoua avait participé à la préparation de la tentative de coup d'État du 13 janvier, en coordination avec Bozizé et son entourage, ainsi que Nourredine Adam, Ali Darassa et plusieurs « généraux » du MPC. Selon ces témoignages concordants et crédibles, Meckassoua espérait diriger un gouvernement de transition si le coup d'État de la CPC aboutissait. D'après de nombreux membres de la CPC, après l'échec du coup d'État, il a tenté de persuader Darassa de faire venir des renforts et de poursuivre l'offensive. Il aurait contacté un intermédiaire pour convaincre des mercenaires soudanais de traverser la frontière et de protéger Darassa et ses troupes alors qu'ils avançaient vers Bangui. Les mêmes sources ont indiqué que Darassa ne s'était pas laissé convaincre, avait refusé d'avancer et décidé de retirer ses troupes.
- 27. La méfiance qui régnait entre Meckassoua et François Bozizé est l'une des raisons qui a poussé les éléments anti-balaka basés à Bangui à refuser de participer à l'attaque du 13 janvier (voir par. 24). Bozizé, à l'instar de son entourage, était convaincu que Meckassoua cherchait à le trahir. Le jour de l'attaque, lors d'une conversation téléphonique, Maxime Mokom a fait part de ces soupçons à un associé de Meckassoua.
- 28. Meckassoua a déclaré au Groupe d'experts qu'il n'avait joué aucun rôle à la CPC, que ce soit au moment de sa création ou lors de ses opérations militaires, et qu'il

avait rompu tout contact avec François Bozizé après que celui-ci avait établi la coalition. Il a confirmé que l'entourage de Bozizé lui avait imputé la responsabilité de l'échec de l'attaque du 13 janvier, mais a indiqué qu'il n'avait jamais eu l'intention de prendre le pouvoir par la force.

B. Logistique de la CPC : de grandes attentes non satisfaites

Des sources proches des dirigeants de la CPC ont déclaré au Groupe d'experts qu'à la réunion fondatrice de la coalition tenue à Kambakota, (voir par. 12), une stratégie logistique en trois volets avait été examinée. Premièrement, les représentants des groupes armés signataires ont évoqué les contributions qu'ils pourraient apporter en matière d'armes, de munitions, d'équipements et d'éléments armés. Bien que la coalition ait permis de nouer et de resserrer les liens de communication et de coordination entre les groupes, il ressort des témoignages recueillis auprès de sources associées aux groupes armés que, dans la pratique, le partage d'armes ou de munitions entre les groupes affiliés à la CPC était rare. Deuxièmement, d'après des sources proches des groupes armés, François Bozizé a affirmé que la direction de la CPC avait organisé l'acquisition d'armes et de munitions et la fourniture d'un soutien logistique de haut niveau, activités dont la coordination avait essentiellement été assurée par son fils, Jean-Francis Bozizé (voir par. 30 à 32). Enfin, des sources associées aux FACA et aux Forces de sécurité intérieure ont informé le Groupe d'experts que François Bozizé et ses fils comptaient sur une défection importante de membres des services armés qui rejoindraient la CPC, ce qui permettrait à la coalition d'accéder à une grande quantité d'armes et de munitions. Bien que les défections et les désertions aient effectivement été nombreuses (voir par. 63), cela n'a pas suffi pour obtenir le niveau d'appui matériel attendu.

Livraisons, dons et achats d'armes et de munitions coordonnés par la CPC

- L'ancien Président, François Bozizé, et son fils, Jean-Francis Bozizé, ont géré les acquisitions d'armes et de munitions de la CPC. Selon des sources locales et des groupes armés, en décembre 2020, Jean-Francis Bozizé s'est rendu dans plusieurs villes de l'ouest, notamment Bocaranga, Koui, Bozoum, Bossemtele (préfecture de l'Ouham-Pendé), Kaga Bandoro (préfecture de la Nana-Grébizi) et Markounda (préfecture de l'Ouham). Il empruntait soit la Mitsubishi Pajero blanche de son père, soit son propre pick-up Toyota Hilux blanche pour transporter des armes et munitions, ainsi que pour planifier et préparer des transferts avec plusieurs interlocuteurs. Selon des sources locales et des groupes armés, à la fin de janvier 2021, il a envoyé un représentant à Markounda afin de payer un fournisseur tchadien pour des armes de petit calibre et des munitions qui avaient été transportées à bord de 18 motocyclettes et livrées dans la localité de Yoruba, près de Benzambé (préfecture de l'Ouham). À la fin de février, il est allé à Markounda pour réceptionner une deuxième livraison, qui, selon plusieurs sources, comprenait une arme plus puissante, une mitrailleuse de calibre 12,7 mm ou 14,5 mm. Les sources ont confirmé qu'à peu près à la même période, il s'était également rendu à Moyenne-Sido (préfecture de l'Ouham) pour réceptionner une autre livraison, plus importante, en provenance du territoire tchadien, qui n'est finalement pas arrivée.
- 31. Selon des membres de groupes armés, Jean-Francis Bozizé a aussi collaboré étroitement avec les dirigeants du FPRC, Nourredine Adam et Haroun Gaye, tous deux visés par des sanctions, pour organiser des livraisons d'armes et de munitions en provenance du Soudan, en empruntant la route de Tissi, Sikikédé (préfecture de la Vakaga) et de Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran). Une première livraison est arrivée à Ndélé à la mi-décembre 2020. D'après plusieurs sources, une deuxième livraison est arrivée le 13 janvier 2021, par un convoi de 14 pick-up appartenant à des

21-06676 11/188

commerçants soudanais, dont deux que des habitants de Ndélé ont identifiés comme étant des facilitateurs connus du trafic d'armes en provenance du Soudan. À son arrivée à Ndélé, Haroun Gaye a empêché les Forces de sécurité intérieure de fouiller les véhicules. La cargaison a ensuite été acheminée à Bossangoa et réceptionnée par Jean-Francis Bozizé. Des sources proches de la CPC ou associées à des groupes armés et d'autres sources locales ont confirmé qu'une troisième cargaison, composée principalement de munitions, devait être livrée en février mais avait été interceptée par Abdoulaye Hissène (voir par. 21), en coordination avec les FACA. Depuis, la CPC n'a plus accès à cet itinéraire crucial pour le trafic d'armes et de munitions.

32. En mars, François Bozizé se serait rendu à Markounda pour rencontrer un ressortissant tchadien. Selon certaines sources, on lui aurait promis des armes, des munitions et des combattants, acheminés à bord de 20 pick-up. À la suite d'une réunion tenue du côté tchadien de la frontière, la CPC a reçu des armes de petit calibre et des munitions, livrées à bord d'un pick-up qui, selon les sources du Groupe, avait été transportée de l'autre côté de la rivière Nana Barya. Le volume de la cargaison était toutefois inférieur à ce que Bozizé avait prévu.

Perte d'armes importantes par les groupes armés affiliés à la CPC et problèmes de réapprovisionnement

33. Les groupes armés affiliés à la CPC ont fortement entamé leurs réserves d'armes et de munitions au cours des combats et ont perdu un grand nombre de combattants. De plus, certains ont été chassés de leurs bases et ont perdu l'accès à certains itinéraires de trafic. L'annexe 2.6 donne un aperçu des moyens logistiques que chaque composante de la CPC a utilisés durant les combats, de son niveau actuel d'armement et de sa capacité de réapprovisionnement.

Aperçu des groupes armés affiliés à la CPC, de leurs armes et des itinéraires de trafic empruntés

| Groupes de la CPC | Niveau d'armement | Types d'armes | Moyens de transport | Principaux itinéraires empruntés |
|-------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Factions anti-balaka | Faible | Armes artisanales, quelques fusils d'assaut, nombre limité de grenades et de lance-roquettes | Principalement à pied | Divers, irréguliers |
| | | | Quelques motocyclettes | |
| MPC | Moyen | Fusils d'assaut, lance-grenades, roquettes | Motocyclettes Nombre limité de véhicules | Moyenne-Sido, Markounda |
| 3R | Élevé | Fusils d'assaut, lance-grenades, roquettes, éventuellement mines antichars, nombre limité de mitrailleuses | À pied Motocyclettes Véhicules, dont certains montés d'armes | Divers itinéraires le long des frontières avec le Cameroun et le Tchad, passant notamment près de Bocaranga, Ngaoundaye et Besson, dont des couloirs de transhumance |

| Groupes de la CPC | Niveau d'armement | Types d'armes | Moyens de transport | Principaux itinéraires empruntés |
|------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| UPC | Élevé | Fusils d'assaut, lance-grenades (dont des modèles amovibles), roquettes, nombre limité de mitrailleuses | À pied Motocyclettes Véhicules, dont certains montés d'armes | Depuis la République démocratique du Congo via Mobaye/Satema, depuis le Soudan du Sud via Bambouti et l'axe sud-est, depuis le Soudan via Sam Ouandja et Vakaga, et flux de moindre ampleur via les itinéraires de transhumance depuis le Soudan et le Tchad |
| FPRC (moindre participation) | Élevé | Fusils d'assaut, lance-grenades (dont des modèles amovibles), roquettes, mitrailleuses | Motocyclettes Véhicules, dont certains montés d'armes | Depuis le Soudan via des itinéraires passant par Vakaga, depuis le Tchad via la Moyenne-Sido, et autres itinéraires |

C. Exactions commises par des combattants de la CPC : début d'un nouveau cycle de violations flagrantes du droit international humanitaire

34. La reprise des combats qui a suivi la création de la CPC a eu des conséquences dramatiques sur le plan humanitaire. Comme expliqué à l'annexe 2.7, au cours de la période de cinq mois allant de décembre 2020 à avril 2021, les indicateurs humanitaires, tels que les déplacements et l'insécurité alimentaire, se sont détériorés. Dans le même temps, tous les acteurs armés ont affiché un mépris total pour le droit international humanitaire. Le nombre d'attaques commises chaque mois contre le personnel humanitaire a augmenté pour atteindre 57 en moyenne de décembre 2020 à mars 2021, contre 35 en moyenne pendant les quatre mois précédents².

Rassemblements de combattants et hausse parallèle du nombre de violations des droits humains

- 35. Dans la première déclaration de Kambakota (voir par. 12), les groupes affiliés à la CPC ont évoqué le respect du droit international humanitaire. Les combattants de la coalition ont cependant continué d'agir « comme à l'accoutumée », se livrant à des violations des droits humains et du droit international humanitaire et, dans certains sites, ont renforcé leurs positions grâce à l'arrivée de combattants supplémentaires issus d'anciens groupes armés rivaux, désormais affiliés à la CPC.
- 36. À Bouar (préfecture de la Nana-Mambéré), où le Groupe d'experts s'est rendu en février et mars, quelque 12 500 personnes ont temporairement abandonné leur domicile après de violents affrontements survenus en janvier entre la CPC et les FACA. D'après des sources du secteur humanitaire, lors des affrontements des 7 et 9 janvier, deux soldats des FACA ont été tués et 17 civils blessés, dont trois enfants.

21-06676 **13/188**

² Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, rapport de situation sur la République centrafricaine. Disponible à l'adresse suivante : https://reports.unocha.org/fr/country/car/ (consulté le 3 mai 2021).

La faction locale anti-balaka du « général » Marcel Ndalé et de ses frères, Ibrahim et Sylvain Adamou Ndalé, a également pris de l'ampleur avec l'arrivée, en janvier, de combattants du mouvement 3R bien mieux entraînés et équipés. Les deux groupes ont continué de commettre des violations des droits humains et du droit international humanitaire dans la ville (voir \$\frac{\$2016}{694}, par. 98), sans crainte de représailles de la part des autres groupes. Par exemple, selon des témoignages d'habitants et de victimes, en janvier, le « général » Ndalé et sa faction anti-balaka ont tué deux éleveurs et volé leur bétail, et détenu et torturé des personnes dans leur base située dans le quartier de Tropicana pendant plus de deux semaines. L'afflux de combattants du mouvement 3R vers les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré et de l'Ouham-Pendé s'est accompagné d'une augmentation du nombre d'actes de violence sexuelle commis notamment contre des personnes déplacées, considérées comme particulièrement vulnérables (voir également S/2021/312, par. 22). Par exemple, dans la préfecture de la Nana-Mambéré, en décembre 2020, le Groupe s'est entretenu avec trois personnes déplacées qui avaient subi des violences sexuelles perpétrées par des combattants présumés appartenir au mouvement 3R.

Instauration violente d'un système de justice parallèle par l'UPC à Bambari

37. Lors de ses missions à Bambari (préfecture de la Ouaka), le Groupe d'experts a été informé que l'UPC, accompagnée de combattants anti-balaka provenant des préfectures de la Ouaka et de la Haute-Kotto, avait attaqué et pillé les locaux de l'administration préfectorale, de la police et de la gendarmerie. Cette attaque perpétrée le 21 décembre 2020, qui a fait 2 morts (dont un mineur) et 11 blessés parmi les civils, a également affaibli l'état de droit pour les citoyens dans l'ensemble de la préfecture de la Ouaka³. À Bambari, le chef de l'UPC, Ali Darassa, a nommé une administration parallèle illégale, comprenant des forces de police qui ont arrêté arbitrairement, tué et torturé des civils. Selon des témoignages d'habitants, le 1^{er} février 2021, par exemple, un civil a été tué chez lui après avoir refusé de se faire arrêter par une équipe envoyée par le « commissaire de police » nommé par Ali Darassa. En janvier, une victime arrêtée par la même équipe a été torturée et est morte dans une « prison » de l'UPC. Le Groupe a constaté que l'accès à la justice avait été entravé de façon similaire à la suite d'attaques perpétrées par la CPC dans d'autres villes, comme Bangassou et Bossangoa.

Humanitaires pris pour cible par des groupes affiliés à la CPC dépourvus de capacités logistiques

38. Les capacités logistiques limitées de la CPC (voir par. 29 à 33) ont été une cause majeure de violations généralisées du droit international humanitaire, dont la prise pour cible d'organisations humanitaires, principalement pour leurs véhicules, mais aussi pour les équipements et autres biens se trouvant dans leurs locaux. Ce phénomène, associé à la hausse des activités des groupes affiliés à la CPC, a réduit l'accès humanitaire et la capacité de répondre à l'augmentation des besoins (voir annexe 2.7). Par exemple, des sources locales ont confirmé au Groupe d'experts que des combattants de la CPC avaient visé deux organisations humanitaires à Bossangoa, le 24 février, et qu'ils avaient volé des biens, dont une voiture. Des combattants de la CPC s'en sont également pris aux locaux d'organisations humanitaires à Bouar et à Kaga Bandoro, le 27 décembre, ainsi qu'à Bangassou, le 3 janvier (voir par. 41)⁴.

³ Rapport confidentiel du 27 janvier 2021.

⁴ Comité international de la Croix-Rouge, « République centrafricaine : Le CICR dénonce l'attaque de son bureau à Bouar et appelle au respect des humanitaires », 28 décembre 2020.

Effet constant sur les enfants des violations du droit international humanitaire commises par la CPC

39. Les agissements de la CPC ont eu des effets négatifs sur les enfants. Le 27 décembre 2020, jour des élections, des combattants de la CPC ont attaqué et pillé plusieurs écoles qui servaient de bureaux de vote. Comme précisé à l'annexe 2.8, de janvier à mars 2021, le Groupe d'experts a observé ou confirmé, dans l'ensemble du pays, des cas d'occupation d'écoles par tous les principaux groupes affiliés à la CPC. En ce qui concerne l'enrôlement d'enfants, le Groupe a obtenu des informations selon lesquelles l'UPC, sous le commandement d'Ali Darassa, avait continué d'enrôler de force des mineurs parmi les Peuls, notamment à Ippy, en décembre 2020, et à Aigbando, en mars 2021.

Attaques mortelles contre des Casques bleus

40. Bien que la CPC ait publiquement déclaré ne pas avoir visé la MINUSCA, le Groupe d'experts a obtenu des informations selon lesquelles des combattants de la coalition avaient tué sept Casques bleus en moins d'un mois. Comme le Groupe a pu le confirmer au cours de ses enquêtes, le 18 janvier, des combattants sous le commandement de Mahamat Salleh (voir par. 41) ont tiré sur une patrouille de la MINUSCA, tuant deux Casques bleus au pont de Mbari, à 17 kilomètres à l'ouest de Bangassou (préfecture du Mbomou). Le 13 janvier, un Casque bleu a été tué lors de l'attaque lancée par la coalition contre Bangui et, deux jours plus tard, un autre a été tué par des combattants de la CPC près de Grimari (préfecture de la Ouaka). Auparavant, le 25 décembre, à Sibut (préfecture de la Kémo), des combattants de la CPC qui se dirigeaient vers Bangui ont attaqué un détachement des FACA. Ils s'en sont également pris à des Casques bleus, dont trois sont morts et deux ont été blessés. Des informations supplémentaires sur tous les cas d'attaques et de menaces contre des Casques bleus figurent à l'annexe 2.9.

Mbomou : pillages et déplacements à grande échelle

41. Dans la préfecture du Mbomou, selon des sources locales, Mahamat Salleh, chef du FPRC originaire de Nzacko (voir S/2020/662, annexe 3.9), figurait parmi les principaux auteurs des attaques que la CPC a commises à Bakouma et à Bangassou, respectivement les 31 décembre 2020 et 3 janvier 2021, sous les ordres de Nourredine Adam. Il était épaulé par le « général » Guenderou de l'UPC (voir S/2021/87, annexe 4.7), Hissein Damboucha, dirigeant du FPRC originaire de Bria (voir S/2019/930, par. 89 à 91), et Privat Sokomete, chef anti-balaka local originaire de Bakouma. À Bangassou, des combattants de la CPC dirigés par Salleh ont pris pour cible des institutions publiques telles que la base des FACA, la gendarmerie, le poste de police et des prisons. Par la suite, ils se sont livrés à un pillage généralisé des locaux des organisations humanitaires présentes dans la ville ainsi que de certains commerçants privés. Ils ont également mis en place des points de contrôle pour taxer la population, par exemple au niveau du passage de la rivière vers la République démocratique du Congo, où plus de 15 000 civils ont fui après l'arrivée de la CPC, selon des sources du secteur humanitaire.

Actes de violence sexuelle durant le retrait des groupes armés des grandes villes

42. Selon des sources locales, des violations des droits humains et du droit international humanitaire ont continué d'être commises par Mahamat Salleh, dont un cas de mariage forcé, et son groupe de combattants, après leur départ de Bangassou pour Niakari, à 15 kilomètres de là, le 17 janvier 2021. En mars, selon plusieurs sources locales, deux cas distincts de violences sexuelles perpétrées par des combattants de l'UPC contre plusieurs victimes sont survenus en périphérie d'Ippy

21-06676 **15/188**

(préfecture de la Ouaka). Le Groupe d'experts a recueilli des témoignages similaires concernant des violations des droits humains et du droit international humanitaire qui avaient été commises au moment où le mouvement 3R, l'UPC, le FPRC (dirigé par Salleh) et les éléments anti-balaka se retiraient des principales villes (voir annexe 2.10).

D. Financement de la CPC au moyen de ressources naturelles : le cas du mouvement 3R

43. Le Groupe d'experts n'a pas trouvé de preuve indiquant qu'un plan de collecte de fonds précis ait été établi à l'appui de la création et du fonctionnement de la CPC. Bien qu'elle ait tenté de rationaliser ses financements, par exemple en confiant ce rôle à Jean-Francis Bozizé, la CPC est restée un réseau peu structuré où chaque groupe armé était chargé d'assurer sa propre stabilité financière. Les groupes armés ont continué de taxer les activités économiques (principalement l'exploitation minière) et de piller les zones qu'ils contrôlaient pour pouvoir mener leurs opérations et acquérir des armes (voir par. 29 à 33). La présente partie comprend les informations que le Groupe a recueillies sur le mouvement 3R.

3R avant la constitution officielle de la CPC

44. Avant que la CPC entame ses activités, le mouvement 3R était le groupe armé le plus puissant dans les préfectures de la Nana-Mambéré et de la Mambéré-Kadéï. Il a continué d'engranger des recettes en « taxant » les activités liées au bétail, comme constaté précédemment (voir S/2018/1119, par. 135), et a progressivement étendu son contrôle sur le secteur de la production aurifère, qui est devenu l'une de ses principales sources de revenu.

Prélèvement de taxes

- 45. Grâce aux informations obtenues, le Groupe d'experts a pu conclure que le mouvement 3R contrôlait les principaux centres de production aurifère dans les deux préfectures susmentionnées et qu'il intervenait souvent dans le secteur de l'extraction de l'or dans la préfecture de l'Ombella-Mpoko. Plusieurs autorités chargées de la sécurité et de l'exploitation minière ont déclaré au Groupe d'experts qu'il était dangereux pour elles de se rendre dans les zones contrôlées par le mouvement 3R.
- 46. Le Groupe d'experts a interrogé plus de 20 témoins, dont des transporteurs, des mineurs, des artisans miniers et des collecteurs qui travaillaient sur les sites d'extraction situés dans les environs d'Abba, de Niem, de Yaloké, de Baboua, de Dilapoko, d'Amada-Gaza et en divers points de la frontière avec le Cameroun. Leurs témoignages se sont révélés essentiels pour comprendre les pratiques de taxation auxquelles se livrait le mouvement 3R.
- 47. En général, le mouvement 3R prélevait des taxes hebdomadaires auprès des acteurs du secteur minier. Le montant des taxes variait d'un acteur à l'autre, en fonction de leur statut et de leurs recettes. Par exemple, un artisan minier devait payer 25 000 francs CFA (46 dollars), tandis qu'un collecteur devait payer 35 000 francs CFA (65 dollars). Selon plusieurs témoins, le mouvement 3R faisait payer entre 40 000 francs CFA (74 dollars) et 250 000 francs CFA (458 dollars) aux propriétaires des bassins de décantation, en fonction de leur taille. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure d'évaluer la somme totale que le mouvement 3R avait perçue grâce aux taxes. Selon les témoignages livrés par six personnes travaillant sur les sites miniers situés aux alentours de Yidéré (préfecture de la Mambéré-Kadéï), il a estimé qu'en 2020, le montant des taxes prélevées auprès des artisans miniers avait pu atteindre 10 millions de francs CFA (18 000 dollars) par mois (en fonction des pics d'activité), et ce uniquement sur les sites précités.

48. Les membres du mouvement 3R prélevaient les taxes selon un système bien établi. Des éléments armés arrivaient à motocyclette et se répartissaient en deux équipes. Chaque équipe était constituée d'au moins trois éléments armés et d'un collecteur de taxes, lequel était chargé de récupérer l'argent et de le consigner dans un cahier. De nombreuses sources ont déclaré au Groupe d'experts que le mouvement 3R s'adressait exclusivement aux coordonnateurs des sites miniers qui étaient contraints de faciliter les relations entre le groupe armé et les personnes travaillant sur les sites. Selon les mêmes sources, les dirigeants du mouvement 3R étaient parfaitement au courant des détails de ce système de prélèvement de taxes. Outre ces taxes, les éléments du mouvement 3R prélevaient également un pourcentage de la production. Le Groupe n'a pas été en mesure de confirmer que cette pratique concernait tous les sites miniers contrôlés par le mouvement 3R, mais cinq mineurs qui travaillaient sur des sites situés aux environs d'Abba lui ont indiqué qu'ils devaient céder 25 % de leur production au mouvement 3R. Le groupe armé avait des représentants parmi les mineurs, qui suivaient la production et tenaient les membres du mouvement 3R informés.

Acteurs du secteur privé payant des taxes au mouvement 3R

- 49. D'après les informations obtenues par le Groupe d'experts, les entreprises qui menaient leurs activités dans la zone contrôlée par le mouvement 3R payaient régulièrement des « taxes de sécurité ». Plusieurs sources ont expliqué que, les autorités publiques étant incapables de protéger leurs investissements, les entreprises faisaient le choix de coopérer avec les groupes armés. Le Groupe d'experts a recueilli des témoignages confirmant que l'Industrie minière de Centrafrique (IMC) versait des paiements aux groupes armés à Yaloké (préfecture de l'Ombella-Mpoko) et à Abba (voir S/2021/87, par. 65 à 67). Plusieurs sources ont également indiqué que la Société minière Thien Pao et HW-Lepo faisaient de même.
- 50. Le Groupe d'experts avait déjà signalé des cas d'extorsion de fonds visant des sociétés minières dans la région d'Abba (voir S/2018/729, par. 102 et 103). Il est ressorti d'enquêtes menées récemment que les pratiques décrites en 2018, qui ne concernaient alors que quelques cas isolés, étaient devenues courantes.
- 51. Des membres des FACA chargés de protéger les entreprises, des sources qui ont travaillé pour l'IMC en 2020 et un haut fonctionnaire de l'État chargé des mines ont déclaré au Groupe d'experts que des éléments du mouvement 3R venaient sur leurs sites deux à trois fois par mois. À chaque visite, ces éléments obtenaient de la nourriture, du carburant et de l'argent de la part des entreprises. Ils arrivaient à bord de quatre motocyclettes, chacune transportant quatre éléments armés. Plusieurs sources ont déclaré au Groupe qu'à chaque visite, le mouvement 3R recevaient 2 millions de francs CFA (3 700 dollars).
- 52. Comme l'ont confirmé les autorités centrafricaines et selon une pratique courante dans le pays (voir \$\frac{\$\frac{5}\text{2018}}{729}\$, annexe 7.5), des soldats des FACA sont déployés auprès des sociétés minières, à la demande de celles-ci, afin de prévenir tout harcèlement de la part des groupes armés. Sur la base d'entretiens avec plusieurs témoins, notamment des éléments des FACA, le Groupe d'experts a confirmé que cette pratique n'avait pas permis de mettre fin aux activités d'extorsion de fonds auxquelles se livrait le mouvement 3R. Par exemple, en octobre 2020, à Lami, village situé près d'Abba où l'IMC possédait un site minier, des combattants du mouvement 3R ont attaqué un soldat des FACA déployé auprès de l'entreprise et lui ont pris son arme, ses munitions, sa motocyclette et ses vêtements. Le mouvement 3R ne laissait pas les éléments des FACA déployés auprès de l'IMC porter leurs armes en dehors de l'enceinte de l'entreprise, sauf lorsqu'ils escortaient des employés étrangers. Ils n'étaient pas non plus autorisés à empêcher les combattants du mouvement 3R de

21-06676 17/188

rencontrer les représentants de l'entreprise. Des éléments des FACA ont expliqué qu'ils recevaient des consignes de la part du « colonel » Djibril, commandant du mouvement 3R dans la région.

- 53. Le Groupe d'experts a présenté ses conclusions aux représentants du Ministère centrafricain de la défense nationale et de la reconstruction de l'armée, ainsi qu'aux entreprises dont les noms avaient été mentionnés au cours de ses enquêtes. Les représentants du Ministère lui ont dit qu'ils n'avaient reçu aucune information de cette nature de la part des soldats des FACA déployés sur les sites miniers.
- 54. En avril 2021, lors d'une rencontre avec le Groupe d'experts, un représentant de la Société minière Thien Pao a nié avoir versé des paiements à des éléments du mouvement 3R. Il a admis que l'entreprise avait fait l'objet de harcèlements lorsqu'elle était gardée par des gendarmes, mais a fait valoir que depuis l'arrivée des éléments des FACA deux ans auparavant, elle n'avait subi aucune intervention de la part du mouvement 3R. L'IMC et HW-Lepo n'ont pas répondu aux demandes d'information qui leur avaient été adressées.

3R après la création de la CPC

- 55. Quand la CPC a lancé ses opérations militaires à la mi-décembre 2020, les sociétés minières ont été prises pour cible et pillées. La CPC a commencé à attaquer les entreprises de Yaloké les 13 et 14 décembre 2020 et s'est ensuite déplacée vers d'autres zones minières. Par exemple, la Société minière Thien Pao a affirmé que lors des attaques lancées le 20 décembre 2020 contre ses deux sites situés à proximité d'Abba, elle avait perdu du matériel d'une valeur d'environ 10 milliards de francs CFA (18 millions de dollars) (voir annexe 2.11). Tout en n'étant pas en mesure de vérifier la valeur du matériel volé pendant les attaques, le Groupe d'experts a pu confirmer que la CPC avait forcé la Société minière Thien Pao à payer une forte somme d'argent, à savoir 10 millions de francs CFA (18 000 dollars) sur le site minier et 1 million de francs CFA (1 900 dollars) à un poste de contrôle de la CPC à Baboua, alors qu'un convoi comprenant 24 employés étrangers tentait de fuir vers Garoua Boulaï, au Cameroun.
- 56. Bien que la nouvelle des attaques susmentionnées se soit rapidement répandue en République centrafricaine et ait poussé plusieurs acteurs du secteur minier à quitter leurs sites, les activités minières menées par des particuliers ou des entreprises se sont poursuivies dans une certaine mesure, offrant ainsi la possibilité au mouvement 3R de continuer à engranger des recettes. Plusieurs collecteurs basés au Cameroun ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils continuaient de passer la frontière pour se rendre en République centrafricaine et de verser des taxes aux éléments du mouvement 3R à cette période. Au début de janvier 2021, le Groupe d'experts s'est entretenu avec des négociants basés à Bouar, qui ont confirmé qu'ils pouvaient mener leurs activités sur les sites miniers de la préfecture de la Nana-Mambéré. En avril, il a également interrogé des chauffeurs de taxi à Beloko (sur l'axe Baboua-Garoua Boulaï), qui ont confirmé avoir transporté des marchandises vers les sites miniers de Niem, de Baboua et d'Abba et versé des taxes à des membres du mouvement 3R et des éléments antibalaka. Plusieurs réfugiés de la République centrafricaine basés au Cameroun ont déclaré au Groupe d'experts qu'en janvier, ils avaient continué de traverser la frontière pour travailler sur des sites miniers situés à proximité de Yidéré et de Ndongori, où ils versaient un péage aux éléments du mouvement 3R. Des mineurs de la ville de Gamboula (préfecture de la Mambéré-Kadéï), qui était tombée aux mains du mouvement 3R en décembre 2020, ont eux aussi indiqué qu'ils avaient poursuivi leurs activités.
- 57. Le Groupe d'experts a confirmé qu'en décembre 2020 et janvier 2021, alors que la CPC avait pris le contrôle de la zone, des étrangers qui travaillaient en partenariat

avec la Coopérative minière de Yaloké (COMINYA) continuaient d'opérer dans cette ville. Des sources appartenant aux autorités publiques ont indiqué au Groupe d'experts que le directeur de la COMINYA, Ouiefio Mberendeh, avait pu poursuivre ses activités parce qu'il soutenait financièrement la CPC. En avril, Mberendeh a reconnu dans une lettre adressée au Ministre des mines et de la géologie qu'il était un parent de François Bozizé, mais il a nié tout lien avec la CPC. Le 29 avril, dans une communication adressée au Groupe, il a expliqué qu'il était resté à Yaloké après l'attaque du mouvement 3R car des éléments du groupe armé avaient pillé deux de ses véhicules et que l'ambassade du pays d'origine de ses partenaires étrangers lui avait conseillé de rester sur place jusqu'à ce que la situation s'améliore.

58. Après que la CPC a entamé ses opérations militaires en décembre 2020, les éléments du mouvement 3R, en coopération avec des combattants anti-balaka, ont non seulement occupé de nouvelles positions le long des axes principaux mais se sont également déployés dans de nouvelles zones, comme celles de Bouar et de Gamboula. Le groupe armé s'est ainsi vu contraint de retirer certains de ses éléments des sites miniers. Durant son enquête, le Groupe d'experts a découvert que le mouvement 3R avait mis en place une stratégie de recrutement dans les camps de réfugiés au Cameroun pour pouvoir continuer à prélever des taxes pendant que ses combattants chevronnés étaient déployés sur la ligne de front.

Évolution de la situation à partir de la contre-offensive menée contre la CPC

- 59. À la fin de janvier, sous la pression exercée par les FACA et les instructeurs russes, les éléments du mouvement 3R ont été repoussés de plusieurs villes principales, dont Bouar et Gamboula. Certains éléments du mouvement 3R sont allés dans la brousse, se sont déplacés vers la frontière avec le Cameroun ou l'ont traversée⁵. Plusieurs sources du secteur de la sécurité ont également affirmé au Groupe d'experts que le mouvement 3R n'avait effectué qu'un retrait tactique, ce qui ne l'empêchait pas de continuer à prélever des taxes.
- 60. Par exemple, le 8 avril, 45 combattants du mouvement 3R sont arrivés au village de Romdi, près d'Abba, et ont exigé que chaque artisan minier leur verse 20 000 francs CFA (37 dollars). Le Groupe d'experts a confirmé qu'en avril, les éléments du mouvement 3R contrôlaient toujours le site minier de Lamy, près d'Abba. Deux hauts responsables de l'administration minière ont signalé au Groupe d'experts que la présence d'éléments du mouvement 3R avait empêché une délégation officielle du Ministère des mines et de la géologie de s'arrêter à Lamy, au début du mois d'avril, lors d'une tournée des sites miniers touchés par les attaques de la CPC.
- 61. Le 10 avril, le Groupe d'experts s'est arrêté à Dombaéké, alors qu'il se rendait sur plusieurs sites d'extraction d'or autour de Mbengue, Ndongori, Bakary et Yidéré. Des éléments des FACA postés à Dombaéké, ainsi que des mineurs travaillant sur ces sites l'ont informé que des éléments du mouvement 3R y pénétraient encore pour prélever des taxes.
- 62. Le Groupe d'experts a confirmé que les soldats des FACA et les instructeurs russes avaient établi une présence dans les principaux centres miniers du pays. Il est d'avis qu'il convient de surveiller les activités minières menées dans les zones récemment libérées de l'influence de la CPC.

21-06676 **19/188**

⁵ En avril 2021, à Garoua Boulaï (Cameroun), le Groupe d'experts sur la République centrafricaine a interrogé trois réfugiés provenant de la République centrafricaine, qui ont confirmé avoir occasionnellement vu dans cette ville des éléments du mouvement 3R qui, par le passé, prélevaient des taxes en République centrafricaine. Selon les informations qu'il a obtenues, mais qu'il n'avait pu confirmer au moment de l'établissement du présent rapport, des éléments du mouvement 3R auraient franchi la frontière avec leurs armes.

III. Embargo sur les armes et forces nationales de défense et de sécurité

A. Faits nouveaux dans le secteur de la sécurité et gestion des armes et des munitions

Crise de sécurité : désertions, défections, abandons de poste et pertes associées d'armes, de munitions et de matériel appartenant à l'État

63. Dans le contexte de la tentative de coup d'État engagée par la CPC, beaucoup d'éléments des FACA et des Forces de sécurité intérieure ont abandonné leur poste, déserté ou fait défection pour rejoindre les rangs de la coalition en divers points du territoire. À l'annexe 3.1 figure un compte rendu détaillé de la manière dont cette situation s'est répercutée sur les FACA, la police et la gendarmerie, ainsi que des armes, de munitions et du matériel qui ont ainsi été égarés et qui, dans la plupart des cas, n'ont pas été retrouvés.

Déploiement des forces de défense et de sécurité nationales aux côtés des instructeurs russes et des forces rwandaises : opérations menées contre la CPC

64. Face au climat d'instabilité qui régnait à l'approche des élections prévues en décembre 2020, la Fédération de Russie et le Rwanda ont fourni une assistance à la République centrafricaine en matière de sécurité, dans le cadre d'accords bilatéraux conclus entre les Gouvernements respectifs. Le 21 décembre, la Fédération de Russie a informé le Comité qu'elle enverrait 300 instructeurs non armés pour appuyer le processus de formation de l'infanterie et des divisions motorisées des FACA, de manière à garantir la sécurité avant et pendant les élections. À la même date, le Rwanda a informé le Comité qu'il déploierait un bataillon d'infanterie équipé d'un armement intégral pour prêter main-forte aux soldats de la paix rwandais en cas d'attaque et pour aider les autorités centrafricaines à garantir le déroulement pacifique des élections prévues le 27 décembre 2020. Depuis, les FACA, épaulées par les instructeurs russes et les forces rwandaises, ont mené des opérations sur le terrain pour contrer la CPC.

Rôle des instructeurs de la Fédération de Russie dans les opérations militaires et recours aux armes et au matériel

65. La Fédération de Russie a informé le Groupe d'experts que les instructeurs déployés n'avaient pas participé aux opérations militaires menées par les FACA et que leur rôle s'était limité à : former des cadets des FACA au centre de formation de Berengo (préfecture de la Lobaye), ainsi que des membres de la police et de la gendarmerie; transporter les contingents des FACA vers les zones d'opérations; fournir une assistance consultative en vue de la planification des opérations ; fournir une aide logistique aux FACA pour la livraison de munitions, de nourriture, d'eau et de carburant ; aider à organiser l'évacuation sanitaire et les premiers soins pour le personnel des FACA blessé pendant les opérations militaires. Le coordonnateur des instructeurs russes a dit au Groupe d'experts que tous les instructeurs étaient des ressortissants russes et qu'ils avaient été recrutés par le Ministère russe de la défense auprès d'une association appelée Officers Union for International Security, composée principalement d'anciens militaires (voir annexe 3.2). Il a souligné que ces personnes étaient arrivées en République centrafricaine à titre officiel, à bord d'un avion militaire de la Fédération de Russie, et qu'elles n'avaient pas été engagées par une société privée, contrairement à ce qui figurait dans les rapports du Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de

l'homme) et à ce qu'avaient affirmé certains médias⁶. En outre, il a confirmé que des instructeurs russes relevant de la même chaîne de commandement assuraient également la protection rapprochée du Président, du Premier Ministre et de plusieurs ministres.

- Bien que la Fédération de Russie ait dit au Comité que les instructeurs déployés en décembre 2020 ne seraient pas armés, le Groupe d'experts a été informé par certaines sources et a lui-même constaté que les instructeurs russes qui appuyaient les opérations des FACA et assuraient la protection rapprochée de hauts fonctionnaires centrafricains étaient armés (voir annexe 3.3). Les représentants de la Fédération de Russie en République centrafricaine ont confirmé que les instructeurs portaient des armes pour se protéger et ne les utilisaient que s'ils étaient la cible de tirs. Ils ont indiqué que les armes et les munitions utilisées provenaient de stocks fournis par la Fédération de Russie au Ministère centrafricain de la défense et de la reconstruction de l'armée, pour les besoins des forces de sécurité de ce pays. Le Groupe d'experts note que cette situation enfreint les engagements d'utilisateur final que le Président, M. Touadéra, a présentés par écrit au Comité le 31 octobre 2018, dans le contexte du transfert d'armes et de munitions faisant l'objet d'une dérogation que la Fédération de Russie a fait à la République centrafricaine en 2018 et 2019. Cela contrevient également aux termes du certificat d'utilisateur final signé par la Ministre de la défense et de la reconstruction de l'armée le 2 octobre 2020, dans le contexte du transfert à la République centrafricaine, en octobre 2020, de véhicules blindés et d'armes ayant fait l'objet d'une notification préalable.
- 67. Le Groupe d'experts a recueilli les témoignages de nombreux représentants des autorités locales et de membres des FACA, des Forces de sécurité intérieure et de populations locales dans diverses régions de la République centrafricaine, qui ont signalé que les instructeurs russes avaient activement participé aux opérations de combat sur le terrain. De nombreuses sources ont observé que les instructeurs étaient souvent à la tête des FACA lorsqu'elles progressaient vers les villes et villages, au lieu de rester en retrait. Des éléments et des officiers des FACA déployés dans les zones d'opérations, dont certains avaient le grade de colonel, ont indiqué que les instructeurs russes agissaient souvent seuls, que la communication entre les FACA et les instructeurs était parfois difficile et qu'ils n'avaient pas le sentiment de recevoir une formation.
- 68. Dans sa correspondance officielle avec le Groupe d'experts et comme l'a confirmé le coordonnateur des instructeurs russes, la Fédération de Russie a indiqué que le nombre d'instructeurs présents en République centrafricaine était de 532 au 18 avril 2021 et n'avait jamais dépassé 550, sachant que les instructeurs venaient exercer leurs fonctions à tour de rôle dans le pays. Le Groupe d'experts a toutefois noté que, selon les estimations de diverses sources, ce nombre serait bien plus élevé, de l'ordre de 800 à 2 100 instructeurs. Il a également recueilli les témoignages de diverses sources locales et de membres des FACA qui ont affirmé que certains des instructeurs déployés s'étaient présentés comme des ressortissants de la Libye, de la République arabe syrienne et d'autres pays (voir annexe 3.4 et par. 109).

21-06676 **21/188**

⁶ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « RCA : Les experts s'alarment de l'utilisation par le gouvernement de "formateurs russes" et des contacts étroits avec les soldats de la paix de l'ONU », 31 mars 2021 ; Luke Harding et Jason Burke, « Russian mercenaries behind human rights abuses in CAR, say UN experts », *The Guardian*, 30 mars 2021 ; Gaël Grilhot, « En Centrafrique, les mercenaires russes accusés d'exactions », *Le Monde*, 5 avril 2021.

Saisie d'armes et de munitions par les FACA et les instructeurs russes lors d'opérations menées contre la CPC

69. Les soldats des FACA et les instructeurs russes déployés sur le terrain ont confirmé qu'ils avaient saisi des armes et des munitions de la CPC au cours d'opérations militaires menées à divers endroits (voir annexe 3.5). Dans une lettre adressée au Gouvernement centrafricain le 8 février 2021 et lors de réunions officielles avec de hauts responsables du Gouvernement et des services de sécurité, le Groupe d'experts a demandé à examiner le matériel saisi afin d'analyser les armes et les munitions illégalement acheminées vers les différents groupes armés de la CPC et d'en déterminer l'origine. Cependant, il n'a pas encore reçu l'autorisation d'inspecter les armes et munitions saisies.

Saisie d'armes, de munitions et de matériel militaire à Bangui en mai 2021

70. Le 10 mai, l'Office central de répression du banditisme, une unité spéciale de la police, a arrêté un ressortissant français qui était en possession d'une grande quantité d'armes, de munitions et de matériel militaire (voir annexe 3.6). Le Groupe d'experts entend adresser une lettre aux autorités centrafricaines pour demander des informations sur cette arrestation, qui a eu lieu pendant l'établissement du présent rapport.

Formation et recrutement des FACA

71. Un aperçu des faits nouveaux concernant la formation et le recrutement des FACA figure à l'annexe 3.7.

B. Cas de non-respect et de violation de l'embargo sur les armes par les États Membres

Livraisons d'armes et de munitions par des États Membres ne respectant pas ou violant l'embargo sur les armes

- 72. Pendant la période considérée, le Groupe d'experts a recueilli des témoignages et des éléments de preuve auprès de diverses sources crédibles, qui faisaient état de livraisons d'armes et de munitions à l'aéroport international de M'Poko à Bangui.
- 73. Les 23, 24 et 25 janvier 2021, des avions Antonov immatriculés au Soudan, portant les codes 7709 (anciennement ST-ATM) et ST-ALM (potentiellement 7710, après modification) et exploités par les forces aériennes soudanaises ont effectué des vols vers l'aéroport international de M'Poko à Bangui. Des sources confidentielles ont informé le Groupe d'experts que ces aéronefs avaient livré des armes, des munitions et du matériel militaire destinés aux FACA, dont le chef d'état-major était présent à l'aéroport pour au moins deux de ces livraisons. Le Groupe d'experts a également obtenu d'une source confidentielle la copie d'un certificat d'utilisateur final, signé le 8 janvier 2021 par la Ministre centrafricaine de la défense nationale et de la reconstruction de l'armée, qui concernait une acquisition d'armes effectuée le 8 octobre 2020 par un acheteur non répertorié et la Military Industry Corporation, une société de défense administrée par l'État soudanais (voir annexe 3.8). La date de l'achat, les dates des vols spéciaux non programmés susmentionnés et les témoignages des sources confidentielles concernant le matériel déchargé des aéronefs semblent concorder. Sur le certificat d'utilisateur final, il était indiqué que les produits énumérés étaient destinés à l'usage exclusif du Ministère centrafricain de la défense et de la reconstruction de l'armée et comptaient des armes et des munitions devant faire l'objet d'une notification préalable, telles que de nombreux pistolets et fusils d'assaut Kalashnikov, des pistolets-mitrailleurs, des mitrailleuses lourdes de calibre

- 12,7 mm et 14,5 mm et des lance-roquettes. La livraison comprenait également des articles qui devaient faire l'objet d'une dérogation de la part du Comité, tels que 20 lance-roquettes multiples de calibre 107 mm et 1 000 canons antichar/antiblindé sans recul SPG-9 de calibre 73 mm, ce qui pourrait constituer une violation de l'embargo sur les armes. Enfin, elle comprenait une grande quantité de munitions pour les armes énumérées. Le Groupe d'experts a pris contact avec le Soudan pour demander des informations sur ces vols, mais n'avait pas reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.
- 74. Le Groupe d'experts a obtenu des informations sur trois autres livraisons qui constituaient des cas de non-respect présumé (absence de notification préalable) ou de violation potentielle de l'embargo sur les armes, sous réserve de confirmation du calibre des armes et munitions concernées.
- 75. Deux avions Ilyushin immatriculés au Kazakhstan, portant les codes UP-I7652 et UP-I7646, loués par Jenis Air et appartenant à la société Space Cargo, basée aux Émirats arabes unis, ont effectué des vols à destination de l'aéroport international de M'Poko à Bangui. Le premier a atterri le 19 décembre 2021 pour redécoller le 21 décembre et le second est arrivé et reparti le 22 décembre (voir annexe 3.9). Des sources ont informé le Groupe d'experts que ces avions transportaient du personnel et des équipements militaires. Il note que les certificats de navigabilité des deux avions avaient expiré le 19 juillet et le 24 novembre 2020, respectivement (voir annexe 3.10). L'Administration kazakhe de l'aviation l'a informé que le contrat de location entre Jenis Air et Space Cargo avait été résilié le 4 décembre 2020, que les codes d'immatriculation de l'État avaient été recouverts et les plaques retirées, et que les avions avaient été rendus à leur propriétaire. De plus, Jenis Air a confirmé que l'ensemble de son personnel avait été mis en congé sans solde à la suite de consignes données le 7 juillet 2020. La compagnie aérienne a donc indiqué au Groupe d'experts qu'il lui aurait été impossible d'effectuer les vols susmentionnés. Ce dernier a pris contact avec Space Cargo et les Émirats arabes unis pour demander des informations sur ces vols, mais n'avait pas reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport. Il note que l'Administration de l'aviation kazakhe a révoqué la licence d'exploitation de transport aérien de Jenis Air le 1er février 2021, sur la base des informations reçues de la part du Conseil de sécurité concernant le non-respect des dispositions de l'embargo sur les armes imposé à la Libye dans la résolution 1970 (2011), prorogées dans la résolution 2509 (2020) (voir annexe 3.11).
- 76. Les 31 décembre 2020 et 1^{er} janvier 2021, un Boeing 737 et un Boeing 727 immatriculés en République démocratique du Congo, portant les codes 9S-AGD et 9S-AVV et exploités respectivement par Gomair et Serve Air Congo, ont effectué des vols vers l'aéroport international de M'Poko à Bangui. Des sources confidentielles ont informé le Groupe d'experts que ces aéronefs avaient livré un grand nombre d'armes légères et de petit calibre, des caisses de munitions, des lance-roquettes, quatre mitrailleuses lourdes de calibre 14,5 mm devant faire l'objet d'une notification préalable, ainsi que des obus de mortier de calibre 120 mm devant faire l'objet d'une dérogation de la part du Comité. Elles ont indiqué que des représentants des autorités centrafricaines étaient présents à l'aéroport au moment de ces livraisons. Le Groupe d'experts a pris contact avec les autorités de la République démocratique du Congo, Gomair et Serve Air Congo pour demander des informations sur ces vols, mais n'avait pas reçu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport.
- 77. On trouvera à l'annexe 3.12 des informations concernant une autre livraison en provenance du Congo, effectuée le 27 janvier 2021.
- 78. Le Groupe d'experts a présenté ces cas aux autorités centrafricaines, qui ont indiqué qu'elles allaient examiner la question.

21-06676 **23/188**

Fourniture de matériel d'appui terrestre et aérien aux forces de défense et de sécurité nationales : cas potentiels de non-respect ou de violation de l'embargo sur les armes

- 79. Selon diverses sources crédibles, pendant la période considérée, une grande quantité de matériel d'appui terrestre et aérien a été livrée à la République centrafricaine, dont au moins 78 véhicules terrestres, 7 hélicoptères (dont plusieurs modèles militaires) et 2 petits avions.
- 80. Le Groupe d'experts a constaté que certains des véhicules terrestres livrés avaient été équipés d'armes et utilisés lors d'opérations militaires et obtenu des preuves photographiques et recueilli des témoignages auprès de nombreuses sources à ce sujet (voir annexe 3.13). Il a également constaté et vu sur des preuves photographiques qu'un grand nombre d'hélicoptères étaient utilisés en République centrafricaine, que certains portaient des codes d'immatriculation de ce pays alors que d'autres n'en portaient aucun, et que certains avaient été équipés d'armes (voir annexe 3.14).
- 81. Enfin, le Groupe d'experts a constaté et vu sur des preuves photographiques que deux petits avions Antonov An-28 étaient arrivés en République centrafricaine et y avaient été exploités durant la période considérée, notamment à des fins logistiques dans des zones où des opérations militaires étaient en cours, ainsi que pour le transport de personnes présumées être détenues dans le cadre du conflit. Les avions observés étaient immatriculés en République centrafricaine et portaient les codes TL-KPF et TL-KFT (voir annexe 3.15). Le Groupe d'experts n'a pas connaissance d'une quelconque notification ou demande de dérogation qui aurait été soumise pour la livraison de ces avions.

C. Hausse du recours présumé à des mines terrestres et des engins explosifs, signe de l'évolution de la nature du conflit en République centrafricaine

82. Depuis que les trois premiers cas de recours présumé à des mines terrestres ont été recensés en République centrafricaine en juin et juillet 2020, le Groupe d'experts a confirmé que le nombre de cas d'utilisation présumée de mines terrestres et d'autres engins explosifs avait augmenté; en effet, huit explosions enregistrées entre février et mai 2021 ont fait neuf morts et six blessés (voir annexe 3.16). Dans aucun des cas recensés, il n'a été possible de mener une enquête immédiatement après l'explosion ni de récupérer les engins en vue d'une analyse complète.

D. Violations du droit international humanitaire commises par les forces de défense et de sécurité nationales et les instructeurs russes

Victimes civiles de l'usage excessif de la force par les FACA et les instructeurs russes

83. Dans plusieurs des zones où il s'est rendu, le Groupe d'experts a recueilli des témoignages auprès de sources confidentielles qui ont signalé que les FACA et les instructeurs russes avaient employé la force de manière excessive. À Grimari (préfecture de la Ouaka), il a obtenu des éléments de preuve indiquant que des soldats des FACA et des instructeurs russes avaient fait un usage excessif de la force contre des civils le 28 décembre 2020. Tous les témoins qu'il a interrogés ont expliqué qu'au moment où un camion commercial à destination de Bangui arrivait à un point de contrôle temporaire, des soldats des FACA apparaissaient, ordonnant au chauffeur de s'arrêter. Selon les récits de témoins oculaires, alors que le chauffeur s'efforçait de

s'arrêter, les soldats des FACA commençaient à tirer de part et d'autre du camion, alors que les instructeurs russes faisaient de même à l'avant. Au total, trois civils ont été tués et 15 autres ont été blessés, dont six femmes et un mineur. Les personnes blessées avaient souvent reçu plusieurs balles. Les autorités locales de Grimari ont confirmé qu'aucun lien avec des groupes armés n'avait été retrouvé dans le camion. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucune enquête militaire ou judiciaire n'avait été ouverte sur les tirs mortels portés contre ces civils.

84. Le coordonnateur des instructeurs russes a assuré au Groupe d'experts qu'aucun instructeur n'était présent à Grimari à l'époque des faits.

Bambari : primauté des objectifs opérationnels sur le droit international humanitaire

- 85. Le 15 février 2021, des soldats des FACA et des instructeurs russes, épaulés par des éléments de la gendarmerie et de la police, ont lancé une opération contre la CPC à Bambari, qui a duré deux jours et visait principalement les zones contrôlées par l'UPC. Selon les témoignages d'habitants, au début des opérations, plusieurs éléments de l'UPC qui fuyaient les FACA et les instructeurs russes sont entrés dans la mosquée Takwa du quartier de Hadji, où se trouvaient des civils. Les soldats des FACA et les instructeurs russes ont pris la mosquée pour cible, alors qu'ils savaient que des civils y étaient présents et sans respecter le caractère religieux du bâtiment. Selon les témoins oculaires que le Groupe d'experts a rencontrés, aucun effort n'a été fait pour distinguer les civils des combattants. Les soldats des FACA et les instructeurs russes ont pénétré dans le bâtiment et continué de tirer à l'intérieur, comme le montrent les preuves photographiques disponibles (voir annexe 3.17). D'après des sources locales, les affrontements ont fait 17 victimes, dont au moins une femme touchée par une balle perdue. Si certaines de ces victimes étaient effectivement des combattants de l'UPC, le Groupe d'experts a également pu confirmer qu'au moins six des personnes décédées étaient des civils.
- 86. Selon des sources locales, au moment où l'opération du 15 février a été menée, la plupart des « généraux » de l'UPC, dont Ali Darassa, avaient fui, tout comme les combattants anti-balaka. Les combattants de l'UPC restants étaient dispersés dans les quartiers résidentiels de Hadji, de Bornou et d'Élevage. Certains tiraient en l'air sans discernement pour semer la confusion, tandis que d'autres étaient en tenue civils. L'UPC avait déjà employé cette tactique consistant à se servir de la population comme d'un bouclier humain, notamment lors des opérations de mai 2018, quand les Casques bleus avaient temporairement repoussé l'UPC hors de Bambari (voir S/2018/729, par. 92).
- 87. En réponse à une question du Groupe d'experts concernant l'opération du 15 février, le coordonnateur des instructeurs russes a indiqué que les rebelles avaient regroupé les civils au milieu de la mosquée et avaient tiré sur les FACA depuis l'intérieur de la mosquée, ce qui avait poussé ces dernières à intervenir. Il a toutefois nié que des instructeurs russes aient pénétré dans la mosquée et tiré sur des civils.
- 88. Il ressort des enquêtes menées par le Groupe d'experts que les soldats des FACA et les instructeurs russes ont affiché le même mépris à l'égard du droit international humanitaire lors d'autres opérations conduites à Bambari, notamment le 16 février, au site d'accueil de personnes déplacées dénommé « Élevage », dont le centre médical a été le théâtre de combats. Il a également noté que parmi les 36 personnes blessées au cours des deux opérations se trouvaient huit femmes et neuf enfants et que ces personnes avaient subi des blessures par explosion et par balle.

21-06676 **25/188**

Meurtres indiscriminés commis par des instructeurs russes

- 89. Le Groupe d'experts a collecté de nombreux témoignages selon lesquels des instructeurs russes avaient tué de manière indiscriminée des civils non armés. Il a été en mesure de confirmer les cas ci-après. Il a rencontré des sources locales qui ont témoigné que le 21 février, à Ippy, des instructeurs russes avaient interpellé un civil non armé, puis l'avaient tué par balle. Des instructeurs russes ont tué par balle deux personnes en situation de handicap, l'une à Bodol, à 25 kilomètres de Paoua (préfecture de l'Ouham-Pendé), et l'autre à Grimari, le 13 janvier. Des sources locales, dont des témoins oculaires, ont indiqué qu'à toutes ces occasions, les victimes étaient des civils qui ne portaient ni arme ni uniforme.
- 90. Le Groupe d'experts a également confirmé qu'à Kradé (préfecture de la Ouaka), le 8 mars, des instructeurs russes accompagnés de plusieurs soldats des FACA avaient tiré sur deux civils peuls de Gotchélé. Il a noté que dans la préfecture de la Ouaka en général, bon nombre de Peuls avaient été pris pour cibles, ce qui vient alimenter les discours de l'UPC et du mouvement 3R sur la nécessité de protéger cette communauté (voir \$\frac{S}{2020}/662\$, annexe 4.3). En maints endroits, les populations locales ont fait part au Groupe de leur crainte que les généralisations faites par les instructeurs russes au cours de leurs opérations, comme le fait d'associer tous les Peuls à l'UPC et, dans une moindre mesure, les personnes portant des scarifications aux anti-balaka, ne mettent les hommes de ces populations en danger⁷.
- 91. Comme expliqué à l'annexe 3.18, le Groupe d'experts a noté que les arrestations arbitraires, associées aux meurtres de civils commis par les soldats des FACA et les instructeurs russes, avaient parfois poussé les groupes armés à mener des attaques de représailles contre des civils, perpétuant ainsi le cycle de la violence dans le pays.

Pillages et vols généralisés commis par des soldats des FACA et des instructeurs russes

- 92. Dans de nombreux sites où les soldats des FACA et les instructeurs russes ont été déployés ou par lesquels ils ont transité, le Groupe d'experts a collecté des témoignages concernant le pillage de maisons et de bâtiments, sous diverses formes allant du vol d'animaux d'élevage, tels que des poulets ou des chèvres, au vol de biens domestiques, tels que des matelas. À Bambari, Bouar et Berbérati, certains représentants des autorités et membres des populations locales ont confirmé au Groupe d'experts que des soldats des FACA et des instructeurs russes avaient volé des biens de grande valeur, tels que de l'argent et des motocyclettes, lors de fouilles dans les habitations, aux points de contrôle, mais aussi après des meurtres de civils. À Bambari, les forces de sécurité locales ont confirmé au Groupe que des biens de cette nature avaient été pris lors des fouilles effectuées depuis février 2021; cependant, elles ont affirmé qu'il s'agissait exclusivement de biens qui avaient été volés par la CPC en décembre 2020.
- 93. Les organisations humanitaires ont également été la cible de pillages commis par des soldats des FACA et des instructeurs russes. À Bossangoa, le Groupe d'experts a recueilli des témoignages concernant le pillage des locaux d'une organisation humanitaire, survenu le 18 mars. Parmi les biens volés figuraient des kits destinés aux victimes de violences sexuelles, d'une valeur d'environ 1 million de francs CFA (1 850 dollars) (voir annexe 3.19).

⁷ La scarification fait souvent partie des rites initiatiques des nouveaux combattants anti-balaka (voir S/2017/1023, par. 80).

Exécutions sommaires de membres présumés de groupes armés au sein de la base des FACA à Bangassou

94. Du 31 décembre 2020 au 2 janvier 2021, six personnes ont été arrêtées et accusées d'avoir collaboré avec la CPC à Bangassou (préfecture du Mbomou) et dans ses environs. D'après des sources locales, seules deux de ces personnes étaient des membres des anti-balaka qui avaient rejoint la coalition et, pendant leur détention à la base des FACA, il a été confirmé que deux d'entre elles avaient été torturées et menacées de mort si la CPC attaquait Bangassou. En représailles, les combattants de la CPC ont attaqué la base des FACA au petit matin du 3 janvier 2021. Les FACA, les gendarmes et les éléments de la police sont partis par groupes successifs à bord des véhicules des Casques bleus des Nations Unies qui avaient été appelés pour évacuer les soldats blessés des FACA, tandis que les instructeurs russes et d'autres soldats des FACA ont été les derniers à quitter la base à bord d'un véhicule de police. Quand la CPC a atteint la base des FACA, elle y a trouvé cinq cadavres et une personne encore en vie. Le Groupe d'experts a examiné des preuves photographiques qui montraient que les cinq victimes avaient été tuées dans un château d'eau situé dans l'enceinte de la base. Les forces de sécurité de l'État locales ont confirmé au Groupe d'experts qu'elles avaient arrêté les six personnes, mais ont expliqué qu'en raison de la confusion qui régnait lors de l'attaque lancée par la CPC contre la base des FACA, elles ne pouvaient pas fournir d'informations plus précises sur le meurtre des détenus.

Difficultés d'accès à la justice

95. En plusieurs points du territoire centrafricain, le Groupe d'experts a rencontré des représentants des autorités locales, des forces de sécurité et de l'appareil judiciaire qui ont indiqué qu'aucun acte de violence n'avait été porté à leur attention. Ils ont également fait valoir que les victimes avaient la possibilité de déposer une plainte officielle. Cependant, comme l'ont expliqué de nombreux interlocuteurs du Groupe d'experts, depuis le mois de décembre 2020, des personnes avaient disparu sans laisser de trace après avoir été détenues par des membres des forces de sécurité nationales et des instructeurs russes. En conséquence, les victimes craignaient de déposer plainte auprès des autorités locales. De plus, dans certains secteurs, des soldats des FACA et des instructeurs russes se sont ingérés dans les affaires relevant de la police. Par exemple, le 27 avril, à Paoua, des instructeurs russes ont physiquement menacé un gendarme pendant des discussions sur le transfert de 15 détenus qui se trouvaient à la gendarmerie (voir annexe 3.20)8. Le Groupe d'experts note également que, dans une vidéo diffusée le 15 mars dans les médias sociaux, le conseiller présidentiel Fidèle Gouandjika a déclaré que la tolérance à l'égard de certains comportements était le prix à payer pour que les Russes aident la République centrafricaine à « libérer le pays » (voir annexe 3.21).

96. En avril, lors de réunions tenues avec des représentants de la Ministre centrafricaine de la défense nationale et de la reconstruction de l'armée ainsi que le coordonnateur des instructeurs russes, le Groupe d'experts a soulevé la question des violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par les soldats des FACA et les instructeurs russes. Les représentants des autorités nationales et le coordonnateur ont indiqué qu'ils étaient au fait des accusations mais les ont rejetées, affirmant qu'il était dans l'intérêt des rebelles de faire circuler de telles allégations. Le 30 avril, le Ministre des communications et des médias, Ange Maxime Kazagui, a affirmé que le Gouvernement considérait les références à des violations des droits humains par des agents de l'État et des instructeurs russes qui figuraient dans un document de la MINUSCA comme de « simples allégations », mais qu'il avait chargé le Ministre de la justice et des droits de l'homme d'ouvrir une enquête

⁸ Rapport confidentiel du 3 mai 2021.

21-06676 **27/188**

judiciaire sur la question (voir annexe 3.22). Le 4 mai, le Ministre de la justice et des droits de l'homme a établi une commission ad hoc chargée d'enquêter sur les allégations de violations des droits humains par les FACA et les instructeurs russes (voir annexe 3.23).

IV. Factionnalisation du secteur de la sécurité en raison de recrutements parallèles

- 97. En réaction à la tentative de coup d'État de la CPC, des membres du Gouvernement et des forces de sécurité ont recruté ou instrumentalisé des membres de groupes armés, semant la confusion sur le terrain. Cette nouvelle tendance risque de nuire profondément et durablement à la réforme du secteur de la sécurité et de diviser en factions le secteur de la sécurité de l'État.
- 98. La présente partie porte sur quatre études de cas concernant des milices qui ont été constituées pour agir au sein ou en appui des institutions de sécurité de l'État. Bien que ces groupes soient d'horizons différents et n'aient pas les mêmes affiliations politiques, tous ont été formés par cooptation de chefs de groupes armés et de leurs éléments. Chaque milice a reçu une aide en espèces et, pour certaines, du matériel militaire qui a été prélevé dans les réserves officielles de l'État destinés aux FACA ou aux Forces de sécurité intérieure, en violation de l'embargo. Ces milices ont également été attirées par des promesses d'intégration officielle dans l'armée ou les Forces de sécurité intérieure.
- 99. Dans le cadre de ses enquêtes, le Groupe d'experts a constaté que des membres du Gouvernement qui cherchaient à démontrer leur influence et à renforcer leur position au sein de l'administration présidentielle avaient encouragé la création de certaines de ces milices.

A. Garde présidentielle et milice des « requins »

Recrutement au sein de la garde présidentielle d'individus connus comme étant membres de groupes armés

100. Le Groupe d'experts a continué d'observer une expansion de la taille et du rôle du Groupement spécial chargé de la protection républicaine, communément appelé la garde présidentielle (voir également S/2020/662, par. 72 à 74, et S/2019/930, par. 146). De hauts-gradés des FACA ont confirmé que la gestion et le recrutement de la garde présidentielle et des FACA se faisaient séparément. Le rôle et la procédure de recrutement de la garde présidentielle n'étaient pas définis dans le plan de défense nationale et n'étaient pas coordonnés dans le cadre de la réforme en cours du secteur de la sécurité. Diverses sources, dont de haut-gradés des FACA, ont informé le Groupe d'experts que le recrutement de la garde présidentielle était une procédure discrète, et non ouverte, et visait des jeunes du quartier du Président, Boy-Rabe, situé dans le quatrième arrondissement de Bangui, ainsi que des fidèles de son église (église baptiste de Ngoubagara) et des membres de son groupe ethnique (Mbaka-Mandja). Des éléments anti-balaka connus ont également été recrutés.

101. Un exemple clef était celui de Thierry Lébéné, alias « Colonel 12 puissances », un ex-combattant anti-balaka qui répondait aux ordres de Patrice-Édouard Ngaïssona (voir S/2014/452, annexe 5, par. 5). Selon des témoignages recueillis par le Groupe d'experts auprès de membres des anti-balaka et de la garde présidentielle, Lébéné était bel et bien membre de cette garde. Il s'est présenté comme tel sur son compte de médias sociaux et a publié plusieurs photos de lui « en mission », portant des armes

et un uniforme de la garde présidentielle, aux côtés d'autres anciens membres connus des anti-balaka (voir annexe 4.1).

102. Le directeur général de la garde présidentielle, le général Alfred Service, a confirmé que des éléments de la garde avaient participé à des opérations menées à Boali, Mbaïki et à Bossembele dans le contexte de la crise de sécurité, mais a nié que des membres de groupes armés y aient pris part.

Les « requins » : un groupe de trolls en ligne devenu un groupe politique violent

103. Le groupe des « requins » a été créé en juin 2019 (voir S/2019/608, par. 33) par Héritier Doneng, un fonctionnaire du Ministère de la promotion de la jeunesse et des sports. À l'origine, le groupe n'intervenait que dans les médias sociaux, en diffusant de fausses informations et en menaçant les membres de l'opposition politique. Il ne commettait pas d'actes de violence et a annoncé sa dissolution en juillet 2019 (ibid.). Cependant, à la fin de l'année 2020, les « requins » ont refait surface, accru leur nombre et élargi leur champ d'action en faisant appel à des miliciens, principalement d'anciens éléments anti-balaka, opérant au sein de la garde présidentielle.

104. D'après divers témoignages recueillis par le Groupe d'experts, à partir de décembre 2020, les « requins » sont devenus tristement célèbres à Bangui en tant que force de l'ombre impliquée dans des opérations de sécurité extrajudiciaires (voir par. 131). Agissant principalement la nuit et tirant parti du couvre-feu imposé par le Gouvernement le 7 janvier 2021, ils avaient coutume d'enlever des personnes à leur domicile ou de les soustraire à la garde de la police ou de la gendarmerie pour les amener dans un bureau situé au camp de Roux, une base militaire hébergeant les quartiers généraux des FACA et de la garde présidentielle. Ils transféraient aussi parfois leurs victimes à l'Office central de répression du banditisme (voir S/2019/608, par. 95 et 96 et annexe 6.7). On trouvera à l'annexe 4.2 un complément d'informations supplémentaires sur les violations des droits humains commises par les membres de la garde présidentielle.

105. Selon diverses sources, dont des membres de la garde présidentielle, les « requins » ne répondaient pas à une hiérarchie bien établie, mais étaient plutôt chargés d'exécuter certaines tâches dans le cadre d'opérations extrajudiciaires précises. Les ordres étaient donnés par un groupe de conseillers présidentiels, qui utilisaient souvent le prétexte de liens présumés avec la CPC pour mener des opérations violentes et, parfois, favoriser leurs intérêts personnels. Thierry Lébéné (voir par. 101) jouait un rôle central et coordonnait un groupe restreint d'éléments de la garde présidentielle qui agissaient en tant que « requins », menant leurs activités en civil mais utilisant souvent des véhicules militaires, ce qui leur permettait de se déplacer dans la ville malgré les mesures strictes imposées dans le cadre du couvre-feu.

106. Le directeur général de la garde présidentielle a précisé au Groupe d'experts qu'il n'était pas au courant d'une implication des éléments de cette unité dans des activités sortant du cadre de leur travail.

B. Groupes d'autodéfense du quartier PK5 : du statut d'ennemi numéro un à celui de force auxiliaire

107. Le Groupe d'experts a déjà décrit les activités des groupes d'autodéfense autoproclamés du quartier PK5, lesquels se sont livrés à des combats contre la MINUSCA et les Forces de sécurité intérieure et ont commis depuis 2013 de nombreuses violations des droits humains (voir S/2018/729, par. 61 à 69). Dans le cadre de ses enquêtes, il a découvert qu'en dépit des relations historiquement

21-06676 **29/188**

conflictuelles avec les forces de sécurité de l'État, des éléments connus de ces groupes avaient été secrètement recrutés par des responsables de l'État depuis janvier 2021 et se désignaient eux-mêmes comme « les volontaires ».

108. Le Groupe d'experts a recueilli les témoignages de membres de groupes armés, de représentants d'autorités locales, de membres des FACA et de recrues, qui ont décrit le mécanisme de recrutement. La procédure a débuté à la mi-janvier et a été menée sous la supervision directe du Ministre de l'intérieur chargé de la sécurité publique, Henri Wanzet-Linguissara, par la voie d'un réseau d'intermédiaires qui avaient des relations dans le quartier PK5. La recrue la plus notoire était sans doute Mahamat Rahama, alias « LT », le principal dirigeant du groupe d'autodéfense du PK5 depuis la mort du « général » Nimery Matar Djamouss, alias « Force », en juin 2019. « LT » a mené les négociations concernant les recrutements directement avec le Ministre de l'intérieur chargé de la sécurité publique. Bien qu'ils aient précédemment participé au processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, 58 combattants subordonnés à « LT » ont été recrutés au moyen de ce processus parallèle et, depuis janvier 2021, se battent contre la CPC aux côtés des FACA, des Forces de sécurité intérieure et des instructeurs russes, principalement le long de l'axe Bangui-Boali-Bossembele.

109. Selon des sources interrogées par le Groupe d'experts, les nouvelles recrues ont été réparties en trois groupes et déployées sous les ordres des personnes suivantes: « LT », également considéré comme le « chef d'état-major » des trois groupes; « Abakar », ancien « secrétaire général » de « Force », impliqué dans la campagne de dénigrement public lancée au début de 2020 contre quatre membres du personnel de la MINUSCA (voir S/2020/662, par. 60); Abbas, alias « Kambatiwa », qui a pris la tête d'un groupe de combattants basés dans le quartier PK5, anciennement dirigé par « Apo » (voir \$\frac{\$\text{\$}}{2018/729}\$, par. 61). Chacun des trois groupes a recu des armes, ainsi que des uniformes et un véhicule de la gendarmerie. D'après plusieurs témoins oculaires, la remise des véhicules a eu lieu à la mi-janvier devant l'ancien « Cinéma Étoile », dans le quartier PK5. Le Groupe d'experts a obtenu des preuves photographiques montrant des éléments du groupe du PK5 vêtus d'uniformes de la gendarmerie et à bord de véhicules de la gendarmerie⁹, ainsi que « LT », en tenue militaire et muni d'armes de guerre (voir annexe 4.3). Ces éléments apparaissaient aux côtés de personnes que les sources du Groupe ont identifiées comme faisant partie de l'équipe d'instructeurs russes, mais qui, selon certaines des recrues du PK5, s'étaient présentées comme des ressortissants syriens et libyens et avaient participé à des opérations de combat aux côtés des recrues (voir par. 68). Les recrues du PK5 ont également expliqué au Groupe que l'un des domiciles de Wanzet-Linguissara, situé dans le quartier de Gobongo, dans le quatrième arrondissement de Bangui, leur servait de plateforme logistique et de résidence protégée où ils se rendaient après avoir mené des opérations et venaient chercher des munitions et des paiements.

110. Les éléments recrutés ont confirmé au Groupe d'experts que chaque nouvelle recrue était payée à la journée lorsqu'elle participait à des opérations aux côtés des soldats des FACA: 10 000 francs CFA (18 dollars), si elle avait sa propre arme, et 2 000 à 5 000 francs CFA (3,5 à 9 dollars), si elle n'en avait pas. Certains ont également indiqué qu'ils avaient été payés au mois et avaient touché 100 000 francs CFA (183 dollars). Les recrues interrogées par le Groupe ont déclaré qu'elles s'étaient

⁹ Le Groupe note que les véhicules de gendarmerie en question portaient des marques indiquant qu'ils avaient été donnés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement, grâce à un financement fourni par les États-Unis d'Amérique. Le fait que ces véhicules se retrouvent entre les mains de personnes autres que des gendarmes constitue une violation des engagements pris par la République centrafricaine en tant qu'utilisatrice finale de c e don.

vu promettre un enrôlement officiel dans la gendarmerie, mais elles n'ont obtenu aucun document officiel ni ordre de mission et ont reçu leur salaire en espèces.

111. Dans une vidéo publiée le 2 mars sur le compte officiel du Gouvernement sur les médias sociaux, le Ministre de l'intérieur chargé de la sécurité publique a déclaré que le Gouvernement utilisait l'ancien chef du groupe d'autodéfense du PK5 sur le terrain contre les rebelles. Le Groupe d'expert a compris que cette déclaration faisait référence à « LT »¹⁰. Il a adressé une lettre officielle au Ministre pour lui demander son avis sur les conclusions du Groupe, mais n'avait pas obtenu de réponse au moment de l'établissement du présent rapport. Ni le Groupe d'experts ni aucun des partenaires du Gouvernement centrafricain participant à la programmation du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration, et de la réforme du secteur de la sécurité, n'ont été informés d'un quelconque nouveau plan visant à intégrer les anciens membres des groupes d'autodéfense du PK5 dans le secteur de la sécurité.

C. Formation d'une milice affiliée au Gouvernement dans la préfecture de la Vakaga pour bloquer les itinéraires de trafic

112. Comme indiqué à l'annexe 4.4, au lendemain du coup d'État manqué de la CPC en janvier, des dirigeants politiques originaires de la préfecture de la Vakaga ont constitué, financé et déployé, sous la direction du Ministre des transports et de l'aviation civile, Arnaud Djoubaye Abazene, une milice composée de jeunes armés et recrutés localement. Ils avaient pour objectif de bloquer les itinéraires de trafic d'armes que la CPC empruntait pour se rendre en République centrafricaine depuis le Soudan, par la ville frontalière de Tissi (voir par. 31), et de protéger les populations locales contre les attaques des milices soudanaises misseriya, semblables à celle menée à Boromata en décembre 2020 (voir S/2021/87, par. 37 à 41).

D. Instrumentalisation d'une faction anti-balaka connue pour avoir commis de graves violations du droit international humanitaire et utilisée comme auxiliaire de fait des FACA à Grimari

113. Le Groupe d'experts a également recueilli des preuves indiquant que les FACA de Grimari avaient fourni un appui matériel et donné des instructions à une faction locale du groupe armé anti-balaka dirigée par Dmitri Ayoloma. Cette faction était connue pour avoir commis des violations des droits humains et du droit international humanitaire dans la préfecture de la Ouaka, notamment contre les autorités de l'État, des éleveurs peuls, des commerçants musulmans, du personnel humanitaire et des soldats de la paix (voir S/2020/662, annexe 3.12)¹¹.

114. Selon des sources du Groupe d'experts, en décembre 2020, Dmitri Ayoloma a refusé de rejoindre la CPC et s'est rangé du côté du Gouvernement, allant jusqu'à livrer plusieurs combattants de la CPC aux FACA. Diverses sources locales de Grimari et de Bambari ont confirmé au Groupe que, dans les mois qui ont suivi, le groupe d'Ayoloma avait obtenu des armes et des uniformes de la part des FACA basées dans la région. Cette collaboration ponctuelle s'est transformée en une attribution directe de missions, Ayoloma et ses éléments travaillant main dans la main avec les FACA.

21-06676 31/188

1

¹⁰ Voir www.facebook.com/gouv.cf/videos/284846843232678/ (consulté le 5 mai 2021).

¹¹ Rapport confidentiel du 17 mars 2021. Durant le seul mois de juin 2020, le groupe de Dmitri Ayoloma a mené 10 attaques contre des organisations non gouvernementales et des véhicules des Nations Unies. Voir également https://www.crisisgroup.org/es/node/14407 (consulté le 2 mai 2021).

115. Par exemple, le 12 mars 2021, après que des soldats des FACA et des instructeurs russes ont traversé le village de Bangao (sous-préfecture de Kouango), Ayoloma est arrivé et a brûlé un certain nombre d'habitations appartenant à des musulmans, ainsi qu'une mosquée. Des sources ont signalé que la complicité entre les FACA et Ayoloma avait encouragé un autre groupe anti-balaka de la région à perpétrer des actes de violence similaires contre la population musulmane.

116. Les autorités judiciaires locales ont confirmé que, bien qu'il ait endossé ce nouveau rôle d'appui auxiliaire aux forces de sécurité de l'État, Ayoloma restait sous le coup d'un mandat d'arrêt émis en 2020 pour le meurtre d'un Casque bleu, commis en mars de la même année¹².

117. Le Groupe d'experts n'a pas trouvé d'élément prouvant que les dirigeants des FACA à Bangui avaient approuvé cette stratégie; selon les informations qu'il a recueillies, celle-ci découlerait plutôt de décisions prises par le personnel des FACA basé dans la région de Grimari. Il a adressé une lettre aux autorités centrafricaines pour les informer de cette situation, ainsi que du cas susmentionné concernant la préfecture de la Vakaga.

V. Confusion au sujet de la revitalisation du processus du dialogue

118. Deux facteurs ont contribué au débat portant sur le besoin d'instaurer un dialogue pour apaiser les tensions dans le pays. Premièrement le retrait de l'accord de paix des groupes affiliés à la CPC (voir par. 12) a suscité des appels en vue de la renégociation de cet accord, ou au moins d'un examen de ses mécanismes de mise en œuvre. Deuxièmement, les résultats de l'élection présidentielle du 27 décembre 2020 ont été fortement contestés par plusieurs chefs de l'opposition, d'où la nécessité pour le Président réélu de consolider sa légitimité. Bien que le principe d'un dialogue ait été largement appuyé par des acteurs régionaux et internationaux, des avis contradictoires ont été émis quant à ses paramètres, par exemple qui devrait s'assoir à la table des négociations (les membres de la CPC devraient-ils y participer ?), qui devrait servir de médiateur (faudrait-il une médiation régionale ?) et sur quoi porter le débat (faudrait-il modifier l'accord de paix ?).

A. Contestation des résultats de l'élection présidentielle

119. Le 18 janvier, la Cour constitutionnelle a déclaré M. Touadéra vainqueur du de l'élection présidentielle dès le premier tour, avec 53 % de voix obtenues (voir annexe 5.1). Le scrutin du 27 décembre a cependant été marqué par un très faible taux de participation (35 % des électeurs inscrits). Du fait des activités menées par la CPC (voir S/2021/87, par. 16), plus de la moitié de l'électorat n'a pas pu voter, notamment la plupart des habitants de la partie nord-ouest du pays, bastions de deux des principaux rivaux de M. Touadéra, Anicet-Georges Dologuélé et Martin Ziguélé.

120. Avant et après le scrutin, les chefs de l'opposition ont exprimé leur inquiétude quant à l'effet que des conditions de sécurité sur la capacité des électeurs d'y participer et celle des candidats de mener campagne (voir \$/2021/87, par. 11). Ils ont estimé que grâce à la protection fournie par les forces de sécurité, le Président avait eu bien plus d'occasions de mener campagne hors de la capitale. Ils ont également fait valoir plusieurs irrégularités par rapport au code électoral qui, selon eux,

¹² Organisation des Nations Unies, « Déclaration faite à la presse par le Conseil de sécurité sur l'attaque perpétrée contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine », SC/14145, 16 mars 2020.

entachaient gravement la crédibilité des résultats (voir annexe 5.2). Cela comprenait, comme l'ont noté des observateurs indépendants (voir annexe 5.3), une proportion importante de votes par dérogation et la non-remise des feuilles de résultats aux représentants des candidats dans beaucoup de bureaux de vote. Le 19 janvier, la COD-2020, la principale plateforme d'opposition (voir S/2020/662, annexe 2.2), qui compte le candidat arrivé second du scrutin, Anicet-Georges Dologuélé, a refusé de reconnaître la victoire de M. Touadéra (voir annexe 5.4).

121. On trouvera à l'annexe 5.5 des informations sur les élections législatives au cours desquelles le parti de M. Touadéra, Mouvement des cœurs unis (MCU), a obtenu une majorité relative des sièges à l'Assemblée nationale.

B. Initiatives régionales et « dialogue républicain » de M. Touadéra : versions divergentes du dialogue

Initiatives de médiation régionale

122. Dès le 27 novembre et le 26 décembre 2020, des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont préconisé un dialogue en République centrafricaine ¹³. Ils ont également annoncé la désignation d'un médiateur permanent de la CEEAC (qui doit encore être nommé) ¹⁴.

123. Le 8 février 2021, le Président de la Commission de la CEEAC, Gilberto Veríssimo, accompagné de représentants tchadiens, s'est entretenu avec une délégation de la CPC à Moundou (Tchad), en prévision d'un dialogue qui pourrait réunir des représentants du Gouvernement centrafricain, de la CPC et de l'opposition politique. La tenue de la réunion a entraîné de vives critiques de la part des autorités centrafricaines, qui se sont érigées contre tout dialogue avec les chefs de la CPC, les qualifiant de « terroristes ». Plusieurs conseillers du Président ont déclaré publiquement que l'initiative de la CEEAC n'avait pas été coordonnée avec le Gouvernement centrafricain et que la seule solution concernant ceux qui avaient rejoint la CPC devait être judiciaire ou militaire (voir annexe 5.6). Tout en appuyant le principe du dialogue, bon nombre de partenaires régionaux et internationaux avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu ont également estimé que le fait de dialoguer avec les chefs de la CPC, en particulier François Bozizé, irait à l'encontre de la lutte contre l'impunité et serait interprété comme la récompense d'un recours à la violence.

124. Face à de telles critiques, les représentants de la CEEAC ont souligné que les consultations avec les chefs de la CPC s'étaient tenues en concertation avec les autorités centrafricaines et conformément aux décisions prises durant les réunions susmentionnées de la CEEAC du 27 novembre et du 26 décembre 2020, ainsi qu'au mini-sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs qui s'était tenu à Luanda le 29 janvier 2021. Ils ont également souligné que ces consultations visaient principalement à amener les chefs de la CPC à s'engager à un cessez-le-feu

21-06676 33/188

¹³ Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), « Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur la situation politique et sécuritaire en République centrafricaine », vingt-huitième session ordinaire, Libreville, le 27 novembre 2020, et « Déclaration de la dixième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC sur la grave détérioration de la situation sécuritaire en République centrafricaine », Brazzaville, le 26 décembre 2020.

¹⁴ Des appels au dialogue ont également été lancés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 16 février et par le Conseil de sécurité le 12 mars 2021. Voir le communiqué de l'Union africaine PSC/PR/COMM. (CMLXXIX) et la résolution 2566 (2021) du Conseil de sécurité.

et qu'elles n'allaient pas à l'encontre des procédés judiciaires engagées contre des membres de groupes armés (voir annexe 5.7).

125. De nouvelles séries de consultations avec les chefs de la CPC se sont tenues par la suite à Moundou et Sarh (sud du Tchad), du 21 au 24 février et à la fin du mois de mars, respectivement. D'après des chefs de la CPC et des sources diplomatiques, elles ont été tenues par les représentants de l'Angola et du Tchad, en coordination avec la CEEAC. Les chefs de la CPC se sont vu proposer l'exil, en échange d'une promesse de mettre un terme aux combats.

126. L'annexe 5.8 comprend des informations sur les violations signalées de l'interdiction de voyager par François Bozizé, dans le cadre des consultations susmentionnées dans le sud du Tchad.

Dialogue républicain sous l'égide du Président

127. En avril, au cours de ce qui a été perçu par la plupart des partenaires internationaux comme une tentative de contrer les initiatives de médiation régionales, le Président a engagé un dialogue national républicain avec la participation, entre autres personnes, de représentants de la société civile et de l'opposition politique (voir annexe 5.9). Ses conseillers ont déclaré au Groupe d'experts que le dialogue, mené sous l'égide du Président, ne visait pas à remettre en cause les accords existants (Forum de Bangui sur la réconciliation nationale de mai 2015 (voir S/2015/344) et l'accord de paix de février 2019), mais à dresser le bilan des progrès accomplis et à en favoriser l'application.

128. Les conseillers du Président ont également indiqué que les pourparlers avec des groupes armés, non conviés à participer au « dialogue républicain », devaient se poursuivre dans le cadre de l'accord de paix. Constatant que l'accord n'était appliqué que de manière limitée, le Président a également entamé un examen de ses mécanismes de mise en œuvre. Dans les recommandations issues de l'examen, un nouvel appel a été lancé en vue de la définition et de l'application de mesures punitives, en cas de violations de l'accord, comme le prévoit son article 35 [voir également S/2019/930, par. 15, et S/2020/662, par. 12 et 102 b)]. L'examen n'a toutefois pas abouti à une proposition de modification de la direction du Comité exécutif de suivi de l'accord de paix, comme l'avaient recommandé plusieurs partenaires internationaux (voir annexe 5.10).

129. Au nouveau mini-sommet qui s'est tenu le 20 avril, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a exprimé son appui aux deux démarches susmentionnées. Les participants se sont réjouis du « dialogue républicain » engagé par le Président ainsi que des résultats des consultations menées par l'Angola, qui ont débouché sur l'engagement des représentants des groupes armés à mettre en œuvre un cessez-le-feu¹⁵.

C. Climat conflictuel sur la scène politique

130. La probabilité que le « dialogue républicain » du Président concoure à une véritable réconciliation nationale a été gravement compromise par de fortes tensions entre les acteurs politiques décrits ci-après, d'où la décision des membres de la COD-2020 de ne pas participer à l'exercice.

¹⁵ Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, « Communiqué final : mini-sommet de la CIRGL sur la situation politique et sécuritaire en République centrafricaine », Luanda, le 29 janvier 2021.

- 131. Dans son allocution à l'occasion du Nouvel An, le Président a dépeint la plateforme de la COD-2020 comme « le précurseur de la CPC » (voir annexe 5.11). Pendant les semaines qui ont suivi, les chefs de l'opposition se sont déclarés inquiets que des hommes politiques soient pris pour cibles, notamment après la proclamation de l'état d'urgence le 21 janvier (voir annexe 5.12). Des sources ont par exemple confirmé au Groupe d'experts que Christian Gazam-Betty, membre du parti Union pour la renaissance de la Centrafrique (URCA) d'Anicet-Georges Dologuélé, avait dû se cacher pendant des semaines après avoir éludé des tentatives d'arrestation extrajudiciaire par la garde présidentielle (voir par. 104).
- 132. De janvier à avril, plusieurs dirigeants politiques (Catherine Samba-Panza, Martin Ziguélé, Karim Meckassoua et Anicet-Georges Dologuélé) ont également été empêchés de quitter la République centrafricaine. Le 2 avril, les trois derniers ont fait l'objet d'une demande de levée d'immunité parlementaire (voir annexe 5.13). Les autorités judiciaires ont déclaré au Groupe d'experts que cette procédure était requise pour les auditionner dans le cadre des enquêtes sur la CPC et de leur inculpation éventuelle en tant que parrains de la CPC.
- 133. La participation à la CPC de membres d'une entité de la COD-2020, à savoir le Kwa Na Kwa (KNK) de François Bozizé (voir par. 18), et l'alliance électorale entre le KNK et l'URCA de Dologuélé (voir S/2021/87, par. 18) ont alimenté le discours associant des membres de l'opposition politique à la rébellion armée. Dans le même temps, la plupart des partenaires régionaux et internationaux avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu ont exprimé de fortes craintes que tous les membres de l'opposition politique soient systématiquement traités comme étant suspectés de collaborer avec la CPC, ce qu'ils ont qualifié de tentative du Gouvernement de museler toute dissension politique.

VI. Tensions régionales entravant le règlement des conflits

134. La période considérée a été marquée par une montée sans précédent des tensions entre la République centrafricaine et plusieurs de ses partenaires extérieurs, en particulier les États voisins et, parfois, entre les partenaires eux-mêmes. Cette situation pourrait, de l'avis du Groupe d'experts, compliquer davantage l'action de règlement du conflit.

A. Fortes tensions entre la République centrafricaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

135. L'organisation sous-régionale CEEAC est au premier plan de l'action de règlement des conflits en République centrafricaine depuis près de 15 ans. La divergence de vues susmentionnée concernant les paramètres du dialogue a tendu les relations entre la CEEAC (sa direction et certains de ses États membres) et les autorités centrafricaines. À la suite de la réunion qui s'est tenue le 8 février entre les représentants de la CPC et de la CEEAC (voir par. 123), plusieurs manifestations ont été organisées à Bangui pour dénoncer l'action de médiation de l'organisation, que le Président de la Commission de la CEEAC a qualifiées « d'actes inamicaux et hostiles » (voir par. 149 et annexe 5.7). Dans ce contexte, le représentant de la CEEAC en République centrafricaine a été rappelé pour consultations.

136. Les tensions entre des États membres de la CEEAC et les autorités centrafricaines couvaient depuis des mois. Comme l'ont confirmé des sources diplomatiques, la participation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à la gestion de la crise en République centrafricaine depuis janvier 2021

21-06676 **35/188**

résultait d'une tentative du Président Touadéra d'encourager le Président de l'Angola, qui préside également la Conférence internationale, à assumer un rôle de premier plan¹⁶. Plus précisément, le Président de la République centrafricaine n'était guère désireux de voir des États membres francophones de la CEEAC continuer de mener une action diplomatique dans son pays, en particulier le Congo dont le Président, en sa qualité de Président de la CEEAC, avait exprimé le souhait de renouer avec son rôle de médiateur de la crise.

B. Méfiance entre la République centrafricaine et des pays voisins

137. À maintes occasions, notamment au cours de réunions avec le Groupe d'experts ou de sessions du Comité exécutif de suivi de l'accord de paix, les autorités centrafricaines ont présenté la crise actuelle comme résultant de facteurs externes, mettant le rôle de pays voisins au centre de l'attention.

Tchad

138. Le jour de l'attaque de Bangui par la CPC (le 13 janvier), le Ministre centrafricain de l'intérieur chargé de la sécurité publique a montré à la télévision nationale un individu qu'il a présenté comme un combattant tchadien de la CPC (voir annexe 5.14). Cette diffusion est venue conforter le discours du Gouvernement consistant à dépeindre la CPC comme étant presque exclusivement composée de mercenaires étrangers.

139. De tels propos, qui, selon les enquêtes du Groupe d'experts, ne reflètent qu'une part de la réalité (voir annexe 2.6), ont concouru à accroître les tensions avec les pays voisins, qui les ont interprétés comme des accusations lancées contre eux. Le 14 janvier, le Ministre tchadien des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger a publié un communiqué dans lequel il a regretté la participation de ressortissants tchadiens à des groupes armés opérant en République centrafricaine, tout en se lamentant sur la stratégie de communication utilisée par le Gouvernement de ce pays pour dépeindre le Tchad comme responsable de la crise (voir annexe 5.15). Il a rappelé également la politique tchadienne de non-ingérence dans les affaires de pays voisins. Par la suite, dans un communiqué daté du 25 janvier, le Gouvernement centrafricain a nié avoir jamais accusé le Tchad d'ingérence dans ses affaires (voir annexe 5.16).

140. Dans leurs entretiens avec le Groupe d'experts, les autorités centrafricaines ont également exprimé leur mécontentement de voir des membres de la CPC obtenir des armes en territoire tchadien (voir par. 30 à 33) ou s'établir au Tchad. Les autorités judiciaires centrafricaines ont notamment déclaré au Groupe d'experts qu'au début de février, elles avaient présenté à leurs homologues tchadiennes un mandat d'arrêt international contre le porte-parole de la CPC, Abakar Saboune, et une demande d'extradition. Le Groupe d'experts n'a pas eu l'occasion d'évoquer la question avec le Gouvernement tchadien (voir par. 3), mais note que Saboune a, depuis, continué d'exercer ses fonctions de porte-parole de la CPC à partir du territoire tchadien.

¹⁶ L'Angola est un État membre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la CEEAC. Il n'a cependant jamais joué de rôle de médiation en République centrafricaine pour le compte de la CEEAC. L'action de paix de la CEEAC a été menée traditionnellement par le Congo, le Gabon ou le Tchad. Voir également « Crise en Centrafrique : comment le Président angolais Lourenço reprend la médiation en main », Jeune Afrique, 3 février 2021.

Soudan

141. Les autorités centrafricaines ont également exprimé leur préoccupation quant à la présence de membres de la CPC en territoire soudanais. Elles ont déclaré au Groupe d'experts qu'à la fin du mois de janvier, elles avaient présenté un mandat d'arrêt international contre le chef de la CPC, Nourredine Adam, visé par des sanctions, et une demande d'extradition. Le Groupe ne sait pas quelle a été la réaction des autorités soudanaises à cette démarche.

142. En février, les autorités soudanaises ont indiqué au Groupe d'experts que l'installation d'Adam à Khartoum en 2018 (voir S/2019/608, par. 18, et S/2019/930, par. 168 à 171) avait été approuvée par les organisations régionales qui avaient à l'époque entrepris une médiation en République centrafricaine. La présence constante d'Adam hors de la République centrafricaine était, selon elles, une façon de surveiller ses activités et de restreindre sa capacité de jouer un rôle négatif dans le conflit. Elles craignaient également, au cas où Adam était arrêté, que des éléments plus radicaux prennent la tête des groupes ex-Séléka.

États voisins victimes de l'instabilité en République centrafricaine

143. Des représentants des autorités camerounaises, soudanaises et tchadiennes avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu se sont tous déclarés irrités par la diffusion de discours présentant les pays voisins comme responsables de la crise en République centrafricaine. Ils ont insisté sur les mesures que prenait leur pays pour empêcher des groupes armés opérant en République centrafricaine d'établir des bases arrière sur leur territoire et réaffirmé que le principal obstacle à un contrôle plus efficace des frontières était la faiblesse des capacités des FACA (voir S/2021/87, par. 43 à 46). Les autorités soudanaises ont déclaré au Groupe d'experts que 500 soldats étaient déployés dans la zone frontalière dans le cadre de la force tripartite République centrafricaine-Soudan-Tchad, outre les éléments des Forces d'appui rapide à Am Dafok (du côté soudanais de la frontière). Ils ont renouvelé l'espoir que la République centrafricaine puisse renforcer sa contribution à la force tripartite sur le plan tant des effectifs que de la logistique (ibid.). À une réunion avec le Groupe d'experts, les autorités camerounaises se sont déclarées prêtes à mener des patrouilles synchronisées avec les FACA, comme convenu à la réunion tenue avec la République centrafricaine à Garoua Boulaï (Cameroun) en septembre 2018 (ibid., annexe 3.15).

144. Ces interlocuteurs ont également insisté sur l'effet négatif qu'avait sur les trois pays le contrôle limité exercé par les autorités de la République centrafricaine sur son propre territoire. Les représentants du Soudan et du Tchad en particulier se sont déclarés inquiets de la présence de rebelles soudanais et tchadiens en République centrafricaine qu'ils ont perçue comme une menace à leur propre stabilité. Ils ont cité notamment les rebelles présents dans le secteur de Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto) qui, comme l'a indiqué le Groupe d'experts dans son rapport à miparcours (voir S/2021/87, par. 28 à 31), s'étaient établis avec l'appui de Zakaria Damane, chef d'un groupe armé affirmant être proche du Gouvernement centrafricain.

145. En réponse, les autorités centrafricaines ont déclaré au Groupe d'experts que les efforts en cours devraient contribuer à calmer les appréhensions des pays voisins. Par exemple, au début de mars, pour la première fois depuis 2011, 30 soldats des FACA ont été déployés à Am Dafok (côté centrafricain de la frontière, dans la préfecture de la Vakaga) à la frontière du Soudan, où le Groupe d'experts les a observés en train de contribuer au contrôle de la frontière, malgré des problèmes de logistique ou de sécurité. Le 16 avril, une patrouille des FACA a été attaquée sur la route Am Dafok-

21-06676 37/188

Birao, par des combattants Misseriya qui seraient venus du Soudan, entraînant la mort de trois soldats des FACA¹⁷.

Renforcement de la confiance et activation des commissions conjointes

146. Au vu du climat de méfiance qui règne parmi les acteurs régionaux, le Groupe d'experts estime qu'il faudrait prioritairement resserrer le dialogue entre la République centrafricaine et ses voisins, notamment au moyen des commissions bilatérales conjointes [voir S/2019/608, par. 111 b)]. Du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la recrudescence des combats en République centrafricaine, aucun progrès n'a malheureusement été accompli sur le plan de l'activation ou de la réactivation des commissions conjointes ces derniers mois.

C. Discorde au-delà de la région

147. La discorde sur le plan diplomatique s'est également propagée au-delà de la région centrafricaine. Les mouvements transfrontaliers d'armes et de combattants en provenance du Tchad, à l'appui de la CPC, ont par exemple fait l'objet d'un échange de communiqués entre l'ambassade de la Fédération de Russie auprès de la République centrafricaine et le Ministre tchadien des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger (voir annexe 5.17). L'Ambassadeur de la Fédération de Russie à Bangui, qui a dépeint les membres de la COD-2020 comme des associés de la CPC, s'est également interrogé sur le bien-fondé de l'ouverture par le Président d'un dialogue avec l'opposition (voir annexe 5.18), allant à l'encontre des appels à la réconciliation parmi les acteurs politiques, lancés par les protagonistes régionaux et internationaux.

D. Stratégies de communication exacerbant les tensions régionales et internationales

148. Dans les précédents rapports, le Groupe d'experts avait souligné que les campagnes de diffamation jouaient un rôle important dans l'accroissement des tensions et, parfois, dans le déclenchement d'actes violents en République centrafricaine (voir S/2020/662, par. 58 à 63)¹⁸. Des rapports récents provenant d'instituts de recherche démontrent que la République centrafricaine est devenue un terrain pour des opérations de communication et de désinformation dans les médias sociaux¹⁹, dont l'un a confirmé l'action menée en ligne par des réseaux associés au parti de M. Touadéra, le MCU, visant à dénigrer des opposants dans le cadre des élections²⁰.

149. Ces derniers mois, le Groupe d'experts a observé un recours systématique à des stratégies de communication destinées à remettre en cause tous les acteurs, intérieurs ou extérieurs, considérés comme étant opposés aux positions du Gouvernement. Premièrement, des manifestations se sont déroulées à Bangui contre la CEEAC à la mi-février (voir par. 135) et la MINUSCA en avril et en mai, les deux entités étant

¹⁷ Rapport confidentiel, 19 avril 2021.

Voir également Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, « L'incitation à la haine et à la violence en République centrafricaine (2017-2020) », 2019.

¹⁹ Graphika and Stanford Internet Observatory, More-Troll Kombat: French and Russian Influence Operations Go Head to Head Targeting Audiences in Africa (2020); and Stanford Internet Observatory, « One face, many names: an investigation into fake NGOs and media outlets linked to Harouna Douamba on and off Facebook », 6 mai 2021.

²⁰ Saber Jendoubi, Les réseaux sociaux centrafricains à l'aube des élections : symptôme avancé d'une crise politique à venir, Études de l'Institut français des relations internationales, 2021.

accusées de contraindre le Gouvernement centrafricain à engager un dialogue avec les chefs de la CPC. Les représentants du Gouvernement ont présenté au Groupe d'experts ces actes comme étant spontanés. Comme l'ont confirmé les contacts entrepris par ce dernier avec les populations locales, ces manifestations reflétaient le rejet populaire en République centrafricaine des chefs de la CPC comme étant des « étrangers » ou des « terroristes ». Dans le même temps, bon nombre de sources (telles que des représentants du Gouvernement centrafricains et de la société civile), ainsi que des rapports confidentiels, ont confirmé que les manifestations étaient parrainées par des membres du MCU dont certains, comme Didacien Kossimatchi, préconisaient publiquement des manifestations contre la MINUSCA (voir annexe 5.19)²¹. Le 12 mai, durant une manifestation contre la MINUSCA, Galaxie nationale, une plateforme dirigée par Kossimatchi, a présenté un mémorandum à la MINUSCA comportant des menaces de sévices corporels contre les membres du personnel de la Mission (voir annexe 5.20). Le Groupe d'experts prévoit d'enquêter davantage sur ce qui pourrait constituer un cas d'incitation à la violence.

150. Deuxièmement, ces manifestations ont été associées à des campagnes de diffamation dans les médiaux sociaux. La stratégie d'actes coordonnés par un grand nombre de comptes dans les médias sociaux, observée durant la campagne de diffamation de février 2020 contre les membres du personnel de la MINUSCA (voir S/2020/662, par. 58 à 63), a été utilisée de nouveau en avril et en mai 2021. Outre le fait de propager des rumeurs infondées au sujet de la MINUSCA, ces comptes ont donné plus de visibilité à des déclarations publiques faites par des membres et des individus associés au MCU, critiquant sévèrement la Mission et son chef (voir annexe 5.21). Enfin, le Groupe d'experts a obtenu un exemplaire du programme de travail hebdomadaire pour la période du 21 au 25 décembre 2020 d'une entité appelée «Bureau d'information et de communication» (voir annexe 5.22). Parmi les principaux messages de la semaine, que les membres du personnel avaient été chargés de diffuser dans les médias sociaux, on imputait à des acteurs extérieurs (Congo, France, Tchad et MINUSCA) la crise dans le pays. Bien que le Groupe d'experts n'ait pas été en mesure de confirmer l'authenticité du document, beaucoup de sources, notamment gouvernementales, ont confirmé l'existence d'une telle entité à la présidence.

VII. Ressources naturelles

151. Durant la période considérée, le Groupe d'experts a enquêté sur des réseaux criminels qui se livraient à de la contrebande d'or en provenance de la République centrafricaine et la façon dont le Cameroun servait de pays de transit pour accéder au marché international. La présente section comprend également des informations récentes sur les diamants.

A. Contrebande d'or impliquant des réseaux criminels

152. Le Groupe d'experts a estimé que plus de 95 % de l'or en provenance de la République centrafricaine faisaient l'objet d'un commerce illégal de la part de personnes et d'entités. Au cours de ses enquêtes, il a recueilli des éléments de preuve et des informations à l'appui d'une contrebande systématique.

153. On trouvera à l'annexe 6.1 des informations sur des acteurs se livrant à des activités de trafic d'or, à savoir des sociétés et des coopératives qui sous-déclarent leur production et un contrebandier du nom de « Rachine ».

²¹ Rapports confidentiels, 21 et 23 avril 2021.

21-06676 **39/188**

B. Le Cameroun comme une des plaques tournantes des ressources naturelles de la République centrafricaine

154. Le Groupe d'experts avait signalé précédemment qu'entre autres plaques tournantes dans la région, le Cameroun était une filière importante pour les exportations illégales d'or et de diamants en provenance de la République centrafricaine (voir S/2014/762, par. 132 à 134, et S/2019/608, par. 84 et 85). Durant la période considérée, le Groupe d'experts a réuni de nouvelles informations sur des individus établis au Cameroun, qui participaient à la production et au commerce illégaux de ressources en provenance de la République centrafricaine. N'étant pas homologués en République centrafricaine et opérant en violation de son code minier, ils transportaient illégalement au Cameroun de l'or et des diamants achetés en République centrafricaine. Ils ont les profils suivants.

155. Comme confirmé précédemment (voir S/2018/1119, par. 99), des Centrafricains travaillant comme creuseurs et collecteurs, mais vivant au Cameroun avec le statut de réfugiés, franchissent régulièrement la frontière pour se livrer à des activités minières illégales et à du trafic de marchandises. Le Groupe d'experts a recueilli plusieurs témoignages de ces acteurs dans trois camps de réfugiés ²² et deux villes du Cameroun²³ situées à la frontière. Ils travaillaient dans les sites miniers lorsqu'ils étaient établis en République centrafricaine, puis ayant du mal à trouver un emploi au Cameroun, ils avaient décidé de retourner travailler dans le secteur minier en République centrafricaine, tout en conservant leur résidence au Cameroun.

156. Le Groupe d'experts a également interrogé plusieurs ressortissants du Cameroun, habitant dans des villes de l'est du pays, qui ont confirmé qu'ils participaient à des activités minières en République centrafricaine en tant qu'acheteurs ou mineurs et faisaient passer de l'or en contrebande au Cameroun. À Dilapoko, Gamboula et Dombaéké (préfecture de Mambéré-Kadéï), par exemple, le Groupe d'experts a constaté la présence de plusieurs Camerounais qui lui ont indiqué qu'ils étaient des négociants d'or et de diamants.

157. Le Groupe d'experts a observé que des exploitants homologués de la République centrafricaine, c'est-à-dire des creuseurs artisanaux, des collecteurs et des chefs de coopératives minières, se livraient à du négoce illégal d'or et de diamants au Cameroun, faisant valoir que le marché y était plus lucratif. Un négociant d'or et de diamants établi à Gamboula a indiqué au Groupe d'experts qu'il déclarait moins de 50 % de son stock aux autorités centrafricaines. Il vendait le reste à Kenzou (Cameroun), où il se rendait une fois par semaine. Il a expliqué que les acheteurs au Cameroun offraient un meilleur prix que ceux de Berbérati ou de Bangui.

158. Le Groupe d'experts a enquêté sur les stratégies de franchissement de la frontière, utilisées par les contrebandiers sans se faire arrêter. Plusieurs empruntaient des routes parallèles pour éviter de franchir des postes de contrôle officiels. Le Groupe d'experts a recensé par exemple cinq autres routes de Gamboula à Kenzou et plus de cinq de Cantonnier à Garoua Boulaï. Les contrebandiers ont confirmé qu'ils pouvaient également compter sur l'indulgence des agents douaniers camerounais, surtout à l'égard de personnes transportant de petites quantités d'or ou de diamants. Deux agents camerounais postés à Kenzou et Garoua Boulaï et un agent de la police des frontières à Gbiti ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils faisaient davantage attention aux articles interdits, tels que les drogues et les armes, surtout lorsqu'ils estimaient que le contrebandier se livrait à de telles activités pour subvenir à des besoins quotidiens.

²² Mbilé, Lolo et Timangolo.

²³ Garoua Boulaï et Kenzou.

- 159. Les deux agents des douanes camerounais ont également déclaré au Groupe d'experts que leur hiérarchie leur demandait de diriger vers l'administration minière seulement ceux qui traversaient la frontière avec de grandes quantités d'or et de diamants. Ils ont également reconnu qu'il leur était difficile de procéder ainsi, les transporteurs étant souvent accompagnés d'autres responsables des douanes ou travaillant pour le compte d'individus liés aux élites camerounaises, prêtes à les protéger le cas échéant.
- 160. Le Groupe d'experts a confirmé que l'absence d'un système adéquat de traçabilité des minerais au Cameroun encourageait le blanchiment de l'or et des diamants illicites, en provenance de la République centrafricaine. La plupart des acheteurs d'or et de diamants dans les principales villes dans l'est du Cameroun n'étaient pas homologués. Les acheteurs qui l'étaient considéraient rarement l'origine des minerais comme critère sur lequel fonder leur décision. Cinq acheteurs établis à Garoua Boulaï, Bertoua et Kenzou ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils cherchaient davantage à conclure des marchés d'or qu'à en examiner l'origine
- 161. À Bertoua, Batouri, Kenzou et Garoua Boulaï (principales villes dans l'est du Cameroun, où prenait place le blanchiment des minerais illicites en provenance de la République centrafricaine), le Groupe d'experts a observé que les fondeurs et les collecteurs opéraient généralement à partir de leurs résidences privées. Les responsables sur le terrain du Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique, chargés de la surveillance de la traçabilité des biens faisant l'objet d'un négoce, ont déclaré au Groupe d'experts que cela entravait leurs travaux.
- 162. Les témoignages recueillis par le Groupe d'experts ont confirmé qu'une entité gouvernementale avait fort probablement acheté de l'or illicite passé en contrebande de la République centrafricaine. Deux agents du Centre d'appui et de promotion des activités minières, une entité officielle dont le rôle est, entre autres, d'acheter de l'or pour le compte du Gouvernement camerounais, ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils n'avaient pas enquêté sur l'origine de l'or qu'ils avaient acquis.
- 163. La faible quantité officielle d'or et de diamants exportée du Cameroun ²⁴ a montré que le Gouvernement de ce pays ne tirait pas profit de la taxation des minerais illicites en provenance de la République centrafricaine.
- 164. En réponse aux rapports relatifs à l'implication de Camerounais dans la contrebande d'or et de diamants en provenance de la République centrafricaine, les autorités minières au Cameroun ont fait valoir qu'elles se heurtaient à des problèmes du fait de la porosité des frontières avec la République centrafricaine. Elles ont déclaré de manière répétée au Groupe d'experts que des ressources du Cameroun, notamment des diamants, étaient également exportés via la République centrafricaine.
- 165. Le Groupe d'experts a confirmé qu'une fois au Cameroun, certaines marchandises étaient destinées à la consommation locale mais que la majeure partie était exportée. Les indices obtenus portaient à croire que des réseaux criminels internationaux exportaient des ressources naturelles du Cameroun. Il entend enquêter sur ces éléments, en coopération avec le Gouvernement camerounais, et estime qu'il convient d'enquêter davantage sur les individus et les entités faisant partie de ces réseaux criminels, ainsi que sur les marchés de transit et les marchés de destination.

21-06676 41/188

Le Groupe d'experts n'a pas reçu de réponse à la suite des demandes formulées à l'intention des autorités camerounaises mais a obtenu des estimations de diverses sources, dont des représentants d'organisations non gouvernementales et de responsables miniers, relatives à 2000 carats de diamants et 500 kilogrammes d'or en 2020.

C. Diamants

166. On trouvera une mise à jour sur les diamants à l'annexe 6.2.

VIII. Recommandations

167. Le Groupe d'experts fait les recommandations suivantes :

Au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine

- a) Envisager de désigner les personnes et en particulier les chefs de groupes armés qui ont participé à des activités répondant aux critères établis aux fins de sanctions énoncés aux paragraphes 20 à 22 de la résolution 2399 (2018) et prorogés par la résolution 2536 (2020);
- b) Publier un communiqué de presse pour demander : i) aux chefs des groupes armés d'adhérer strictement au droit international humanitaire ; ii) aux autorités centrafricaines de faire traduire en justice les responsables de violations du droit international humanitaire ; iii) aux autorités centrafricaines et aux partenaires internationaux d'enquêter sur les membres de leur personnel qui ont commis des violations du droit international humanitaire et d'engager des pour suites contre eux (voir sect. II.C et II.D) ;

Au Gouvernement centrafricain

- c) Respecter ses obligations au regard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui garantissent qu'en temps d'état d'urgence, les mesures prises ne soient pas incompatibles avec les autres obligations que lui impose le droit international et qu'elles n'entraînent pas une discrimination fondée uniquement sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion ou l'origine sociale (voir par. 104, 105 et 131);
- d) Veiller à demander des comptes à Dmitri Ayoloma, Ali Darassa et Mahamat Salleh, à la suite des crimes commis, notamment des attaques contre des Casques bleus, et garantir l'accès de toutes les victimes à la justice et à la protection (voir par. 37 à 42 et 113 à 117);
- e) Prendre des mesures appropriées pour mettre un terme au recrutement parallèle dans le secteur de la sécurité et procéder à l'intégration des membres des groupes armés dans le secteur de la sécurité conformément aux dispositions de l'accord de paix (voir sect. IV);
- f) Renforcer les mesures prises pour assurer la sécurité des frontières et juguler le trafic d'armes pour le compte de groupes armés par l'entremise du secteur de la sécurité officiel et la prise en compte de l'avis des populations locales, et mettre un terme au recrutement informel de milices ou de groupes armés à cet égard (voir par. 112);
- g) Procéder à un audit des sociétés minières et imposer des amendes, le cas échéant, en cas de sous-déclaration frauduleuse concernant la production et l'exportation de l'or (voir par. 153);
- h) Garantir la protection physique, le contrôle, la gestion, la traçabilité et la responsabilité des armes, des munitions et du matériel militaire transférés au contrôle de l'État (voir sect. III.A);

Au Gouvernement centrafricain et aux États voisins

i) Resserrer le dialogue entre eux et consolider l'action menée pour renforcer le contrôle des frontières par l'activation ou la réactivation des commissions conjointes (voir sect. VI.B) ;

Au Gouvernement centrafricain et aux garants de l'accord de paix

j) Préciser et appliquer des mesures punitives et des sanctions en cas de violations de l'accord de paix, comme le prévoit l'article 35 (voir par. 128);

Aux Gouvernements camerounais et centrafricain

k) Resserrer la coopération afin d'enquêter sur les personnes et les entités qui se livrent au trafic transfrontalier illégal de ressources naturelles en provenance de la République centrafricaine et engager des poursuites contre elles, le cas échéant (voir sect. VII.B);

Au Cameroun

1) Faire rapport au Comité sur les mesures spécifiques prises pour mettre un terme à l'exportation illégale des ressources naturelles en provenance de la République centrafricaine, qui font l'objet d'un trafic ou sont vendues au Cameroun (voir sect. VII.B).

À tous les États Membres

m) Veiller à faire respecter l'embargo sur les armes en soumettant dans les délais des notifications ou des demandes de dérogation et, au besoin, veiller à ce que les notifications soient conformes à l'exigence de fournir des explications détaillées sur la façon dont l'aide apportée favorisera la réforme du secteur de la sécurité (voir sect. III).

21-06676 43/188

Content

| Annex 1.1: Map of the Central African Republic / Carte de la République centrafricaine 49 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Annex 1.2: Table of correspondence sent and received by the Panel from 1 September 2020 to 7 May 2021 / Tableau des communications envoyées et reçues par le Groupe entre le 1er septembre 2020 et le 7 mai 2021 |
| Annex 2.1: Details on the meetings held by François Bozizé in Ouham and Nana Gribizi Prefectures preceding the creation of the CPC / Details sur les réunions tenues par François Bozizé dans les Prefectures de l'Ouham et de Nana-Gribizi en amont de la création de la CPC |
| Annex 2.2: Details on personal connections within the armed groups that helped Bozizé to create the CPC/ Details sur les relations personnelles entre des membres de groupes armés et François Bozizé et qui ont facilité la formation de la CPC |
| Annex 2.3: Communiqué signed on 18 February 2021 confirming the appointment of François Bozizé as general coordinator of the CPC / Communiqué signé le 18 février 2021 confirmant la nomination de François Bozizé comme coordonnateur général de la CPC |
| Annex 2.4: Jean-Eudes Teya, drafter of CPC's communiqués / Jean-Eudes Teya, rédacteur des communiqués de la CPC |
| Annex 2.5: Communiqué signed on 8 January 2021 by armed group leaders, including Abdoulaye Hissène, opposing the creation of the CPC / Communiqué signé le 8 janvier 2021 par des chefs des groupes armés, dont Abdoulaye Hissène, s'opposant à la création du CPC |
| Annex 2.6: Overview of CPC-affiliated armed groups in terms of arms, ammunition and ability to re-supply / Informations sur l'armement, les munitions et la capacité à se réapprovisionner des groupes armés membres de la CPC |
| Annex 2.7: Deterioration of the humanitarian situation / Détérioration de la situation humanitaire. |
| Annex 2.8: Attacks and occupation of schools in the Central African Republic (21 December – 7 May 2021) / Les attaques et les occupations d'écoles en Centrafrique (21 decembre – 7 mai 2021). |
| Annex 2.9: List of attacks and threats against peacekeepers (15 December 2020 – 7 May 2021) / Liste des attaques et des menaces contre les casques bleus (15 décembre – 7 mai 2021) |
| Annex 2.10: Cases of sexual violence / Cas de violence sexuelle |
| Annex 2.11: Losses declared by Thien Pao after CPC attacks / Pertes déclarées par Thien Pao après l'attaque de la CPC |
| Annex 3.1: Security crisis: desertions, defections, abandonments of post and associated loss of government stocks of weapons, ammunition and equipment / Crise sécuritaire: désertions, défections, abandon de poste entraînant des pertes des stocks gouvernementaux d'armes, de munitions et de matériel. |

| Annex 3.2: Letters issued by Alexander Ivanov, Director General of the Officers Union for International Security, on 31 March 2021 / Lettres d'Alexander Ivanov, directeur général du Syndicat des officiers pour la sécurité internationale, le 31 mars 2021 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Annex 3.3: Photographs of armed Russian instructors on the ground in the Central African Republic / Photographies d'instructeurs russes armés opérant sur le territoire de la République centrafricaine |
| Annex 3.4: Testimonies received regarding composition of Russian instructors / Témoignages reçus concernant la composition des instructeurs russes |
| Annex 3.5: Seizure of arms and ammunition by the FACA and Russian instructors in the course of operations against the CPC / Saisie d'armes et de munitions par les FACA et les instructeurs russes au cours des opérations contre la CPC |
| Annex 3.6: Significant seizure of weapons, ammunition and military materiel and arrest of a French citizen in Bangui on 10 May 2021 / Importante saisie d'armes, de munitions et de matériel militaire et arrestation d'un citoyen français à Bangui le 10 mai 2021 |
| Annex 3.7: FACA training and recruitment / Formation et recrutement des FACA |
| Annex 3.8: End-user certificate signed by the Minister of Defence Marie-Noëlle Koyara on 8 January 2021 for weapons from Military Industry Corporation in the Republic of the Sudan A Certificat d'utilisateur final signé par la Ministre de la défense Marie-Noëlle Koyara le 8 janvier 2021 pour des armes achetées à la Military Industry Corporation basée au Soudan |
| Annex 3.9: Photographs of Kazakhstan-registered Jenis Air aircraft arriving at Bangui M'Poko International Airport on 19-21 and 22 December 2020 / Photographies des avions Jenis Air immatriculés au Kazakhstan arrivant à l'aéroport international de Bangui M'Poko les 19-21 et 22 décembre 2020 |
| Annex 3.10: Official Ilyushin website indicates that airworthiness certificates for the two aircraft UP-I7652 and UP-I7464 had expired / Le site Web officiel d'Ilyushin indique que les certificats de navigabilité des deux avions UP-I7652 et UP-I7464 étaient expires |
| Annex 3.11: Documents pertaining to two Ilyushin aircraft registered in Kazakhstan bearing registration numbers UP-I7652 and UP-I7646, which delivered military personnel and equipment to CAR / Documents relatifs à deux avions Ilyushin immatriculés au Kazakhstan portant les numéros de queue UP-I7652 et UP-I7646, qui auraient livré du personnel et du matériel militaires à la RCA |
| Annex 3.12: Delivery of weapons and ammunition by the Republic of the Congo in non-compliance and possible violation of the arms embargo / Livraison d'armes et de munitions par la République du Congo: un cas de non-respect et de possible violation de l'embargo sur les armes. |
| Annex 3.13: Photographs of vehicles observed operated by Russian instructors, and sometimes FACA, without registration plates and mounted with weapons / Photographies de véhicules utilisés par les instructeurs russes, et parfois par les FACA, sans plaque d'immaticulation et montées avec des armes |

21-06676 **45/188**

| Annex 3.14: Images of helicopters operating in CAR between January and April 2021 / Images d'hélicoptères opérant en RCA entre janvier et avril 2021 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Annex 3.15: Images of two Antonov An-28 aircraft which were delivered to CAR / Photographies de deux Antonov An-28 délivrés en République centrafricaine |
| Annex 3.16: Increased use of suspected landmines and explosive devices pose serious risk to civilians / L'utilisation accrue de mines terrestres et d'engins explosifs présumés pose de graves risques pour les civils |
| Annex 3.17: Photos taken after the attack on the Al-Takwa mosque in Bambari demonstrating the use of force inside and outside the mosque / Photographies prises après l'attaque de la mosquée Al-Takwa montrant l'usage de la force dedans et en dehors de la mosquée |
| Annex 3.18: Reprisals and the perpetuation of the cycle of violence in CAR / Représailles et perpetuation du cycle de la violence en RCA |
| Annex 3.19: Photos showing the aftermath of looting by Russian instructors of a humanitarian organization office and adjacent guest house in Bossangoa (Ouham Préfecture) / Photographies prises après le pillage des bureaux et maison d'hôtes d'une organisation humanitaire par des instructeurs russes à Bossangoa (préfecture de l'Ouham). |
| Annex 3.20: Screenshot of a video showing the removal of detainees by Russian instructors before their transfer from Paoua to Bangui on 29 April / Capture d'ecran montrant la prise des détenus par les instructeurs russes avant leur transfert vers Bangui le 29 avril |
| Annex 3.21: Newspaper article from "Medias Plus", 18 March 2021 on the content of the speech posted to social media by Fidèle Gouandjika / Article publié dans le journal « Medias Plus » du 18 mars 2021 à propos de la vidéo publiée sur les réseaux sociaux par Fidèle Goundjika 122 |
| Annex 3.22: Government communiqué announcing a judicial inquiry into the allegations of human rights and IHL violations by FACA and Russian instructors received by the Government from MINUSCA on 30 April 2021/ Communiqué du Gouvernement annonçant l'ouverture d'une enquête judiciaire suite aux allégations de violations des droits de l'homme et du DIH par les FACA et les instructeurs russes présentées par la MINUSCA le 30 avril 2021 |
| Annex 3.23: Official Government decree of 4 May 2021 creating a Special Commission of Enquiry into allegations of human rights violations by "FACA and their allies" / Arrêté du 4 mai 2021 portant création de la Commission d'enquête spéciale sur les allégations des violations de droits de l'homme par « les forces armées centrafricaines et leur alliés » |
| Annex 4.1: Photographs of Thierry Lébéné aka "12 Puissances" in operation in the Bossangoa area (Ouham Prefecture) and Kouango (Ouaka Prefecture) in presidential guard uniform / Photos de Thierry Lébéné alias «12 Puissances» en opération dans la région de Bossangoa (préfecture de l'Ouham) et Kouango (préfecture de la Ouaka) en tenue de la garde présidentielle |
| Annex 4.2: Presidential guard and "requins": Disappearances, summary executions, extrajudicial arrests and sexual violence / Garde présidentielle et «requins»: disparitions, exécutions sommaires, arrestations extrajudiciaires et violences sexuelles |
| Annex 4.3: Pictures of members of the PK5 "self-defence" group in operation wearing military or ISF uniforms, carrying weapons and in some cases with known anti-balaka fighters with links to |

| the "requins" or with Russian instructors / Photographies de membres des groupes « d'auto- défense » du PK5 en opération portant des tenues militaires ou des tenues de FSI, des armes et, dans certaines cas, avec des combattants anti-balaka liés aux «requins» ou des instructeurs russes. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Annex 4.4: Militia in Vakaga created by Bangui-based politicians / Milice créée dans la Vakaga par des hommes politiques basés à Bangui |
| Annex 5.1: Excerpts from the decision of the Constitutional Court of 18 January 2021 on the presidential election / Extraits de la decision de la Cour constitutionnelle du 18 janvier sur les élections présidentielles. |
| Annex 5.2: Communiqués by political opposition members expressing concerns over the presidential elections / Communiqués de members de l'opposition politique exprimant des inquiétudes concernant les élections présidentielles |
| Annex 5.3: Report of the "Réseau Arc-en-ciel" on the elections of 27 December 2020 (30 December 2020) / Rapport du réseauc Arc-en-ciel sur les élections du 27 décembre 2020 (30 décembre 2020) |
| Annex 5.4: COD-2020 communiqué rejecting the victory of President Touadéra (19 January 2021) / Communiqué de la COD-2020 rejetant la victoire du Président Touadéra (19 janvier 2021). 144 |
| Annex 5.5: Further information on legislative elections / Informations complémentaires sur les élections législatives. |
| Annex 5.6: Reaction of representatives of the Government of the Central African Republic to the meeting between CPC leader François Bozizé and the President of the ECCAS Commission / Réactions de représentants du Gouvernement centrafricain à la reunion entre le leader de la CPC François Bozizé et du Président de la Commission de la CEEAC |
| Annex 5.7: Statement delivered by the President of the ECCAS Commission during a videoconference attended by President Touadéra and UN, AU, EU and ECCAS representatives (2 March 2021) / Intervention du Président de la Commission de la CEEAC lors d'une vidéoconférence à laquelle participaient le Président Touadéra et des représentants de l'ONU, l'UA, l'UE et la CEEAC (2 mars 2021) |
| Annex 5.8: Information on travel ban violations involving sanctioned individual François Bozizé / Informations sur des violations de l'interdiction de voyager impliquant François Bozizé 151 |
| Annex 5.9: Terms of reference for the republican dialogue launched by President Touadéra / Termes de reference du dialogue républicain initié par le Président Touadéra |
| Annex 5.10: Discussions around the reform of the Peace Agreement implementation mechanisms / Discussions sur la réforme des mécanismes de mise en œuvre de l'accord de paix |
| Annex 5.11: Excerpts from President Touadéra's New Year address (31 December 2020) / Extraits de la déclaration du Président Touadéra pour la nouvelle année (31 décembre 2020) |
| Annex 5.12: Expressions of concerns by political opposition members over the targeting of politicians / Expressions d'inquiétudes des membres de l'opposition politique concernant les procédures visant des politiciens. |

21-06676 **47/188**

| Annex 5.13: Request to lift the immunity of four members of Parliament / Demande de levée d'immunité parlementaire de quatre députés |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Annex 5.14: Televised appearances of the Minister of Interior presenting the CPC as a group quasi-exclusively composed of foreign mercenaries / Interventions du ministre de l'intérieur présentant la CPC comme étant quasi-exclusivement composée de mercenaires étrangers |
| Annex 5.15: Communiqué of the Government of Chad on the crisis in the Central African Republic (14 January 2021) / Communiqué du Gouvernement du Tchad sur la crise en République centrafricaine (14 janvier 2021) |
| Annex 5.16: Communiqué of the Government of the Central African Republic on relations with Chad (25 January 2021) / Communiqué du Gouvernement de la République centrafricaine sur les relations avec le Tchad (15 janvier 2021) |
| Annex 5.17: Exchange of communiqués between the Government of Chad and the Embassy of the Russian Federation in the Central African Republic (between 3 and 6 April 2021) / Echanges de communiqués entre le Gouvernement du Tchad et l'ambassade de la Fédération de Russie en République centrafricaine (entre les 3 et 6 avril 2021) |
| Annex 5.18: Communications of the Embassy of the Russian Federation on COD-2020 and the political dialogue / Communications de l'ambassade de Russie en République centrafricaine sur la COD-2020 et le dialogue politique |
| Annex 5.19: Support provided by MCU associates to anti-MINUSCA demonstrations in Bangui / Soutien apporté par des individus associés au MCU aux manifestations contre la MINUSCA. 172 |
| Annex 5.20: Memorandum submitted to MINUSCA on 12 May 2021 / Mémorandum soumis à la MINUSCA le 12 mai 2021 |
| Annex 5.21: Statement of MCU youth movement criticizing MINUSCA and its leadership (9 April 2021) / Déclaration du mouvement de la jeunesse du MCU critiquant la MINUSCA et son leadership (9 avril 2021) |
| Annex 5.22: Programme of the Bureau d'information de communication for the week of 21-25 December 2020 / Programme du Bureau d'information et de communication pour la semaine du 21-25 décembre 2020 |
| Annex 6.1: Actors involved in fraudulent activities in the mining sector / Acteurs impliqués dans des activités minières frauduleuses |
| Annex 6.2: Update on Diamonds / Développements récents sur l'activité diamantifère 188 |

Annex 1.1: Map of the Central African Republic / Carte de la République centrafricaine.



Annex 1.2: Table of correspondence sent and received by the Panel from 1 September 2020 to 7 May 2021 / Tableau des communications envoyées et reçues par le Groupe entre le 1er septembre 2020 et le 7 mai 2021.

| Country/entity | Number of letters sent | Information supplied | Information partially supplied | Information not supplied |
|--------------------|------------------------|----------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| Chair | 13 | N/A | N/A | N/A |
| Sudan | 3 | 2 | | 1 |
| CAR | 16 | 1 | | 15 |
| Cameroun | 3 | 2 | | 1 |
| Madagascar | 1 | 1 | | |
| Jenis Air | 1 | 1 | | |
| Russian Federation | 2 | 2 | | |
| Kyrgyzstan | 1 | 1 | | |
| Ukraine | 1 | 1 | | |
| Rwanda Air | 1 | 1 | | |
| Kazakhstan | 1 | 1 | | |
| Fly Sky Airlines | 2 | 2 | | |
| Rwanda | 2 | | | 2 |
| Space Cargo | 1 | | | 1 |
| UAE | 2 | | | 2 |
| Chad | 3 | 1 | 1 | 1 |
| DRC | 1 | | | 1 |
| Gomair | 1 | | | 1 |
| Serve Air Cargo | 1 | | | 1 |
| Republic of Congo | 1 | | | 1 |

| ECCAS | 1 | | 1 |
|---------------------------------|---|---|---|
| Oueifio Mberendeh | 1 | 1 | |
| HW Lepo | 1 | | 1 |
| IMC | 1 | | 1 |
| France | 1 | 1 | |
| South Sudan | 1 | | 1 |
| International Criminal Court | 1 | 1 | |
| Midas | 1 | 1 | |

21-06676 51/188

Annex 2.1: Details on the meetings held by François Bozizé in Ouham and Nana Gribizi Prefectures preceding the creation of the CPC / Details sur les réunions tenues par François Bozizé dans les Prefectures de l'Ouham et de Nana-Gribizi en amont de la création de la CPC.

Local armed group sources confirmed to the Panel that Bozizé's first meeting in Kaga-Bandoro was with MPC leader Mahamat Al-Khatim. François Bozizé also met with FPRC members, including Ahmat Bahar (see S/2017/1023, paras. 194-197), and UPC representatives. From Kaga-Bandoro François Bozizé travelled to Kabo (Ouham Prefecture). There, according to eyewitnesses, his first meeting on 3 December 2020 was with FPRC and MPC local "generals" with Bozizé himself surrounded by anti-balaka fighters and around ten FACA soldiers. On 5 December, Bozizé travelled south towards Batangafo (Ouham Prefecture), his last stop before Kamba-Kotta.

Annex 2.2: Details on personal connections within the armed groups that helped Bozizé to create the CPC/ Details sur les relations personnelles entre des membres de groupes armés et François Bozizé et qui ont facilité la formation de la CPC.

Al-Khatim was among the so-called "liberators", fighters who had supported Bozizé's coup d'état in 2003 (see S/2014/452, para. 14), while "general" Ibrahim (part of the 3R delegation in Kamba-Kotta) was a former bodyguard of François Bozizé. Nourredine Adam had also sealed an alliance with Bozizé back in 2015 during talks in Nairobi (see S/2015/936, paras. 24-26).

21-06676 53/188

Annex 2.3: Communiqué signed on 18 February 2021 confirming the appointment of François Bozizé as general coordinator of the CPC / Communiqué signé le 18 février 2021 confirmant la nomination de François Bozizé comme coordonnateur général de la CPC.

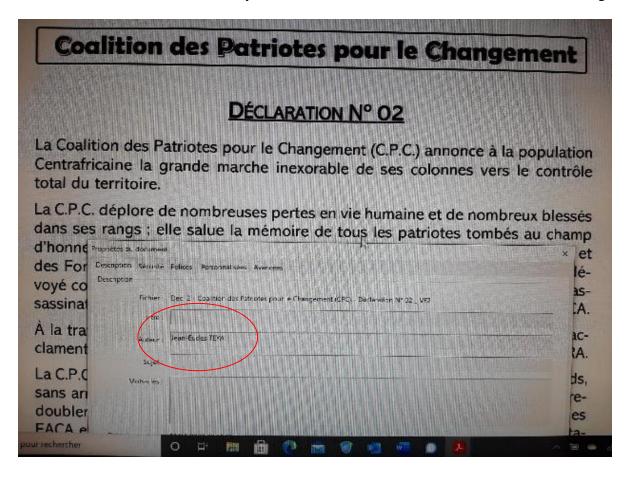
Document received by the Panel from an armed group representative on 10 March 2021.



Annex 2.4: Jean-Eudes Teya, drafter of CPC's communiqués / Jean-Eudes Teya, rédacteur des communiqués de la CPC.

CPC members told the Panel that KNK member Jean-Eudes Teya was supporting François Bozizé in his role as political leader of the coalition. Several of them mentioned that Teya was drafting CPC communiqués, which is confirmed by the properties of the electronic versions of CPC communiqués (see screenshot below).

The Panel contacted Jean-Eudes Teya who indicated that he was not available for a meeting.



21-06676 55/188

Annex 2.5: Communiqué signed on 8 January 2021 by armed group leaders, including Abdoulaye Hissène, opposing the creation of the CPC / Communiqué signé le 8 janvier 2021 par des chefs des groupes armés, dont Abdoulaye Hissène, s'opposant à la création du CPC.

Document obtained by the Panel from an armed group representative on 8 January 2021.

| | Description des Groupes Arrice acrotaires au Pacific à d'artique perpensie par le nucereillation de Particles pour le Chângerment au Vacord personne per le Constitue de Particles pour le Chângerment (CRC) carde de Particles pour le Chângerment (CRC) carde de Particles per le Constitue de Particles pour le Chângerment (CRC) carde de public de ON forc. Le Répondeure Certificaine reste sontrouses à un proportion de Particle d | |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| F b | Aux Garants et Facilitateurs : de faire appliquer les dispositions de l'article 35 de l'APPR- CA relatives aux sanctions, de faciliter le dialogue entre le Gouvernement et les diligérants afin que le processus électoral en cours puisse connaître un aboutissemen dureux tel que souhaité et exprimé par le peuple centrafricain. | i. |
|) q | Signe: WERLANSH RPRCHAVE HESSENFART & Bangul, le 08 janvier 26 PO MOUSAN HAGAIIA REPRCHAVE HESSENFART & BANGUL, le 08 janvier 26 PO MOUSAN HAGAIIA REPRCHAVE RPRCHAVE ABARAR MOULE WASHARD WASHARD | |

perfection des Groupes Armés signatures de PARCHE à l'attaque perpetrie se le manufaction en Republique Constatro de PARCES auto à l'arraque personne ner la Coulision des Patriotes pour le Charge de Lappe RCA) auto à l'arraque personne ner la Coulision des Patriotes pour le Charge de Lappe RCA) auto à Patriotes pour le Charge de Lappe RCA auto à Patriotes pour le Charge de la pemple contratronne. Contains des Patriotes pour le Churte mont (CPC) contre le people contratricain une plusieurs decennes et en Mean de l'arganisation de plus de CR fore, le république tradicione reste confrontée à un de l'arganisation de plus de CR fore, le république Controlicated restr confronting a per fireful management of La more en resière de l'APPR RICA MENA le 00 (poèter pas sectours la donné l'opportunes groupes armes dont les enences suint le oc taster gots d'un ration défautif à la pare, à la continue dont sold set april le portain de la pare à la continue dont sold set apprendie de la continue de la of an extense definited is to pook, is to examine a done to the special and the second section and the section and the second section and the section and 6240 herze I A l'appreche des electrons Compos de 27 décembre 2020, et plus préculement le 13 décembre 2020, une allience d'appos de 27 décembre CPC entre certains le 13 décembre 2020, une siliance composs du 27 décembre EPC entre contains personnages politiques essuffés de produce pature (04) groupes armés signatures de personnages politiques essuffés de pource enture (04) groupes armés signatures de l'AFFE-RCA a déclariché les hostilités PAPPERCA a déclarable les hostilités sur l'atendré du territoire national dans le hin d'empôcher le secuple centrafricain d'au l'atendré du con droit de voter et d'être étu en d'empêcher le seuple centrafricain d'experts (profinée du droit de voter et d'être étu en espérant créer ainsi une instabilité instaespérant créer ainsi une instabilité institutionelle Les groupes armés signataires de l'AFFR-RCA non engagés dans cette entreprise criminalie dénuncent la violation flagrante de l'arrende dénuncent la violation flagrante de l'extant par l'UPF, le MPC, les 3R, les Anti-bataka et rétérent leur attachement à l'Appa au resterent leur attachement à l'Approace qui demaure un cadre de référence cour le reférencent de notre pays et le réglere. Qui demaure Les signataires de la présente referement de notre pays et le réglement de tout éfférend. Les signataires de la présente déclaration demandent avec insistence Aux groupes armés concernés d'arrêter toute violence contre la population et les humanitaires, de déposer immédiate. humanitaires, de déposer immédiatement les armes et de suivre les procédures fixées par les dispositions de l'article 34 de l'Appe les dispositions de l'article 34 de l'APPR-RCA relatives au réglement de tout différent, de ne pas tomber dans le plège de ceux-la qui les traitaient hier des criminels hors la loi. Au Gouvernement : de prendre toutes ses responsabilités face à l'implication de pseudr démocrates de l'opposition politique. démocrates de l'opposition politique dans cette entreprise criminelle et face à l'introduction massive des mercenaires dans cette entreprise criminelle et face à l'introduction massive des mercenaires dans cette entreprise criminelle et face à l'introduction massive des mercenaires dans cette entreprise criminelle et face à l'introduction massive des mercenaires dans cette entreprise criminelle et face à l'introduction massive des mercenaires dans cette entreprise criminelle et face à l'introduction massive des mercenaires dans cette entreprise criminelle et face à l'introduction massive des mercenaires dans cette entreprise criminelle et face à l'introduction massive des mercenaires dans cette entreprise criminelle et face à l'introduction massive des mercenaires dans cette entreprise criminelle et face à l'introduction de la complexite de l'opposition politique dans cette entreprise criminelle et face à l'introduction de la complexite de l'introduction de la complexite de la massive des mercenaires dans notre pays afin que la CPC ne puisse perpétuer l'exploitats illégale des ressources, le trafic d'armes, le pillage et u déstabilisation de notre pays par moyens illégaux et immoraux. 3. Aux Garants et Facilitateurs : de faire appliquer les dispositions de l'article 35 de l'Al RCA relatives aux sanctions, de faciliter le dialogue entre le Gouvernement et belligérants afin que le processus électoral en cours puisse connaître un aboutisse heureux tel que souhaité et exprimé par le peuple centrafricain-Les centrafricains ne sont pas condamnés à reproduire les erreurs du passé. Le peuple souffert et rien aujourd'hui ne peut justifier le recours aux armes pour prendre le pou pour revendiquer ses droits. La République Centrafricaine n'est ni à vendre, ni à parta 18 Hassenfalt & Bangul, le 08 janu

21-06676 57/188

Annex 2.6: Overview of CPC-affiliated armed groups in terms of arms, ammunition and ability to re-supply / Informations sur l'armement, les munitions et la capacité à se réapprovisionner des groupes armés membres de la CPC.

CPC-affiliated armed groups significantly depleted their weapons and ammunition stocks during fighting and lost a lot of fighters. Crucially, some were also driven out of their bases of operation and had their access to certain trafficking routes cut. A senior armed group source observed to the Panel that most armed groups were reliant on weapons and particularly ammunition stocks built up through slow but steady flows acquired over months and years and that their ability to re-supply in order to meet the demands of intense and consistent combat was insufficient. This annex provides an overview of what each CPC component used in fighting on behalf of the CPC in terms of logistics and their current level of armament and capacity to re-supply.

Anti-balaka groups brought significant numbers into the CPC in early stages, but sources observed that they were limited in terms of equipment, mostly armed with artisanal weapons, limited assault rifles and grenades. Most arrived and deployed on foot.

MPC were moderately well-armed with assault rifles, grenade launchers, RPGs, etc. Sources confirmed that the armed group relied upon significant reserves, having engaged in little active fighting since 2014. Key trafficking routes for MPC included axes around and small bush routes close to Moyenne-Sido (Ouham Prefecture), which had been used for occasional large and sophisticated deliveries of arms and associated ammunition, using a transhumance route running from Moyenne-Sido to Dekoa (Kémo Prefecture) to conceal the movement of materials from the border deeper into the country. Markounda (Ouham Prefecture) is also a key trafficking point for smaller but consistent transfers of small arms and light weapons.

According to local sources in north-western CAR, 3R brought significant weaponry and well-organized personnel to the CPC. Locals met by the Panel in towns and villages across the northeast, including Bocaranga, Ngaoundaye, Boguila, Nana Bakassa and Bossangoa, observed an increased number and type of armament of 3R elements from mid-December 2020 onwards. Nonetheless, 3R sources admitted to the Panel that they had suffered significant losses of weapons and personnel and had begun efforts to re-organize and resupply following the disputed confirmation of "general" Bobbo as the new 3R President on 1 April 2021 (see Document 1 below). Crucially, 3R fighters had not lost control of their bases, including their headquarters in Koui/DeGaulle, and bases in Kollo, Kowone, Letele, Nzoro, Ngaoundaye, Borodoul, and Nzamare (Ouham Pendé Prefecture). Sources revealed that in April 2021, 3R used both main roads and small paths and transhumance routes at Zoulde, Ngouboye, Bolele, Bolere, Bezere and Borodoul (Ouham Pendé Prefecture) to rearm using contacts—including individuals described to the Panel as Chadian military personnel—in key border towns in Chad including Ngoye, which is just 7 km from Bang, Ngoni, and Kogui (see S/2019/608, paras. 81-83). For example, sources confirmed that a significant delivery of arms, ammunition and four 12.7mm calibre machine guns were delivered to a location 6-7 km from Ngaoundaye in the forest between 17-19 April 2021. An individual, described as a Chadian army general, was identified as central in the coordination of deliveries. In mid-April, locals also noted increased 4x4 vehicle and

motorbike movement among 3R bases in the area, which sources confirmed was the reorganisation and re-positioning of 3R assets in preparation for a potential attack by FACA soldiers and Russian instructors.

UPC also contributed significant weapons and forces to the CPC and suffered significant losses. When FACA and Russian instructors conducted operations, UPC leader Ali Darassa lost strategic bases in Bambari, Ippy and his headquarters in Bokolobo (Ouaka Prefecture). As documented by the Panel, UPC has diversified trafficking routes in recent years, which had ensured a steady flow of arms and ammunition via routes from DRC via Satema/Mobaye, from South Sudan via Bambouti (Haut-Mbomou Prefecture), from the Sudan via deals with other armed groups to ensure deliveries through Vakaga Prefecture and recently through Sam Ouandja (Haute-Kotto Prefecture) (see S/2021/87, paras. 33-34), and via smaller but steady weapons deliveries with transhumance corridors. Based in the bush since late February 2021 and moving regularly as FACA and Russian instructors' operations advanced, UPC elements found themselves faced with a logistics problem, as interlocutors using DRC and transhumance routes no longer had a clear location for delivery.

Sources reported that in December 2020, Darassa sent a senior UPC element to Nyala, the Sudan, to arrange a series of arms and ammunition deliveries using the Sam-Ouandja-Bria road. The first two deliveries arrived in Sam Ouandja on 18 December 2020 and 4 February 2021 and were delivered onwards to Bria. However, sources informed the Panel that, in advance of a third delivery on 15 February, Michel Djotodia called Ali Ousta and ordered FPRC-Goula to cease cooperation with CPC groups, including UPC. When the third delivery arrived in Sam-Ouandja, two Sudanese elements were "arrested" by FPRC "general" Alanta (see S/2021/87, paras 26-34). These individuals were later transferred to Bria, where the CAR authorities have opened an investigation into their activities. Sources confirmed that UPC and CPC's access to arms and ammunition flows from the Sudan has remained cut in the months since.

As discussed above (see para. 21 of the body of the text), the FPRC military faction did not fully integrate into the CPC and thus contributed limited fighters and existent arms stocks to the coalition. They did, however, provide access to crucial FPRC arms trafficking networks (see S/2019/930, paras. 72-78, S/2018/1119, paras. 68-72, S/2017/639, para. 70 and annex 5.9), making sanctioned-individual Haroun Gaye a key interlocutor for Francis Bozizé as he sought to oversee top-level logistics for the CPC. According to armed group and local sources, Haroun Gaye made numerous trips to Nyala, the Sudan, the most recent of which was in mid-April 2021. According to Panel sources, he regularly interfaced with documented FPRC logistician and arms trafficker, Bashar Fadoul (see S/2019/930, paras. 72-78), who in turn was tasked by Nourredine Adam. Splits within the FPRC (see S/2019/930 paras. 46-69) and inability to rely on collaboration with other armed groups in ensuring flows of arms had, nonetheless made assuring large-scale deliveries more difficult. Compounding this, Panel sources in the Sudan and north-eastern CAR noted that intercommunity tensions in the Nyala area had also made it more difficult to find interlocutors for purchases.

While government officials, including the Minister for Public Security (see para. 139 of the body of the report), touted the large-scale involvement of foreign mercenaries in the CPC,

21-06676 59/188

the Panel could find no evidence of significant recruitment or flows of new foreign elements to join the ranks of the CPC, beyond those foreign elements already counted among the ranks of armed groups in the CAR. While sources indicated that François and Francis Bozizé had anticipated the arrival of logistics and fighters from neighbour States, the Panel notes that deliveries of arms, ammunition and military material proved limited (see paras. 30-32 of the body of the text) and the arrival of reinforcements did not materialize.

The Panel discussed arms trafficking from the Sudan with Sudanese authorities who underlined their efforts to strengthen border control (see para. 143 of the body of the text). Due to the postponement of its mission to Chad (see para. 3 of the body of the text), the Panel could not discuss trafficking issues with the authorities of Chad. The Panel intends to share the names of Chadian individuals involved in trafficking with the authorities of Chad.

60/188

Document 1: Communiqué appointing "general Bobbo" as President of 3R, published on 2 April 2021/ Communiqué publié le 2 avril 2021 nommant le "general" Bobbo président des 3R.

Document received by the Panel on 3 April from an armed group representative.



21-06676 **61/188**

Annex 2.7: Deterioration of the humanitarian situation / Détérioration de la situation humanitaire.

Communities have been displaced across much of the country. Although some of those populations displaced internally started to return in late April 2021, according to UNHCR, overall displacement (including both refugees and IDPs) rose from 1.25 million in October 2020 to almost 1.39 million in March 2021—far higher than previous crises. This large-scale displacement has increased risk for different sectors of the population: male youth have been vulnerable to summary executions with accusations of complicity with armed groups, women were at increased risk from sexual violence by armed group elements pushed out of towns (see para. 42 of the body of the text), and the Panel documented incidents of all six grave violations against children during this period: killing and maiming of children; recruitment or use of children as soldiers by armed forces or armed groups; attacks against schools or hospitals; sexual violence against children; abduction of children; and denial of humanitarian access for children.

This displacement resulting from insecurity has had an impact on food security which is likely to continue into the coming months, which corresponds to the 'lean' season during which food shortages are already commonplace in CAR. According to the Integrated Food Security Phase Classification (IPC)², the number of those in Phase 3 and Phase 4 (crisis and emergency) situations for food security for the period May to August 2021 has increased, with 48 per cent of the population in crisis and emergency situations for food security (an increase of 7 per cent).³

¹ https://data2.unhcr.org/en/situations/car/location/399

² This scale is a standardized scale which integrates data on food security, nutrition and livelihoods into a scale allowing decision makers to understand the severity of a crisis.

³ http://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1152894/

Annex 2.8: Attacks and occupation of schools in the Central African Republic (21 December – 7 May 2021) / Les attaques et les occupations d'écoles en Centrafrique (21 decembre – 7 mai 2021).

The table below was compiled by the Panel based on information from various sources as well as the Panel's own investigations. It provides a snapshot of the impact that the most recent fighting has had on children. The table highlights attacks, looting and destruction of material in schools and educational establishments, as well as their occupation by armed groups, FACA and Russian instructors between 21 December 2020 and 7 May 2021.

Sources: Confidential sources and Panel's own investigations.

| Incident | Date | Location | Identification of armed actor |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Occupation of primary school in Bougouyo | Since 2016 – until arrival of FACA/Russian instructors on 21 February 2021 | Ippy, Ouaka | CPC (UPC) |
| Occupation of primary school in Baléssio | Since 2016 – until arrival of FACA/Russian instructors in March 2021 | Baléssio, 45 km from Bambari, Ouaka | CPC (UPC) |
| Occupation of primary school | Long-term occupation - until arrival of FACA/Russian instructors in March 2021 | Ngakobo, Ouaka | CPC (UPC) |
| Occupation of prefectural school in Grimari | Since 21 December 2021 – still occupied | Grimari, Ouaka | FACA soldiers and Russian instructors |
| Attack and looting and destruction of materials at primary school "Manger" in Carnot (serving as a voting centre). | 27 December 2020 | Carnot, Mambéré- Kadéï | CPC |
| Incursion by armed elements and destruction of property at the Temporary School of Learning and Child Protection (ETAPE) (serving as voting centre) | 27 December 2020 | Bria, Haute- Kotto | CPC (anti- balaka) |
| Incursion by armed elements and destruction of school materials "College de Bamingui" in Nyango Ecofaune (serving as a voting centre) | 27 December 2020 | Bamingui, Bamingui- Bangoran | "Arab elements" – group unknown |

21-06676 **63/188**

| Incident | Date | Location | Identification of armed actor |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Attack and destruction of property at four schools: Ndongue Yoyo School; La Bolle School; Vakap School; and Pabouia School (serving as voting centre). | 27 December 2020 | Bouar, Nana- Mambéré | CPC (antibalaka) |
| Attack and looting of four schools: Mamadou school; Plateau Dimangoua school, Langandi school and Polonda school (serving as voting centres) | 27 December 2020 | Mobaye, Base- Kotto | CPC (UPC and anti-balaka) |
| Attack against three elementary public schools: Godawa Public School; Beina 1 Public School; and Kiamo 2 Public School (serving as voting centres) | 27 December 2020 | Berberati, Gamboula Sub- prefecture Mambéré- Kadéï | CPC |
| Primary school (Ecole Sous-préfectorale) attacked and looted by armed elements (serving as voting centre) | 27 December 2020 | Carnot, Mambéré- Kadéï | CPC (3R) |
| Occupation of the public school of Babaza 2 | From December to January 2021 | Sub-prefecture of Berberati, Mambéré- Kadéï | Unidentified armed elements |
| Occupation of the school in Boguila | From December to March 2021 | Boguila, Ouham-Pende | CPC |
| Occupation of Gralindji school | Early-January 2021 to mid- March 2021 | Gralindji (45 km from Bambari), Ouaka | CPC (UPC) |
| Looting of offices of the Prefecture Academic Inspection. | 2 to 3 January 2021 | Bambari, Ouaka | CPC (UPC) |
| Threats against teachers and school officials (for allowing schools to be used as voting centres) | | | |
| Attack, looting and destruction by armed elements on "la liberte" school. | 5 January 2021 | Bossangoa, Ouham | Unidentified armed group elements |
| Occupation of Ouandolongo school | Since January 2021 to March 2021 | Ouandolongo, 70 km from Bakala, Ouaka | Unidentified armed elements |

| Incident | Date | Location | Identification of armed actor |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Occupation of Yongo school | Since January 2021 – until arrival of FACA/Russian instructors | Yongo (11 km from Bouar), Nana-Mambéré | CPC |
| Occupation of the primary school of Kombélé | 10 January to 17 February 2021 | Kombélé (10 km Bambari- Ippy road), Ouaka | CPC (UPC) |
| Occupation of Niyakari primary school | Since 21 January 2021 (date of departure unknown) | Niyakari, Mbomou | CPC (FPRC/Salleh) |
| Occupation of Nangoko school | Since 25 January 2021 (current status unknown) | Nangoko 2 km from Nassole, Mambéré- Kadéï | CPC (3R) |
| Closure of schools accompanied by threats against teachers and students. | 1 February 2021 | Baoro, Nana- Mambéré | CPC (anti- balaka) |
| Prevention of students from entering three schools by armed elements: Bagga School; Ecole Conventionee Catholique; and Lycee Moderne | 1 to 3 February 2021 | Batangafo, Ouham | CPC |
| Occupation of three schools in Bossembélé: Plateau School and Modida school (4-27 February); Prefectural School (January-February) | Between 4 and 27 February 2021 (two schools) | Bossembélé, Ombella M'poko | Russian instructors |
| | During January and February 2021 (one school) | | |
| Occupation of the house of the Director of the school Ecole Plateau (same complex as above school) | Since 4 February 2021 (current status unknown) | Bossembélé, Ombella M'poko | FACA soldiers |
| Looting of the Bossangoa Prefectural School including solar panels | 7 to 8 February 2021 | Bossangoa, Ouham | Unidentified armed group elements |

21-06676 65/188

| Incident | Date | Location | Identification of armed actor |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Occupation of two schools: Sub-prefectural School of Baoro; Camp Leclerc School | Since 8 February 2021 (current status unknown) | Baoro, Nana- Mambéré | FACA and Russian instructors |
| Occupation of Bocongo school | 21 to 26 February 2021 | Bocongo (15 km from Bozoum), Ouham-Pendé | CPC (3R) |
| Occupation of school playground by armed elements | Since 24 February 2021 (current status unknown) | Ngaguene (35 km Niem axis), Nana-Mambéré | CPC (3R) |
| Occupation of school in Ippy | Since 21 February 2021 (still occupied) | Ippy, Ouaka Prefecture | Russian instructors |
| Occupation of Primary School in Nana Bakassa (65 km North of Bossangoa) | Since 4 March 2021 -until arrival of FACA/Russian instructors | Nana Bakassa, Ouham | CPC (MPC, FPRC and anti- balaka) |
| Occupation of Sub-prefectural school in Nana Bakassa | Occupied as at 26 March 2021 | Nana Bakassa, Ouham | Russian instructors |
| Occupation of Malloum-Mele school | March 2021 (current status unknown) | Bakala, Ouaka | Russian instructors |
| Occupation of Ndassima school | Since March 2021 - until arrival of FACA/ Russian instructors | Ndassima, 50 km from Bambari, Ouaka | CPC (UPC) |
| Occupation of three schools: Alindao Lycee and Alindao Town Hall and Mandao school | Since 18 March 2021 (Mandao school freed on 5 April) | Alindao, Basse-Kotto | Russian instructors |

| Incident | Date | Location | Identification of armed actor |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Use of rockets to dislodge CPC on administrative section of the Bessan school | 23 March 2021 | Yongo, 11 km from Bouar, Nana-Mambéré | FACA/Russian instructors |
| Occupation of Koumbe school | Since 5 April 2021 (current status unknown) | Koumbe, 3 km from Berberati, Mambéré- Kadéï | Russian instructors |
| Temporary occupation of two schools: Ecole Sous- Préfectorale des Garcons (8-9 April); Ecole Sous- Préfectorale des Filles (8-13 April) | 8 to 9 April and 8 to 13 April 2021 | Mbrès, Nana- Grébizi | Russian instructors |
| Occupation of Lycée de la Victoire de Batangafo and destruction of material property | 11 April 2021 (current status unknown) | Batangafo, Ouham | Russian instructors |

21-06676 67/188

Annex 2.9: List of attacks and threats against peacekeepers (15 December 2020 – 7 May 2021) / Liste des attaques et des menaces contre les casques bleus (15 décembre – 7 mai 2021).

List compiled based on confidential reports and confirmed by the Panel's investigations.

- On 7 April 2021 a MINUSCA patrol was shot at by CPC (UPC) fighters using machine guns on the Tagbara to Boyo road. No UN peacekeeper casualties were reported.
- On 1 April a MINUSCA patrol was stopped at a FACA checkpoint in Kai, 4 km south of Bouar. FACA soldiers pointed their weapons at the UN vehicles and threatened the patrol. No UN peacekeeper casualties were reported.
- On 30 March a MINUSCA patrol was stopped at a FACA/ISF checkpoint in Bouar, Nana-Mambéré Prefecture by ISF who wanted to search the vehicle. FACA soldiers threatened the MINUSCA patrol pointing their weapons at the UN peacekeepers. No UN peacekeeper casualties were reported.
- On 20 March CPC (FPRC/UPC) fighters shot at a MINUSCA patrol on the Kotto River 5 km east of Bria, Haute-Kotto Prefecture. No UN peacekeeper casualties were reported.
- On 13 March in Bambari, Ouaka Prefecture a MINUSCA convoy was stopped by FACA soldiers at a checkpoint requesting to search the vehicle. FACA soldiers threatened the MINUSCA patrol with a grenade and their weapons. No UN peacekeeper casualties were reported.
- On 25 February in Lere (30 km north of Bossangoa), Ouham Prefecture, a MINUSCA convoy was stopped at a CPC (anti-balaka, FPRC, MPC) checkpoint. The CPC fighters shot at the convoy and then stole two weapons and ammunition. No UN peacekeeper casualties were reported.
- On 19 February close to Bondiba, 130 km southwest of Bossangoa, Ouham Prefecture, CPC fighters ambushed a MINUSCA convoy. No UN peacekeeper casualties were reported.
- On 9 February a MINUSCA patrol was ambushed by armed CPC fighters 24 km from Bangassou, Mbomou Prefecture when repairing a bridge. No UN peacekeeper casualties were reported.
- On 30 January a MINUSCA convoy was fired at by armed CPC fighters (FPRC/Salleh) at Loungoumba close to Mbari Bridge (17 km from Bangassou), Mbomou Prefecture. No UN peacekeeper casualties were reported.
- On 19 January, a MINUSCA patrol was shot at by armed CPC fighters under Mahamat Salleh. There were no UN peacekeeper casualties.
- On 18 January, in Bangassou, Mbomou Prefecture, CPC armed combatants at Mbari Bridge (17 km west of Bangassou) on the Bangassou-Gambo road shot at a MINUSCA patrol **killing two UN peacekeepers**.
- On 15 January **one UN peacekeeper was killed** on the outskirts of Grimari, Ouaka Prefecture.
- On 13 January **one UN peacekeeper was killed** and another was injured during the attack by CPC fighters on the outskirts of Bangui.
- On 29 December 2020, Yole checkpoint (10 km east of Bouar), Nana Mambéré Prefecture, CPC fighters shot at a MINUSCA patrol. No UN peacekeeper casualties were reported.

- On 25 December, CPC fighters attacked a FACA detachment. UN peacekeepers were also engaged and during the incident **three UN peacekeepers died and two were wounded**.
- On 23 December, UPC shot at a MINUSCA patrol in Bambari, Ouaka Prefecture. There were no UN peacekeeper casualties.
- On 23 December, in Bossembélé, Ombella M'Poko Prefecture, a MINUSCA patrol engaged a CPC fighter who drew his weapon on the patrol, additional CPC fighters arrived and continued to shoot at MINUSCA. There were no UN peacekeeper casualties.

21-06676 **69/188**

Annex 2.10: Cases of sexual violence / Cas de violence sexuelle.

After Mahamat Salleh and the CPC fighters under his command left Bangassou on 17 January 2021, they moved to Niyakari (Mbomou Prefecture). Several cases of sexual violence were reported against Salleh and his elements including a case of forced marriage involving a minor. On 20 February, Salleh and his CPC fighters left Niyakari moving between Nzacko and Yalinga (Haute-Kotto Prefecture). According to accounts received by the Panel from the local community, Salleh and the CPC elements under his command continued to threaten women with many fleeing the area or remaining in the field to avoid becoming victims.

In Mambéré-Kadéi, Ouham-Pendé and Nana-Mambéré Prefectures, cases of sexual violence by 3R fighters increased after they fled or were expelled from the main towns in these prefectures by FACA and Russian instructors. In Ouaka Prefecture, the Panel received reports of incidents of sexual violence perpetrated by UPC fighters around Ippy and Bambari towns after UPC fighters were pushed out of those towns in February 2021. During investigations in Bria, local sources confirmed a fall in the number of human rights violations including sexual violence perpetrated by armed group fighters in and around Bria PK3 IDP site, following the departure of local anti-balaka leader Thierry Plenga, alias "general Bokassa" (see S/2019/930 para. 88), to join the CPC coalition in Bambari in late December 2020. However, on his return to Haute-Kotto Prefecture, Bokassa and the elements under his command have installed themselves along the Bria-Ira Banda road where several cases of sexual violence have been reported since his arrival.

Annex 2.11: Losses declared by Thien Pao after CPC attacks / Pertes déclarées par Thien Pao après l'attaque de la CPC.

Document received by the panel from a confidential source in April 2021.



21-06676 71/188

Annex 3.1: Security crisis: desertions, defections, abandonments of post and associated loss of government stocks of weapons, ammunition and equipment / Crise sécuritaire: désertions, défections, abandon de poste entraînant des pertes des stocks gouvernementaux d'armes, de munitions et de matériel.

In the context of the CPC uprising in December 2020, a significant number of elements from the national defence and security forces abandoned their posts, deserted or defected to join the ranks of the CPC in locations across the country. Senior FACA sources explained that motivations varied from fear, lack of logistical support and operational control over deployed forces, and crucially historical loyalties and ethnic ties of some elements to CPC leader François Bozizé. Following radio communiqués issued by the FACA Chief of Staff and the Minister of Defence in December 2020 (see S/2021/87, para. 86), on 3 January 2021, the FACA Chief of Staff issued a communiqué calling all FACA to return to their barracks and that any of those absent would be considered deserters (see Document 1 below).

In January and February 2021, the Panel was informed by senior sources within the FACA that approximately 400 names had been struck off the official register of the FACA, a large majority of whom were Gbaya, the ethnic group of Bozizé. However, in the intervening months these numbers have been tempered as an investigation process was undertaken by the FACA human resources department. On 15 April, a senior FACA source confirmed that 127 FACA elements had been removed from the register for defection, including a total of eight officers, the highest ranking of whom was Colonel Francis Bozizé. A separate disciplinary council has been set up to decide upon how to sanction FACA found to have abandoned their posts but subsequently returned to work. At the time of drafting, 39 cases had been sent to the military justice prosecution service, including the case of Colonel Yabanga, the former FACA Sector West Commander in Bouar, who was accused of sharing intelligence with the CPC and orchestrating a fake ambush wherein he planned to defect to the CPC with a large amount of weapons, ammunition and vehicles. Investigations remained ongoing.

Numbers of desertions and defections were overall significantly lower within the ranks of the police and gendarmerie. Human resources and disciplinary processes were still ongoing, but the Director General of the Police informed the Panel that at least three police officers defected and had been struck off the police register, including one police commander and anti-balaka leader Maxime Mokom, who also lost his ministerial position following his defection to join the CPC. The Deputy Director of the Gendarmerie reported that approximately five or six gendarmes defected to join the CPC, including Bozizé's sons Roderigue and Pappy Bozizé. Investigations and disciplinary processes for police and gendarmerie were ongoing, including for elements where it was unclear if they deserted or defected and whom had expressed a desire to return to work.

Senior FACA and ISF sources confirmed an associated loss of arms, ammunition, vehicles and equipment from government stocks resulting from desertions, defections and attacks by CPC. FACA sources informed the Panel that, nonetheless, no official audit to establish what weapons, ammunition, vehicles and equipment had been launched. The level of loss of materials was again significantly lower for police and gendarmerie, who were able to provide the Panel a basic accounting of equipment lost, which included a small number of motorbikes, office equipment, furniture, solar panels, and cell phones, most of which were taken when police and gendarmerie buildings were pillaged by the CPC in locations including Bouar, Baoro (Nana-Mambéré

Prefecture), Yaloke, Boali, Bossembele (Ombella M'Poko Prefecture), Bossangoa (Ouham prefecture), Bozoum (Ouham-Pendé Prefecture), Boda (Lobaye Prefecture), Bambari (Ouaka prefecture), and Bangassou (Mbomou Prefecture). The ISF did not lose any vehicles, having coordinated with UNPOL to safely store these within local MINUSCA compounds during CPC attacks and occupation.

The Inspector General of the National Army, General Izamo, informed the Panel that, in the wake of the recent security crisis, he and his team were conducting two studies focused on the FACA: one assessing the three defence zones in terms of combat readiness, personnel, logistics, armament, and infrastructure; and a second study on the numbers and underlying cause of abandonment of post, desertions and defections. It is expected that these reports will be presented to the President and the Minister of Defence.

21-06676 73/188

<u>Document 1</u>: Radio Communiqué issued by the FACA Chief of Staff on 3 January 2021 / Communiqué radio publié par le chef d'état-major des FACA le 3 janvier 2021.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Unité -Dignité-Travail



MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMEE

ETAT-MAJOR DES ARMEES

SOUS-CHEF D'ETAT-MAJOR CHARGE DES OPERATIONS

CENTRE DE COMMANDEMENT DES OPERATIONS

SECRETARIAT

NO 0 1 AMDNRA/EMA/SCOP/CCOP/SEC.

COMMUNIQUE RADIO

(Large diffusion en Français et Sango)

Relatif au retour immédiat de tous les militaires des Forces Armées Centrafricaines (FACA) dans leurs easernes respectives.

Le Général de Division, Chef d'Etat-Major des Armées demande impérativement à tous les militaires des Forces Armées Centrafricaines (FACA) dès l'écoute du présent communiqué, de regagner leurs casernes respectives pour être consignés.

Les Chefs de Corps procèderont à un contrôle nominatif de leur personnel et tous les absents seront considérés comme des déserteurs.

Toute personne à l'écoute du présent communiqué et connaissant les intéressés est priée de leur en faire part.

Bangui, le 0 3 JAN 2021

e Général de Division, Sef d'Etat-Major des Armées

Zephirin MAMADOU

Annex 3.2: Letters issued by Alexander Ivanov, Director General of the Officers Union for International Security, on 31 March 2021 / Lettres d'Alexander Ivanov, directeur général du Syndicat des officiers pour la sécurité internationale, le 31 mars 2021.

To the UN Secretary-General António Guterres

Open letter on cases of disinformation in the Central African Republic

Dear Secretary General,

You know that Russian instructors are on an official mission in the CAR, training the national army FACA and providing advisory and humanitarian assistance to the CAR security forces in the fight against armed criminals terrorizing the country. The FACA operation, supported by Russia and Rwanda, recently ended with a complete victory and the defeat of military-political groups. At this stage, the CAR authorities continue to implement a set of measures to maintain order and search for the remaining criminals for their capture and organization of a fair trial.

On behalf of the Officers Union for International Security – the organization representing Russian instructors in the CAR, I would like to draw your attention to the increasing cases of disinformation in some media outlets, clearly aimed at "whitewashing" murderers and robbers from the CPC armed groups, and to undermine public and international confidence in the CAR government, FACA and allies, which include both MINUSCA and Russian instructors.

At the forefront of terrorist propaganda are the online newspapers Corbeau News and Le Tsunami, funded from France and blocked in the CAR for numerous publications of false information. However, these resources are still available outside of the CAR and take advantage of foreign readers' ignorance of the sociopolitical situation in the CAR to spread lies about human rights violations by the army and allies, genocide, and even the use of chemical weapons. I would like to note that none of the accusations against FACA and its allies have been reliably confirmed, and the publications of these resources are always based only on the testimony of anonymous witnesses, so they are not trustworthy.

On the contrary, all the press releases of the militants first appear on these Internet resources, and in December 2020-January 2021 it was they who strongly supported the CPC coalition and tried to discredit all the efforts of the international community and the CAR government to hold democratic elections.

Therefore, my particular concern is the fact that information published on resources closely affiliated with the militants is becoming the main source for UN Human Rights Council experts the have recently made very serious accusations against the CAR government, MINUSCA and Russian instructors. There is no doubt that such a superficial approach unwillingness to verify biased information and, as

21-06676 **75/188**

a result, incorrect conclusions of independent experts, undermine confidence in international institutions and the Human Rights Council in particular, as well as hinder constructive and trustful interaction between representatives of foreign states and organizations that have united to help the CAR authorities restore security and stability in the country.

I ask you to carefully consider the operational methods of the UN Human Rights Council experts and adjust them accordingly.

It is important that independent observers and experts use only verified information and reliable sources, and work closely directly with the CAR Government, MINUSCA, the Officers Union and other organizations that can provide comprehensive information about the situation in the CAR and their role in the country.

Officers Union to American June 1990 Alexander Ivanov

Sincerely,

To the UN Human Rights

Statement by the Officers Union for International Security

On the March 31, 2021, a statement was published by independent UN experts who accused "Russian mercenaries" of violating human rights on the territory of the Central African Republic.

On behalf of the Officers Union for International Security – an organization that represents the interests of Russian instructors in the CAR – I want to inform the experts of the UN Human Rights Council that there are no "Russian mercenaries" in the CAR and this information is not true.

According to the UN Security Council authorization received by the Russian Federation, there are 475 civilian instructors on the territory of the CAR who have received permission to carry out their activities. An additional 300 instructors arrived in the CAR at the end of December 2020 at the request of President Touadera to organize the training of additional units of the CAR army, FACA, during a period of rampant banditry in the country.

Russian instructors are exclusively engaged in the preparation and training of FACA in accordance with article 3 of the Agreement on Military-Technical Cooperation between the Russian Federation and the CAR.

The instructors strictly adhere to the goals and objectives set out in the notification sent to the UN Security Council Sanctions Committee and do not take part in military operations in the territory of the CAR.

Based on the abovementioned, we demand that independent experts and other UN representatives remove the word "mercenary" from their vocabulary, which we consider incorrect, unethical and inapplicable to the civilian instructors from the Russian Federation who are in the CAR on an official mission.

The Officers Union is very attentive to all reports of human rights violations in the CAR and calls on the UN Human Rights Council to establish a joint commission and provide this commission with the facts that were the basis for the statement of the independent UN experts, that denigrates the activities of the FACA and their allies.

Sincerely,

Alexander Ivanov

Director General

Officers Union for International Security

To the Guardian chief editor Katharine Sophie Viner

Statement by the Officers Union for International Security

The information in the article "Russian mercenaries behind human rights abuses in CAR, say UN experts", published on The Guardian website on March 30, 2021, is not true. It casts doubt on the reputation of your news outlet.

All the accusations of human rights violations levelled against Russian instructors, cited in your article with the reference to the statements of the UN Human Rights Council independent experts, are based on false data.

Russian instructors are engaged in the training of FACA based on the Agreement on Military-Technical Cooperation between the Russian Federation and the Central African Republic. The instructors strictly adhere to the goals and objectives reflected in the UN Security Council notification and do not take part in military operations on the CAR territory.

According to the Declaration of Principles on the Conduct of Journalists adopted at the Second World Congress of the International Federation of Journalists in 1954: "Respect for the facts and for the right of the public to truth is the first duty of the journalist".

Taking into account the status of your outlet and with the regard to the Declaration of Principles on the Conduct of Journalists, I ask you to be objective and publish a retraction of the unconfirmed facts published in your article.

COAPYMECTED COMMERCIAN COMPARTA COMMERCIAN COMMERCIAN COMMERCIAN COMMERCIAN COMMERCIAN COMMERCIAN COMMERCIAN COMMERCIAN COMMERCIAN C

Sincerely,

Alexander Ivanov

Director General

Officers Union for International Security

Annex 3.3: Photographs of armed Russian instructors on the ground in the Central African Republic / Photographies d'instructeurs russes armés opérant sur le territoire de la République centrafricaine.

Russian instructor armed with a PK general-purpose machine gun manning checkpoint in Boguila town (Ouham Prefecture), late March 2021. Source: confidential.



21-06676 **79/188**

Russian instructors armed with assault rifles accompany Prime Minister Ngrebada and Minister of Defence Koyara during a visit to Boali and the Bossembélé axis on 10 January 2021. Source: Prime Minister Ngrebada's social account page. See https://www.facebook.com/search/top?q=Ngrebada%20Firmin, accessed on 10 May 2021.







21-06676 80/188

Russian instructors armed with assault rifles observed boarding detainees on a plane on 27 April 2021, Bria aerodrome. Source: confidential.







Annex 3.4: Testimonies received regarding composition of Russian instructors / Témoignages reçus concernant la composition des instructeurs russes.

The Panel received multiple testimonies from FACA elements, officials and community-level sources in multiple locations across CAR that instructors deployed included individuals who identified themselves as nationals of Libya, Syria, and other countries. In the area of Sibut and Ndjoukou (Kémo Prefecture), Grimari, and Bambari (Ouaka Prefecture), the Panel received information from sources on the ground, including FACA elements, that approximately 60 exclusively Arabic-speaking instructors who predominantly self-identified as Syrian were deployed from December 2020 to early March 2021, on a three-month contract. According to information received by the Panel, the flight paths of several Russian military aircraft which conducted non-scheduled special flights to CAR between December 2020 and April 2021 to deliver instructors and associated equipment for their mission, included stops at airfields in Syria, Libya, the Sudan and South Sudan.

Annex 3.5: Seizure of arms and ammunition by the FACA and Russian instructors in the course of operations against the CPC / Saisie d'armes et de munitions par les FACA et les instructeurs russes au cours des opérations contre la CPC.

FACA soldiers and Russian instructors on the ground in multiple locations in CAR confirmed that they had seized weapons and ammunition from the CPC during military operations and through house-to-house searches conducted following their arrival in towns and villages previously occupied by the CPC. They observed that weapons seized included AK-pattern, FAL, Galil and Chinese-type assault rifles; grenade launchers (often described in CAR as "pang") typically single shot, shoulder-fired grenade launchers such as the M79 but also six-shot, revolver-type grenade launchers such as the RG-6; anti-personnel grenades; PKM machine guns; and rocket propelled grenade launchers (RPG) of what they described as "Soviet and Chinese" origin. They confirmed that all weapons and ammunition seized was sent to Bangui for analysis and safe storage. Through a letter submitted to the CAR Government on 8 February 2021, and official meetings with senior government and security officials, the Panel sought to gain access to this seized materiel in order to analyse and trace weapons and ammunition illicitly trafficked to the different armed groups within the CPC. The Ministry of Defence, Police and Gendarmerie could not provide clarity on the location of the storage of this materiel, and access could not be provided to the Panel by the time of writing of this report. MINUSCA and the National Commission for the Small Arms and Light Weapons confirmed they were not in possession of these weapons.

Annex 3.6: Significant seizure of weapons, ammunition and military materiel and arrest of a French citizen in Bangui on 10 May 2021 / Importante saisie d'armes, de munitions et de matériel militaire et arrestation d'un citoyen français à Bangui le 10 mai 2021.

On 10 May 2021, the Central Office for the Suppression of Banditry (OCRB), a special unit of the police, detained a French citizen reportedly found in possession of a large quantity of arms, ammunition and military materiel, including a shotgun, pistol, assault rifles, magazines, various types of ammunition, including bean bag rounds, cell phones, walkie-talkies and satellite phones, cash in several currencies, uniforms, medication and field equipment.⁴

The Panel intends to send a letter to the CAR authorities to request information on this incident, which took place at the time of completion of drafting of the report. The Panel will continue to investigate this matter.

Photograph of the suspect and materiel seized. Available at https://www.facebook.com/centrafriquenews, accessed 12 May 2021.



⁴ "Centrafrique: arrestation d'un ressortissant français avec des armes et munitions de guerre", Radio Ndéké Luka, 11 May 2021, see https://www.radiondekeluka.org/actualites/securite/36925-centrafrique-arrestation-d-un-ressortissant-français-avec-des-armes-et-munitions-de-guerre.html, accessed on 12 May 2021.

Annex 3.7: FACA training and recruitment / Formation et recrutement des FACA.

The CAR Government announced the creation of a new FACA battalion, BIT-7, on 30 January 2021.⁵ On 3 February, Presidential Security Advisor Valery Zakharov issued a Tweet indicating that PK5 self-defence groups would form the basis of elements in the BIT-7 battalion (see below). Senior FACA sources denied this, and the Panel was informed that, in fact, the BIT-7 had been formed from recent FACA recruits who completed their initial FETTA training with EUTM in 2020 (see S/2021/87, annex 5.1). As requested by the CAR Government, the European Union Training Mission (EUTM) initiated training for one company of 150 FACA elements on 20 March and extended to include training for a further 150 FACA elements by May 2021. The Panel was, however, informed by senior sources that new recruits in BIT-7, who come from Bangui, were not subjected to an appropriate vetting procedure in coordination with MINUSCA in advance of commencing FETTA training in 2020, despite assurances to the contrary. By contrast, the new recruits from outside Bangui did undergo the approved vetting procedure in coordination with MINUSCA. The reasons behind this discrepancy are unclear, and the Panel intends to carry out further investigations on this issue amongst other recruitment and integration concerns.

Tweet issued from Valery Zakharov's Twitter account on 3 February 2021.



21-06676 **85/188**

5

⁵ "RCA : décret portant création du septième bataillon d'infanterie territorial des FACA", Journal de Bangui, 1 February 2021, see https://www.journaldebangui.com/rca-decret-portant-creation-du-septieme-bataillon-dinfanterie-territorial-des-faca/.

Annex 3.8: End-user certificate signed by the Minister of Defence Marie-Noëlle Koyara on 8 January 2021 for weapons from Military Industry Corporation in the Republic of the Sudan / Certificat d'utilisateur final signé par la Ministre de la défense Marie-Noëlle Koyara le 8 janvier 2021 pour des armes achetées à la Military Industry Corporation basée au Soudan.

Document provided to the Panel by a confidential source in February 2021.

| | Centrafricaine nérés et qui on -10, en date di |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| par le présent, certifie que les produits ci-dessous énumér été achetés selon la facture pro forma numéro 2/2020/-10 8/10/2020, entre la Société d'Industrialisation Milit | iérés et qui on -10, en date di |
| par le présent, certifie que les produits ci-dessous énumér été achetés selon la facture pro forma numéro 2/2020/-10 8/10/2020, entre la Société d'Industrialisation Milit | iérés et qui on -10, en date di |
| êté achetés selon la facture pro forma numéro 2/2020/-10 8/10/2020, entre la Société d'Industrialisation Milit | -10, en date di |
| 8/10/2020, entre la Société d'Industrialisation Milit Industry Corpration'MIC)- et l'acheteur : | |
| | |
| ndustry Corpration MIC)- et l'acheteur : | |
| | |
| Nom | |
| Adresse ; Téléphone | |
| | |
| éfense de la République Centrafricaine. | |
| A-Les Armes : | NOMBRE |
| A-Les Armes : NOMBRE D'UNITES | NOMBRE D'UNITES |
| A-Les Armes : Nº NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm | D'UNITES 50 |
| A-Les Armes : Nº NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon unique) | D'UNITES 50 50 |
| A-Les Armes : Nº NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon unique) Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon double) | 50 50 |
| A-Les Armes : Nº NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon unique) Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon double) Lance-roquette, calibre 107 mm à multiple canons | 50 50 50 50 50 20 |
| A-Les Armes : Nº NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon unique) Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon double) Lance-roquette, calibre 107 mm à multiple canons Kalachnikovs | 50 50 50 50 50 18 20 5000 |
| A-Les Armes : Nº NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon unique) Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon double) Lance-roquette, calibre 107 mm à multiple canons Kalachnikovs Mitrailleuse Goryunov | 50 50 50 50 50 18 20 5000 1000 |
| A-Les Armes : Nº NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon unique) Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon double) Lance-roquette, calibre 107 mm à multiple canons Kalachnikovs Mitrailleuse Goryunov Mitrailleuse Degtiarev | 50 50 50 50 1000 1000 |
| A-Les Armes : Nº NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon unique) Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon double) Lance-roquette, calibre 107 mm à multiple canons Kalachnikovs Mitrailleuse Goryunov Mitrailleuse Degtiarev Avec boite d'alimentation | 50 50 50 50 50 18 20 5000 1000 |
| A-Les Armes : Nº NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon unique) Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon double) Lance-roquette, calibre 107 mm à multiple canons Kalachnikovs Mitrailleuse Goryunov Mitrailleuse Degtiarev Avec boite d'alimentation RPG | 50 50 50 50 1000 1000 |
| A-Les Armes : Nº NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon unique) Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon double) Lance-roquette, calibre 107 mm à multiple canons Kalachnikovs Mitrailleuse Goryunov Mitrailleuse Degtiarev Avec boite d'alimentation RPG Pistolet Star, calibre 9 mm | 50 50 50 50 50 1000 1000 1000 |
| A-Les Armes : Nº NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon unique) Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon double) Lance-roquette, calibre 107 mm à multiple canons Kalachnikovs Mitrailleuse Goryunov Mitrailleuse Degtiarev Avec boite d'alimentation RPG Pistolet Star, calibre 9 mm SPG9 | 50 50 50 50 50 50 1000 1000 1000 2000 |
| A-Les Armes : Nº NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon unique) Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon double) Lance-roquette, calibre 107 mm à multiple canons Kalachnikovs Mitrailleuse Goryunov Mitrailleuse Degtiarev Avec boite d'alimentation RPG Pistolet Star, calibre 9 mm | 50 50 50 50 50 1000 1000 1000 1000 2000 3000 |
| A-Les Armes : N° NOMBRE D'UNITES DShk, 12,7mm Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon unique) Mitrailleuse calibre 14,5mm (à canon double) Lance-roquette, calibre 107 mm à multiple canons Kalachnikovs Mitrailleuse Goryunov Mitrailleuse Degtiarev Avec boite d'alimentation RPG Pistolet Star, calibre 9 mm SPG9 | 50 50 50 50 50 1000 1000 1000 1000 2000 3000 1000 |

| and the same of th | tions: | NOMBRE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| | NOMBRE D'UNITES | D'UNITES |
| | 12 7mm | 75,000 |
| Minution | s de calibre 12,7mm | 42,000 |
| Minution | s de calibre 14,011 | 400 |
| Minution | as de calibre 9 mm as de calibre 9 mm as Lance-roquette, calibre 107 mm | a 400 |
| Minution | is Lance-roquette, | 4,500,000 |
| multiple | canons author 7 62-39 mm | 3000,000 |
| Minution | canons ns à courte portée calibre 7,62-39 mm | 3000,000 |
| Minution | ns à courte portée calibre 7,62-54 mm | The second second second |
| Minution | ns pour miles required | 10,000 |
| Grenade | es | 2000 |
| RPG | Star, calibre 9 mm | 3000 |
| maca poss | ces produits ci-dessus mentionnes seroit les objectifs déclarés, et ils ne seront transférés à une tierce partie sans le co | |
| vendus ou s autorités | les objectifs déclarés, et ils ne seront le contransférés à une tierce partie sans le consciente au Soudan. | |

Annex 3.9: Photographs of Kazakhstan-registered Jenis Air aircraft arriving at Bangui M'Poko International Airport on 19-21 and 22 December 2020 / Photographies des avions Jenis Air immatriculés au Kazakhstan arrivant à l'aéroport international de Bangui M'Poko les 19-21 et 22 décembre 2020.

Photograph of arrival of UP-I7652 on 19 December 2020 at approximately 14h18. Source: confidential



Photographs of departure of UP-I7652 on 21 December at approximately 12h09. Source: confidential





(Note: UP-17652 displayed Kazakhstan flag)



Photograph of UP-I7464 parked on the civilian side of Bangui M'Poko International Airport on 22 December 2020. Source: confidential



Annex 3.10: Official Ilyushin website indicates that airworthiness certificates for the two aircraft UP-I7652 and UP-I7464 had expired / Le site Web officiel d'Ilyushin indique que les certificats de navigabilité des deux avions UP-I7652 et UP-I7464 étaient expires.

Screenshots from ILYUSHIN design company, the only organization authorized to extend lifetime of ILYUSHIN aircraft. Source: https://www.ilyushin.org/en/airworthiness/, accessed on 10 May 2021.

Airworthiness

II-76T/TD civil aircraft fleet according to 30.04.2021

| | Ne | Country | Aircraft type | S/N | Registration Ne | Production No | Service is authorized• till | Registration numbers of forms | Registration stamp |
|---|----|------------|------------------|------|-----------------|---------------|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| 3 | 4 | Kazakhstan | IL-76TD | 8002 | UP-17652 | 1013405167 | 19.07.2020 | | письмо № 160-07/010112 от 16.06.2020 |
| 3 | 5 | Kazakhstan | IL-76TD | 8505 | UP-17646 | 1023411378 | 24.11.2020 | 5701, 5702, 5703 | 951/R-250-19 |

21-06676 **91/188**

Annex 3.11: Documents pertaining to two Ilyushin aircraft registered in Kazakhstan bearing registration numbers UP-I7652 and UP-I7646, which delivered military personnel and equipment to CAR / Documents relatifs à deux avions Ilyushin immatriculés au Kazakhstan portant les numéros de queue UP-I7652 et UP-I7646, qui auraient livré du personnel et du matériel militaires à la RCA.

Order to suspend for six months Jenis Air's Operator's License issued by the Aviation Administration of Kazakhstan on 19 June 2020. Source: official Panel communications with the Aviation Administration of Kazakhstan.



On revocation of the Air Operator Certificate of Jenis Air Airlines LLP,

By order of the General Director of Aviation Administration of Kazakhstan JSC (hereinafter referred to as AAK) No. 192 dated June 19, 2020, an unscheduled inspection of Jenis Air Airlines LLP (hereinafter referred to as the Airline) was conducted on compliance with the rules of international flights for the period of 2019 and 2020.

Based on the results, it was found that the Airline violated the requirements of paragraph 9 of the UN Security Council Resolution and the operational requirements and restrictions of the Air Operator Certificate No. KZ-01/044 dated April 9, 2018 of the Airline.

In accordance with paragraph 28 of the Rules for certification and issuance of a certificate of an operator of civil aircraft, approved on 10.11.2015 No. 1061 by order of the acting The Minister for Investment and Development of the Republic of Kazakhstan (hereinafter referred to as the Rules), the authorized organization shall suspend the operator's certificate in cases of non-compliance by the operator with certification requirements and restrictions.

By order of the General Director of AAK No. 024 OD dated July 3, 2020, the Air Operator Certificate of Jenis Air LLP was suspended for a period of 6 (six) months.

The Air Operator Certificate was not renewed after suspension.

Based on clause 31 of the Rules, in all cases specified in clause 28 of these Rules, the suspension of the operator's certificate is carried out for a period not exceeding 6 (six) months, after which the authorized organization revokes the Air Operator Certificate.

On September 8, 2020, the AAK from the Aviation Authority of the Kingdom of Jordan received a request No. 2882 with a request to confirm the validity of the Air Operator Certificate No. KZ-01/044 valid from September 2, 2020 to November 1, 2020, which was provided to them by the Airline.

But the Airline's Air Operator Certificate KZ-01/044 was issued with a validity period from April 8 to July 7, 2020.

Thus, the Airline presented a falsified Air Operator Certificate to the Aviation Authority of the Kingdom of Jordan.

00046

On January 19, 2021, the AAK received a letter from the UN Security Council Committee for ref. No. S / AC.52 / 2021 / PE / OC.12 that two Kazakhstani cargo aircraft II-76TD (UP-17652 and UP-17646) of the Airline flew to the Central International Airport from 19 to 22 December 2020 of the African Republic "Bangui M'Poko". The aircraft belonged to Phoenix 2020 Airline LLP (ICAO Code: FNK), renamed from Jenis Air LLP in accordance with the letter of the UN Security Council Committee.

On the part of AAK, no changes were made to the Air Operator Certificate of Jenis Air Airline LLP.

According to clause 2 of article 60 of the Law "On the use of the airspace of the Republic of Kazakhstan and aviation activities" (hereinafter - the Law), the operation of aircraft without a valid Air Operator Certificate is prohibited.

Thus, the Airline did not comply with the certification requirements and restrictions, concealed information about the flights performed in the presence of the embargo on the transportation of military cargo to Libya, established in paragraph 9 of Resolution 1970 (2011) of the UN Security Council, and a falsified Air Operator Certificate was submitted to the Aviation Authority of the Kingdom of Jordan.

In accordance with paragraph 2 of article 16-3 of the Law, the commitment of illegal actions by an operator is a violation of the first level, which pose an immediate threat to flight safety and aviation security.

In accordance with paragraph 5 of Article 16-3 of the Law, in case of violation of the first level, the authorized organization in the field of civil aviation takes measures to revoke the certificate.

Given the above, guided by paragraph 4 of Art. 60, paragraph 5 of Article 16-3, and paragraphs. 10) clause 2 of Art. 16-9 of the Law, I ORDER:

- Revoke the Air Operator Certificate of Jenis Air LLP No. KZ-01/044 dated April 8, 2020.
- Director of the Flight Operations Department Petyashin I. shall ensure the immediate notification of the operator, the air traffic services and the aviation authorities of the United Arab Emirates, as well as other actions arising from this
- 3. Director of the Department of Interaction with International Organizations Shek Zh. together with Director of the Flight Operations Department Petyashin I. from the date of signing the order to revoke the Air Operator Certificate, shall ensure that ICAO is informed within ten working days.
- 4. Control over the execution of this order shall be entrusted to the First Deputy of Director General L.Orlady.

5. This order comes into force from the date of its signing.

General Director

Excerpts from lease agreements signed between Jenis Air and Space Cargo Inc UAE, indicating Space Cargo Inc. UAE as owner of UP-I7652 (MSN: 1003405167) and UP-I7646 (MSN: 1023411378), respectively. Source: official Panel communications with the Aviation Administration of Kazakhstan and Jenis Air.

К договору № 24/11/19 от 24.11.2019 года

АКТ ПРИЕМА – ПЕРЕДАЧИ воздушного судна ИЛ-76ТД заводской номер 1013405167

«Space Cargo INC.» SAIF Zone, Sharjah, UAE, в лице Генерального менеджера Махера Алисмаиля, с одной стороны именуемое в дальнейшем «АРЕНДОДАТЕЛЬ» и ТОО «Авнакомпания «JENIS AIR» в лице Генерального директора авиакомпании Пьянкова А.Д., с другой стороны именуемое в дальнейшем «АРЕНДАТОР» на основании договора № 24/11/19 от 24.11.2019 года:

Подписали настоящий Акт о нижеследующим:

- Арендодатель СДАЛ, Арендатор ПРИНЯЛ один экземпляр воздушного судна типа ИЛ - 76ТД заводской номер 1013405167, двигатели Д-30КП-2 №№:
 - 0304402112620;
 - 03053048902014:
 - 53049002014;
 - 03053049002077;
 - BCY TA-6A № 1436A183.
- Арендодатель и Арендатор не имеют взаимных претензий по техническому состоянию, качеству и количеству;
- Настоящий Акт составлен на русском языке в двух экземплярах, на одном листе, имеющих одинаковую юридическую силу, по одному экземпляру для каждой из Сторон.

Арендодатель

Арендатор

«Space Cargo INC.» SAIF Zone, Sharjah, UAE,

s.ermolchev@spacecargoinc.com T/F: +971 6 55 70 388, +971 6 57 24

19. | Mohile: +971 52 7888 309

Махер Алисманл

ТОО «Авиакомпания «Jenis Air» Республика Казахстан г. Тараз, маселя Аэропорт, ул. Аэропорт 4/1

MS An ienisajr@mail.ru

Пьянков А.Д.

АКТ ПРИЁМА-ПЕРЕДАЧИ № 2

к Контракту №: 26/01/20 от 26:01:2020

«26» Январи 2020 года

г. Алматы

APEHДОДАТЕЛЬ - «SPACE CARGO INC.» в лице Генерального Директора Maher Alismail

АРЕНДАТОР - TOO «АВИАКОМПАНИЯ JENIS AIR» в лице Генерального Директора Пьянкова А.Д.

Подписали настоящий Акт о нижеследующем:

- АРЕНДОДАТЕЛЬ в соответствии с КОНТРАКТОМ №: 26/01/20 от 26 Января 2020 года передаёт, а АРЕНДАТОР принимает принадлежащий АРЕНДОДАТЕЛЮ самолет ИЛ-76ТД, сер.№: 1023411378, рег.№: UP-I7646, с полным комплектом документации и в лётной годности.
- 2. На самолёте установлены:
 - 4 двигателя Д-30 КП-2 зав.Nr: 0305304302020; Nr: 03053029102019; №: 03053048902039; №: 03053019402023
 - BCY TA-6A №: 0136A017П
- АРЕНДОДАТЕЛЬ и АРЕНДАТОР не имеют взаимных претензий по техническому состоянию, качеству и количеству.
- Настоящий Акт составлен на русском языке в двух экземплярах, на одном листе, имеющих одинановую юридическую силу, по одному экземпляру для каждой из Сторон.

АРЕНДОДАТЕЛЬ:

«SPACE CARGO INC. »

SAIF Zone, Sharjah, U.A.E.

Info@spacecargoinc.com

Tel.: +971 6 557 03 88

Mob.: +971 52 961 11 10

АРЕНДАТОР:

ТОО «АВИАНОМПАНИЯ JENIS AIR»

Республика Казахстан г.Тараз

enisair@mail.ru

Ten.: +7 (726) 54 20 32

Махер Альисманл



21-06676 **95/188**

96/188

Lease termination agreement signed by Jenis Air and Space Cargo Inc UAE and Space Cargo Inc. UAE for UP-I7652 (MSN: 1003405167). Source: official Panel communications with the Aviation Administration of Kazakhstan and Jenis Air.

Соглашение о расторжении Договора аренды воздушного судна №: JA-SCI-12/2020/1

Акаба, Иордания

« 04» декабря 2020 года

Компания «SPACE CARGO INC.» (далее – «Арендодатель»), зарегистрированная по законодательству Объединенных Арабских Эмиратов, в лице Генерального менеджера г-на Махера Альисмаиля, действующего на основании Устава, с одной стороны, и

ТОО «Авнакомнания «JENIS AIR» (далее – «Арендатор»), зарегистрированное по законодательству Республики Казахстан, в лице Генерального директора г-на Пьянкова Александра Дмитриевича, действующего на основании Устава с другой стороны (совместно именуемые Стороны), заключили настоящее Соглашение о расторжении Договора аренды № 24//11/19 от « 24 » ноября 2019 года Воздушного судна Ил-76 ТД заводской номер 1013405167 (далее – «Воздушное судно»).

- Настоящим Соглашением о расторжения, Стороны пришли к соглашению расторгиуть Договор аренды с « 04 » декабря 2020 года.
- Стороны подтверждают: с « 04 » декабря 2020 года прекращается действие Договора аренды и любых связанных с ним соглашений Сторон.
- 3. Арендодатель настоящим уполномочивает Арендатора осуществлять все необходимые действия вытекающие из настоящего Соглашения о расторжении в соответствии с законодательством Республики Казахстан, включая право подписывать и подавать по назначению необходимые документы, получать результат действий, решений уполномоченных государственных организаций и осуществлять иные необходимые действия в этой связи, в том числе уплачивать пошлины и сборы.
- Передача Арендатором и приемка Арендодателем Воздушного судна подтверждаются фактическими действиями сторон, путем подписания Акта приемки-передачи и иными согласованными способами. На дату заключения настоящего Соглашения о расторжении, Воздушное судно находится под полным (хозяйственным, организационным, фактическим, финансовым и т.д.) контролем Арендодателя.
- Стороны настоящим подтверждают отсутствие каких-либо задолженностей перед друг другом, а также любых взаимных претензий и требований как имущественных, так и неимущественных.
- Настоящее Соглашение о расторжении составлено в двух одинаковых аутентичных подлинииках на русском языке, имеющих равную юридическую силу. Каждой Стороне вручен один подлинник настоящего Соглашения о расторжении.
 - 7. Настоящее Соглашение о расторжении вступает в силу с момента подписания,

В подтверждение изложенного выше подписали:

От Арсидодателя: Генеразыван менеджер Компании

От Арендатора:

Генеральний директор

Махер Альисманл.

AIR" SE

иков А.Д..

Акт приема-передачи

к Соглашению №: JA-SCI-12/2020/1 от 04.12.2020г. о расторжении Договора аренды воздушного судия.

No. 24/11/19 or 24.11.2019r.

«04» Демпбря 2020 года

Акаба, Иордания

АРЕНДОДАТЕЛЬ - « SPACE CARGO INC.» в лице Генерального директора Махера Альнеманля

АРЕНДАТОР - ТОО «АВИАКОМПАНИЯ «JENIS AIR» лице Генерального директора

Пъянкова А.Д.

Подписали настоящий Акт о нижеследующем:

 АРЕНДАТОР в соответствии с Соглашением о расторжении №: JA-SCI-12/2020/1 от 04.12.2020г передзет, а АРЕНДОДАТЕЛЬ принимает принадлежащий АРЕНДОДАТЕЛЮ самолет

Ил-76 ТД заводской номер 1013405167 с полным комплектом документации.

- 2. На самолете установлены двигатели Д-30КП-2 №№:
- 0304402112620;
- 03053048902014;
- 53049002014;
- 03053049002077;
- BCY TA-6A № 1436A183
- АРЕНДОДАТЕЛЬ и АРЕНДАТОР не имеют взаимных претензий по техническому состоянию, качеству и количеству.
- Настоящий Акт составлен на русском языке в двух экземплярах, на одном листе, имеющих одинаковую юридическую силу, по одному экземпляру для каждой из Сторон.

АРЕНДАТОР:

ТОО «АВИАКОМПАНИЯ «JENIS AIR» Республика Казахстан г. Тараз,

массиа Аэропорт, ул. Аэропорт 4/1

ienesair@mail.ru

Tel.: + 7 7262 54 20 :

АРЕНДОДАТЕЛЬ:

«SPACE CARGO INC.» SAIF Zone, Sharjah, U.A.E.

P.O.Box: 7812, A4-073

s.ermolchev@spacecargoinc.com

Tel: 971 6 557 03 88

Макер Алыксманл

Jenis Air order from July 2020 placing all staff on unpaid leave. Source: official Panel communications with the Aviation Administration of Kazakhstan and Jenis Air.



080000, Пошталық мекен-жайы: Тараз қ., алабы Аэропорт, Аэропорт көш., 4/ 080000, Почтовый адрес: город Тараз, массив Аэропорт, ул. Аэропорт, 4/ БСН/БИН 17074001475

e-mail: jenisair@mail.ru, тел/факс: +7 (7262) 54-20-3

NO 11 5/20 * 07 × 07 2020 m/s.

ПРИКАЗ

Согласно радиограммы АО «Авиационная Администрация Казахстана» за номером 031301 УААКЗДЗК « О приостановлении действия Сертификата эксплуатанта ТОО «Авиакомпания «JENIS AIR» сроком на шесть месяцев.

приказываю:

В связи с приостановкой производственной деятельности отправить весь личный состав в неоплачиваемый отпуск с 07.07.2020г. по 07.01.2021 года...

Генеральный директор TOO «Авиакомпания «JENIS AIR»



Пьянков А.Д.

Annex 3.12: Delivery of weapons and ammunition by the Republic of the Congo in non-compliance and possible violation of the arms embargo / Livraison d'armes et de munitions par la République du Congo: un cas de non-respect et de possible violation de l'embargo sur les armes.

On 27 January 2021, an Ilyushin aircraft registered in the Republic of the Congo bearing registration number TN-AFS, operated by the national airline Lina Congo, conducted a flight to Bangui M'Poko International Airport. Confidential sources informed the Panel that metal and wooden crates, consistent with containers for the storage and delivery of weapons and ammunition, were offloaded. The Panel contacted the Republic of the Congo requesting information regarding these flights, but no response had been received by the time of writing of this report.

21-06676 **99/188**

Annex 3.13: Photographs of vehicles observed operated by Russian instructors, and sometimes FACA, without registration plates and mounted with weapons / Photographies de véhicules utilisés par les instructeurs russes, et parfois par les FACA, sans plaque d'immaticulation et montées avec des armes.

Photograph of 4x4 vehicle mounted with weapons on l'avenue de l'Indépendance near PK0 in Bangui, 10 March 2021. Source confidential.



Photograph of 4x4 vehicle mounted with machine gun at PK0 in Bangui, 18 March 2021. Source: confidential.



Photographs of Toyota Landcruiser mounted with machine gun in Paoua (Ouham Pendé Prefecture), 29 April 2021. Source: confidential.



Photographs of Toyota Landcruiser mounted with machine gun in Paoua (Ouham Pendé Prefecture), 29 April 2021. Source: confidential.



Annex 3.14: Images of helicopters operating in CAR between January and April 2021 / Images d'hélicoptères opérant en RCA entre janvier et avril 2021.

Photograph of black Gazelle helicopter with side doors removed, which reportedly arrived in CAR on 27 January 2021. No tail number visible. Source: confidential.



Photograph of white coloured Gazelle helicopter, tail number TL-WAT mounted with two machine guns, on 2 February 2021. Source: confidential.



Photographs of white coloured helicopter which crashed in Bozoum at 08h30 on 27 February 2021, according to multiple eyewitness accounts. Source: Facebook.





Photograph of blue coloured Gazelle helicopter, on 5 March 2021. No tail number visible. Source: confidential.



Photograph of grey coloured Gazelle helicopter with red pattern on door, on 30 March 2021. No tail number visible. Source: confidential.



Photograph of black coloured Gazelle helicopter with red coloured tail rotor mounted with 12.7mm calibre machine gun, on 13 April 2021. No tail number visible. Source: confidential.





Photograph of Mi-8 helicopter over Bangui taken on 22 April 2021. No tail number visible. Source: confidential.



Photograph of Eurocopter AS350 Écureuil helicopter over Bangui taken on 22 April 2021. No tail number visible. Source: confidential.



Annex 3.15: Images of two Antonov An-28 aircraft which were delivered to CAR / Photographies de deux Antonov An-28 délivrés en République centrafricaine.

Photograph of Antonov An-28 aircraft, registered under Central African tail number TL-KFT, in Bria aerodrome on 27 April 2021. Source: confidential.



Photograph of two Antonov An-28, registered under Central African tail numbers TL-KFT and TL-KPF, at Bangui M'Poko International Airport on 14 May 2021. Source: confidential.





Annex 3.16: Increased use of suspected landmines and explosive devices pose serious risk to civilians / L'utilisation accrue de mines terrestres et d'engins explosifs présumés pose de graves risques pour les civils.

The table below provides an overview of dates, types of devices suspected, location, casualties and impact on civilians. No immediate post-blast investigation or recovery of devices for full analysis has been possible in any of the recorded incidents.

| Date | Type of device suspected | Location | Deaths / Injuries | | |
|------------|------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------|--|--|
| 2021 | | | | | |
| | | Djatow | 1 dead, 1 injured | | |
| 5 May | Suspected landmine | - Nana-Mambéré Prefecture | (civilians) | | |
| 20.4 | 0 . 11 1 . | Baboua | 1 dead, 1 injured | | |
| 28 Apr | Suspected landmine | - Nana-Mambéré Prefecture | (CPC) | | |
| 24 Amril | Evalusiva andinanca | Bondiba | 3 dead | | |
| 24 April | Explosive ordinance | - Nana-Mambéré Prefecture | (3R/CPC) | | |
| 22 4 | Cyamostad landmina | Yongo | 2 injured | | |
| 22 Apr | Suspected landmine | - Nana-Mambéré Prefecture | (civilians) | | |
| | | Bondiba | 4 dead, incl. 1 pregnant woman & 2 minors | | |
| 21 Apr | Suspected landmine | | | | |
| | | - Nana-Mambéré Prefecture | (civilians) | | |
| 25 Mar | C | Nana-Bakassa | 1 injured | | |
| 25 Mar | Suspected explosive device | - Ouham Prefecture | (civilian) | | |
| 16 Feb | Suspected landmine | Bossembélé | Not known | | |
| 10 100 | Suspected fandiffine | - Ombella M'Poko Prefecture | Vehicle damaged | | |
| Early Feb | Suspected explosive device | Boali | 1 injured | | |
| Larry 1 co | Suspected explosive device | - Ombella M'Poko Prefecture | (civilian) | | |
| 2020 | | | | | |
| 11 July | 2 unexploded landmines | Gedze | None | | |
| 11 July | recovered - PRB-M3 | - Nana-Mambéré Prefecture | NOHE | | |
| 7 July | Suspected landmine or IED | Gedze | MINUSCA vehicle | | |
| / July | Suspected failutiline of IED | - Nana-Mambéré Prefecture | severely damaged | | |
| 30 June | Suspected landmine or IED | Koui | None | | |
| 50 June | Suspected fandinine of IED | - Ouham Pendé Prefecture | none | | |

In several locations visited by the Panel including Grimari, Ippy, Boali and Nana-Bakassa, the Panel gathered testimonies from local communities regarding incidents where civilians were

injured by small explosive devices often triggered by a trip wire in areas where the CPC, FACA soldiers and Russian instructors had been or were present. According to some local sources in Grimari and Boali, local communities had been warned by FACA soldiers that Russian instructors had placed mines on the Grimari-Kouango road and near a bridge on the edge of Boali town respectively and subsequently removed them. In Grimari in March, the Panel observed a warning sign on the outskirts of town indicating the presence of mines. Other sources observed that there was no actual use of mines by the FACA or Russian instructors, but rather that they had circulated rumours regarding use of mines with the intention of deterring armed groups from using certain roads and bush routes. While the explosive devices which have detonated to date have caused only minor injuries, these incidents and warnings given to communities have created a context of fear, according to Panel investigations, leading some to limit their farming activities in their fields, for example, and in Boali, to prevent children from using the local school.

The Ministry of Defence and Russian instructors informed the Panel that they have not used mines or explosives in their operations, and accused 3R and other armed groups of doing so (see below Tweet from advisor to the President Valery Zakharov). In a conversation with the Panel and a communique (see below), the new President of 3R, "general" Bobbo, refuted accusations that 3R has used mines or explosives, including in the incidents in June and July 2020, claiming that "the Russians" have brought mines into CAR to justify their escalation of use of force against armed groups. The Panel intends to continue its investigations into the possible use of mines and explosive devices in CAR.

Photograph of damaged and subsequently looted sand coloured Toyota Landcruiser pick-up truck. Photo taken by a confidential source on 2 February 2021, following incident on 29 January 2021. Basic analysis of the damage to the vehicle and adjacent crater is indicative of an explosive charge that detonated while the vehicle was passing. The damage to the vehicle can be compared to that of a load of 5 to 6 kg, consistent with a PRB M3 or TC6 mine. It is not possible to confirm whether this was a mine or an explosion of an equivalent charge.



21-06676 **109/188**

Tweet issued from Valery Zakharov's Twitter account on 3 May 2021 warning that a Belgian mine had been found north of the town of Niem, noting that they are more and more often finding mines laid by the rebels.



Photographs and social network post from "Bangui Matin" of a FACA soldier with a mine reported to have been found and recovered north of Niem. The mine appears to be a Belgian PRB M3 mine but no access nor technical analysis could be performed by the time this report was finalized. Source: Bangui Matin, 4 May 2021.



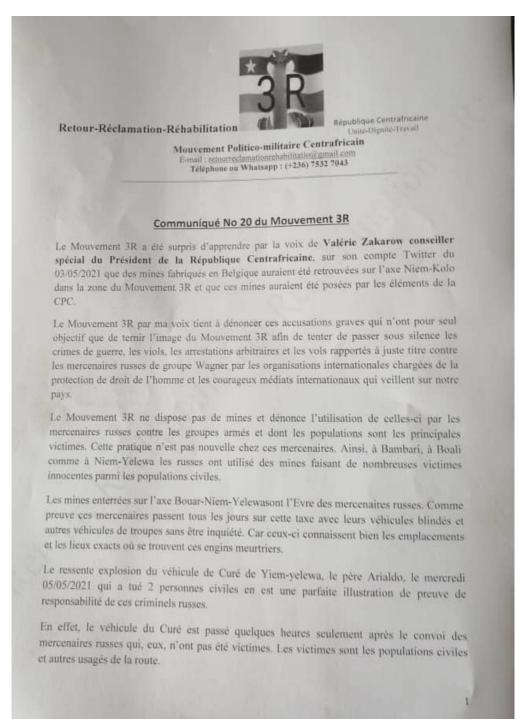




Photographs of one vehicle, crater and body being removed from the scene of a suspected landmine incident at Djatow near Niem (Nana-Mambéré Prefecture) on 5 May 2021. One civilian was killed and another, a Catholic priest, was injured in the blast. Basic incident reports obtained by the Panel, and analysis of photographs, are indicative of an explosive charge that detonated while the vehicle was passing. The Panel is continuing to investigate this incident. Source for photographs: Facebook.

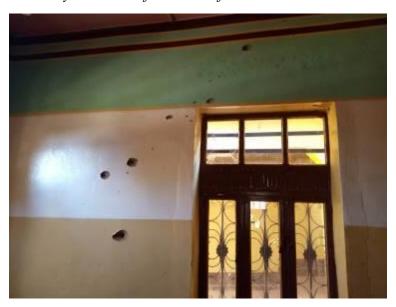


Communiqué issued by 3R on 6 May 2021 denying any use of mines and accusing the "Russian mercenaries" of laying mines in multiple locations in CAR. Source: 3R; Received by the Panel: 6 May 2021.



Annex 3.17: Photos taken after the attack on the Al-Takwa mosque in Bambari demonstrating the use of force inside and outside the mosque / Photographies prises après l'attaque de la mosquée Al-Takwa montrant l'usage de la force dedans et en dehors de la mosquée.

Source: Photos received by the Panel from a confidential source on 8 March 2021.











Annex 3.18: Reprisals and the perpetuation of the cycle of violence in CAR / Représailles et perpetuation du cycle de la violence en RCA.

The Panel noted that the combination of arbitrary arrests and killings targeting civilians by FACA soldiers and Russian instructors had on some occasions led to reprisal attacks by armed groups against civilians. In Ippy, local sources told the Panel that on 10 March, the day after the public summary execution of the Ardo (a traditional local authority for the Fulani community) by the local FACA commander, UPC fighters conducted retaliatory actions. They killed two local chiefs and three other male civilians on the Ippy-Atongo Bakari road (Ouaka Prefecture). Also, in areas which FACA and Russian instructors took over, such as Bambari, the local community was encouraged to provide information against CPC fighters which resulted in many false accusations by those wanting simply to "settle scores" with others in their community. This practice also led to reprisals by CPC fighters against those accused of providing information to the FACA soldiers and Russian instructors.

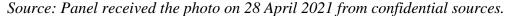
Annex 3.19: Photos showing the aftermath of looting by Russian instructors of a humanitarian organization office and adjacent guest house in Bossangoa (Ouham Préfecture) / Photographies prises après le pillage des bureaux et maison d'hôtes d'une organisation humanitaire par des instructeurs russes à Bossangoa (préfecture de l'Ouham).

Source: Photo taken by the Panel of Experts on 26 March 2021. Note. All mattresses, cushions and bedding were taken from the guesthouse. Multiple sources reported that Russian instructors were responsible.



Annex 3.20: Screenshot of a video showing the removal of detainees by Russian instructors before their transfer from Paoua to Bangui on 29 April / Capture d'ecran montrant la prise des détenus par les instructeurs russes avant leur transfert vers Bangui le 29 avril.

On 24 April 2021, 25 individuals reportedly of Chadian origin were arrested by Internal Security Forces (ISF) on motorbikes in Bozoy, 6 km south of Paoua. These 25 individuals were held at the Paoua Gendarmerie (15) and the Paoua Police Station (10). On 28 April, Russian instructors demanded that the ISF hand over custody of the detainees. Russian instructors threatened a gendarme with their weapons when the gendarme refused to hand over the suspects. On 29 April, Russian instructors arrived at the ISF building armed and in three vehicles. They removed 15 detainees from the gendarmerie brigade and 10 others from the police station in Paoua.





The Panel received additional photos of detainees being transferred with their hands tied behind their backs, without shoes and with rice bags over their heads, demonstrating cruel and degrading treatment during their transfer from Bria to Bangui by Russian instructors on 27 April 2021. The Panel will follow up on both of the above-mentioned incidents.

21-06676 **119/188**

_

⁶ Confidential reports, 26 April and 3 May 2021.

Photos showing the transfer of seven detainees from Bria to Bangui on 27 April 2021

Pictures received by Panel on 28 April 2021 from confidential sources.









Annex 3.21: Newspaper article from "Medias Plus", 18 March 2021 on the content of the speech posted to social media by Fidèle Gouandjika / Article publié dans le journal « Medias Plus » du 18 mars 2021 à propos de la vidéo publiée sur les réseaux sociaux par Fidèle Goundjika.

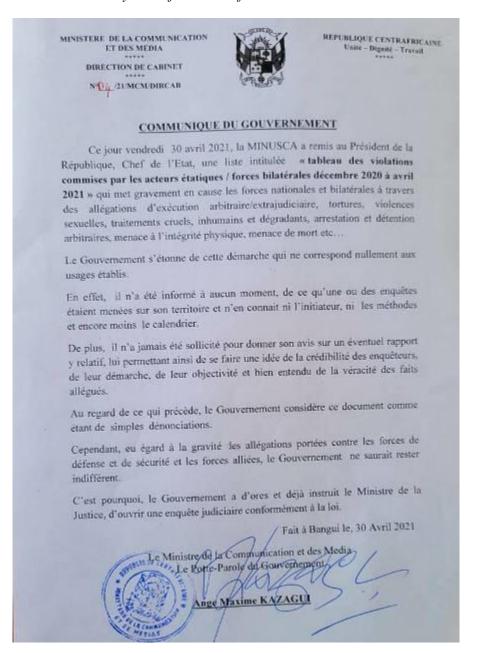


Video of Fidèle Gouandjika is available on his social network profile:

https://www.facebook.com/100006188490224/videos/2972258936323694/, accessed on 1 May 2021.

Annex 3.22: Government communiqué announcing a judicial inquiry into the allegations of human rights and IHL violations by FACA and Russian instructors received by the Government from MINUSCA on 30 April 2021/ Communiqué du Gouvernement annonçant l'ouverture d'une enquête judiciaire suite aux allégations de violations des droits de l'homme et du DIH par les FACA et les instructeurs russes présentées par la MINUSCA le 30 avril 2021.

Received by the Panel on 3 May 2021 from a confidential source.



21-06676 **123/188**

Annex 3.23: Official Government decree of 4 May 2021 creating a Special Commission of Enquiry into allegations of human rights violations by "FACA and their allies" / Arrêté du 4 mai 2021 portant création de la Commission d'enquête spéciale sur les allégations des violations de droits de l'homme par « les forces armées centrafricaines et leur alliés ».

Received by the Panel on 4 May 2021 from a confidential source.



- (/U Le Décret N°16.379 du OS Novembre 2016, portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et fixant les attributions du Ministre, Garde des Sceaux;
- (/U La Môte de Service N° 003/PM/DIRCAB/-21 du 31 Mars 2021 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, portant nomination d'un Ministre Intérimaire de la Justice.

SUR RAPPORT DU PROCUREUR GENERAL,

ARRETE,

- Article 1** : Il est créé une Commission d'Enquête Judiciaire dénommée
 « Commission d'Enquête Spéciale » chargée de faire la
 lumière sur les présumés crimes graves, les violations des Droits
 de l'Homme et du Droit International Humanitaire
 qu'auraient commis les Forces Armées CentrAfricaines (FACA)
 et leurs alliés lors de leurs contre-offensives et ratissages sur le
 territoire national contre les rebelles de la Coalition des
 Patriotes pour le Changement (CPC) couvrant la période de
 Décembre 2020 à fin Avril 2021.
- Article 2 : La Commission d'Enquête Spéciale (CES) est placée sous l'Autorité directe du Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, et sous la surveillance des trois (03) Parquets Généraux des trois (03) Cours d'Appel de la République Centrafricaine.
- Article 3 : Elle a pour mission d'interroger toute personne dont l'audition est nécessaire à la manifestation de la vérité (témoins, partie civile, société civile, etc.)
- Article 4 : La Commission d'Enquête Spéciale dressera un Rapport d'ensemble en vue de le transmettre au Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et Garde des Sceaux « POUR TOUTES FINS DE JUSTICE »

Ministère de la lustice, des Droës de l'Homme et Carde des Sceaux - Arrêté création Commission Enquête Spéciale - Bangui République Centralricaine,

Article 5 : La Commission d'Enquête Spéciale est composée de :

- Un Président ;
 Deux (02) Vices Présidents ;
- Deux (02) Membres des Magistrats du Ministère Public des ressorts de chaque Cour d'Appel;
- Deux (02) Membres des Droits de l'Homme ;
- Cinq Officiers de Police Judiclaire dont trois (03) de la SRI et deux (02) de la Police Centrafricaine, et ;
- Deux (02) opérateurs de saisie.

Article 6: La Commission d'Enquête Spéciale a une durée de trois (03) mois renouvelables en cas de besoin.

Article 7: Le fonctionnement de la Commission d'Enquête Spéciale et les charges liés aux investigations sont imputés au Budget de l'Etat.

Article 8: Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié partout où besoin sera./-

Fait à Bangui, le 1074 HAI 2021

Dr Arnaud D

Ministre de la Justice, des Draits de l'Homme et Garde des Sceaux Pil

Ministère de la lustice, des Draits de l'Homme et Garde des Scaqus - Amèté création Commission Enquête Spéciale - Bangui République Centrafricaine.

21-06676 126/188

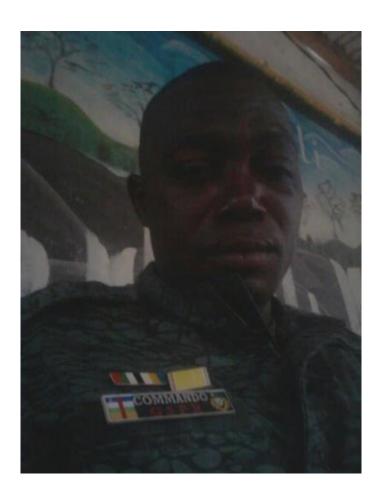
Annex 4.1: Photographs of Thierry Lébéné aka "12 Puissances" in operation in the Bossangoa area (Ouham Prefecture) and Kouango (Ouaka Prefecture) in presidential guard uniform / Photos de Thierry Lébéné alias «12 Puissances» en opération dans la région de Bossangoa (préfecture de l'Ouham) et Kouango (préfecture de la Ouaka) en tenue de la garde présidentielle.

Pictures collected by the Panel from Thierry Lébéné's social network account.

https://www.facebook.com/thierry.lebene.1









Pictures of anti-balaka elements in presidential guard attire with Thierry Lébéné, aka "12 puissances", wearing the hat.



Christian Madossoa; Anicet Bemara; Eric Baffio; Bruno Mandeo; Romaric Sani (at the center). Those five individuals are reportedly anti-balaka elements associated with Thierry Lébéné, aka "12 Puissances".

21-06676 **129/188**

Annex 4.2: Presidential guard and "requins": Disappearances, summary executions, extrajudicial arrests and sexual violence / Garde présidentielle et «requins»: disparitions, exécutions sommaires, arrestations extrajudiciaires et violences sexuelles.

The Panel spoke with a number of sources in Bangui including victims who described exactions committed by the "presidential guard" and/or "requins" (sharks). The Panel noted that victims often used these two names interchangeably when discussing incidents. The testimonies received by the Panel bore witness to a pattern of activities including extrajudicial arrests and detention, forced disappearances, sexual violence and summary executions by the presidential guard. For example, on 13 January 2021 two women were taken in PK12 by individuals whom the victims referred to as "requins" and who were wearing presidential guard uniforms and were based at PK12. These two victims were accused of providing support to the CPC coalition and then raped. The Panel noted that, like many other victims, these two women also had their personal effects confiscated by the perpetrators. As outlined in the body of the report (see para. 104), many of the incidents linked to the presidential guard and "requins" took place during the hours of curfew. For example, during the curfew on 12 February in PK13 district on the outskirts of Bangui, the presidential guard based at PK12 shot a man in his house after being called to the location by the local self-defence group who had accused the man's son of being a member of the CPC coalition.

In a number of incidents which the Panel investigated, individuals appeared to use reporting someone to the presidential guard and "requins" to take revenge against those with whom they had a personal dispute. For example, on 16 January 2021 during an argument over a personal matter, a male victim was taken and beaten by the "requins" after another man (who had stolen his phone) called the "requins" and accused him of being complicit with Bozizé. In a number of the incidents reported to the Panel, the victims disappeared, and no bodies were found. For example, according to local sources, on 20 January a trader from PK5 was taken by the presidential guard, identified by their uniforms, and the vehicle they used. Since that day, his family have had no news from him despite their attempts to contact the authorities and locate him in official state detention centres and the prison in Bangui. According to local sources, a number of victims were picked up by the presidential guard or "requins" in their vehicles in Bangui and then killed or their bodies disposed of at the Ndress cemetery, in the 7th District of Bangui. Confidential sources testified to the appearance of a significant number of unidentified corpses in the Ndress cemetery in January 2021.

Annex 4.3: Pictures of members of the PK5 "self-defence" group in operation wearing military or ISF uniforms, carrying weapons and in some cases with known anti-balaka fighters with links to the "requins" or with Russian instructors / Photographies de membres des groupes « d'auto-défense » du PK5 en opération portant des tenues militaires ou des tenues de FSI, des armes et, dans certaines cas, avec des combattants anti-balaka liés aux «requins» ou des instructeurs russes.

Pictures collected by the Panel from armed group representatives from January to April 2021.



Pictured (left to right): "Fally" anti-balaka from Bangui who served under Thierry Lébéné, aka "12 Puissances", Yusuf member of PK5 self-defence group, Habib member of PK5 self-defence group, Djibril member of PK5 self-defence group.

Note: Testimonies revealed that they were assigned a Gendarmerie vehicle donated to the ISF by the US through UNDP.



Pictured: Commandant of the Gendarmerie in Boali (see vehicle behind confirming location) with member of PK5 self-defence group called Ibrahim.



Pictured (left to right): anti-balaka element associate of Thierry Lébéné, aka "12 Puissances", FACA soldier nicknamed "Bombe", Mahamat Rahama aka "LT" head of the PK5 self-defence group, Diiye member of PK5 self-defence groups (now deceased); The photo was taken in Bossembélé the day before the group moved to Bossangoa at the end of February / start of March 2021.



Pictured: Mahamat Rahama, aka "LT", wearing full (dark blue) gendarmerie uniform with military elements described by recruits from the PK5 "self defense groups" as Syrian nationals working as part of the teams of Russian instructors.



Pictured: Mahamat Rahama, aka "LT", with military element described by recruits from the PK5 "self-defence groups" as a Syrian national working as part of the teams of Russian instructors.

Annex 4.4: Militia in Vakaga created by Bangui-based politicians / Milice créée dans la Vakaga par des hommes politiques basés à Bangui.

In the aftermath of the CPC's failed attempt to take Bangui in January 2021, a number of politicians originally from Vakaga Prefecture organized, funded and deployed a militia composed of armed local youth to block arms trafficking corridors used by CPC crossing into the CAR territory at the border town of Tissi (see para. 31 in the body of the report). A further objective was to protect the local population from attacks by Sudanese Misseriya, similar to the one that took place in Boromata in December 2020 (see S/2021/87, paras 37-41). The initiative which, according to sources close to those involved, aimed to demonstrate loyalty and find favour with President Touadéra, was spearheaded by Arnaud Djoubaye Abazene, Minister of Transport and Civil Aviation, a close associate of former Séléka leader Michel Djotodia, himself well-connected with Vakaga-based armed groups (RPRC, FPRC and MLCJ).⁷

On 7 February, a small private plane rented by the Minister of Transport and Civil Aviation (see document 1 below) departed Bangui for Birao with "colonel" Soumail, the MLCJ zone commander of Birao, onboard. According to confidential sources, including MLCJ and RPRC representatives, prior to the flight, Soumail was reportedly given eight million CFA francs (\$14,632). As confirmed by sources in Birao, Ali Abderamane, the MLCJ Chief of Staff, was present on the Birao airstrip to collect the money upon Soumail's arrival. The same day, RPRC "general" Mahamat Djouma deployed one of his trucks to transport youth and armed elements to Tiringoulou (Vakaga Prefecture). Panel sources revealed that FACA elements in Ndélé also received a sum of money (reportedly 10 million CFA francs (\$18,000)) in February as part of a similar recruitment initiative in Bamingui-Bangoran Prefecture. Local youth were then recruited for deployment to secure known armstrafficking routes in the area. In total, 112 elements were recruited and deployed in the Vakaga Prefecture.

During its investigations, the Panel met with many of those recruits deployed in the Vakaga Prefecture, more precisely in Tiringoulou, Gordil, Boromata and Illa Idriss. They explained that they had been promised 35,000-40,000 CFA francs (\$64-73) per month, and that although the weapons used were theirs, they received ammunition from FACA elements based in Ndélé and Birao. All the recruits with whom the Panel spoke confirmed that their engagement was based on promised future integration into the ISF or the FACA through the DDRR process. In one location, the recruits explained to the Panel that they had been told by their hierarchy that they formed part of the USMS program (seeS/2021/87, para. 81). The Panel confirmed that no USMS programme had been launched in Vakaga Prefecture at the time of the drafting of this report. Sources revealed to the Panel that by mid-April 2021, some elements had also left the initiative due to delays in payment and lack of clarity around their status.

Representatives of RPRC, MLCJ and FPRC armed groups based in Birao and Bangui explained to the Panel that they were aware of this initiative. They described the initiative as being the result of political rivalry between Bangui-based politicians who hoped to increase their political standing with President Touadéra. In their view, the upcoming

⁷ Rassemblement Patriotique pour le Renouveau de la Centrafrique (RPRC) ; Mouvement des Libérateurs Centrafricains pour la Justice (MLCJ).

formation of the new government had motivated those politicians - originally affiliated with armed groups - to portray themselves as being in control of the Vakaga Prefecture and therefore essential for the Central African State. Minister Abazene denied his involvement in the creation of this militia group and described it to the Panel as a spontaneous initiative of the Vakaga youth. The Panel noted that, according to sources, the involvement of FACA in providing payment and ammunition to youth militia elements in Vakaga Prefecture stemmed from decisions which bypassed FACA leadership, who were not aware of the actions of elements on the ground.

Document 1: Receipt for the rental of the plane addressed to the Ministry of Transport and Civil Aviation, which was used to transport Soumail to Birao / Facture de la location de l'avion adressé au Ministère des Transports et de l'Aviation Civile qui a servi au transport de Soumail vers Birao

Document received by the Panel from a confidential source on 10 April 2021.

LAPARA Centrafrique Aviation, SA

Siège social : B.P. 319 - Bangui République Centrafricaine (236) 72 04 80 66 @mail : compagnielapara@gmail.com

| | CTA (AOC) n°12/TL-001/MDPR CACTA/DGACM du 05 janvier 2012 | |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| | | 5 fëvrier 2021 |
| Devis | 220 /2020/Lapara Ministère des Transports et de l'aviation civil Bangui - RCA | |
| Date du vol ; Trajet : Appareil ; Immatriculation ; | le 07/02/2021 Bangui -Birao - Bangui , Beech 90 TL AEF | |
| | Coût fonctionnement TVA 19% EXO | 2 340 000 -550 000 |
| | Carburant Taxes aéronautiques | 2 700 000 315 000 |
| | Charge offerte au départ de BANGUI 450 KG | |
| | TOTAL HT | 4 805 000 1 |
| | TVA | 0.1 |
| | IR/IS calculé sur le coût de fonctionnement 3% | 0 1 |
| | ттс | 4 805 000 1 |

Le Service facturation

CAPARA Centrefrique Aviation. S A au capital de 20.000.000 F - BP 319 BANGUI RCCM : CA/BG/2011 M372 - NIF : M313247T001

Annex 5.1: Excerpts from the decision of the Constitutional Court of 18 January 2021 on the presidential election / Extraits de la decision de la Cour constitutionnelle du 18 janvier sur les élections présidentielles.

Full text archived at United Nations.

Nombre total d'électeurs inscrits : 1 858 236

Nombre total de votants : 655 054 Nombre total de bulletins nuls : 22 046

Nombre total de bulletins blancs : 19 284

Total votants par dérogation : 14 308

Suffrages valablement exprimés : 599 416

Taux de participation : 35,25%

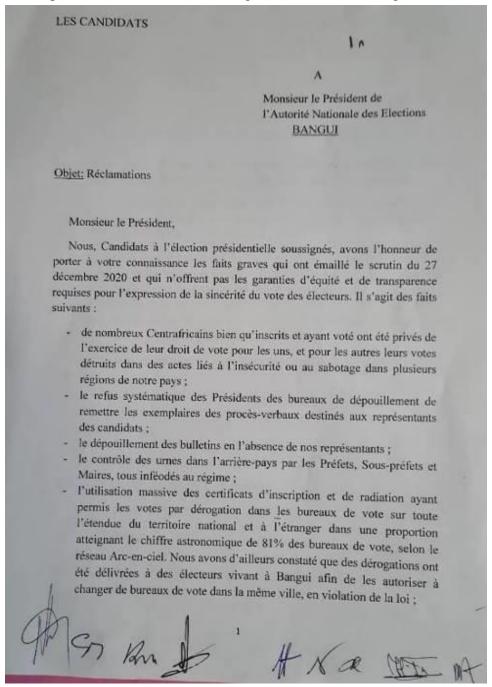
ONT OBTENU:

| Candidats | Voix obtenues | % 53,16 |
|----------------------------------|------------------|------------|
| FAUSTIN ARCHANGE TOUADERA | 318 626 | |
| ANICET GEORGES DOLOGUELE | 130 017 | 21,69 |
| MARTIN ZIGUELE | 45 206 | 7,54 |
| DESIRE NZANGA BILAL KOLINGBA | 22 157 | 3,70 |
| BENDERET CREPIN MBOLI-GOUMBA | 19 271 | 3,21 |
| SYLVAIN EUGENE NGAKOUTOU PATASSE | 8 760 | 1,46 |
| AUGUSTIN AGOU | 8 436 | 1,41 |
| JEAN SERGE BOKASSA | 7 870 | 1,31 |
| MAHAMAT KAMOUN | 7 536 | 1,26 |
| ALEXANDRE FERDINAND N'GUENDET | 6 668 | 1,11 |
| ABDOU KARIM MECKASSOUA | 5 099 | 0,85 |
| CATHERINE SAMBA PANZA NEE SOUGA | 5 078 | 0,85 |
| ELOIS ANGUIMATE | 3 710 | 0,62 |
| SERGE GHISLAIN DJORIE | 3 392 | 0.57 |
| CYRIAQUE GONDA | 2 973 | 0.50 |
| ARISTIDE BRIAND REBOAS | 2 454 | 0,41 |
| NICOLAS TIANGAYE | 2 163 | 0,36 |

Le candidat Faustin Archange TOUADERA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés est PROCLAME ELU AU PREMIER TOUR PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Annex 5.2: Communiqués by political opposition members expressing concerns over the presidential elections / Communiqués de members de l'opposition politique exprimant des inquiétudes concernant les élections présidentielles.

Concerns over the Presidential elections were expressed through a number of communiqués and public statements. Below a letter of 2 January 2021 to the President of the *Agence nationale des élections* signed by nine candidates for the presidential elections (COD-2020 members, but also others such as Crépin Mboli-Goumba, Martin Ziguélé and Désiré Kolingba).



- les dépouillements des bulletins n'ont pas été faits dès la fin des votes et les urnes ont été conservées par la MINUSCA pour être dépouillées le lendemain en l'absence des représentants des candidats, en violation des articles 72, 80 et 81 du code électoral;
- les représentants des candidats à l'élection présidentielle n'ont pu avoir les feuilles de résultat signées tel que prévu par les dispositions du code électoral (cf. art 84 et 85 du code électoral);
- dans certains bureaux de vote, le nombre des votants dépasse celui des
- des bourrages massifs des umes, des tentatives d'intimidation des électeurs et des achats des votes des électeurs ont été signalés partout.

Fort de ce qui précède et sans préjudice des conséquences que nous pourrions tirer de toutes les irrégularités mentionnées, nous exigeons en application des dispositions de l'article 74 du Code électoral :

- la mise à disposition toutes affaires cessantes du nombre exact des certificats d'inscription et de radiation délivrés par l'ANE et les noms de leurs bénéficiaires ainsi que les bureaux de vote concernés;
- la présentation à nos représentants des registres des dérogations tenus dans chaque bureau de vote ainsi que les procès-verbaux auxquels sont annexés les certificats d'inscription et de radiation.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Fait à Bangui, le 03 janvier 2021

Namoun Hahawat Mallette Result Namoun Hahawat Mangare Per Julian Tan De CREPIN DROLI- COUDBA Julian Tan NARTI N ZI WETE JOE JOE MERRESTON MECKASSOUS Mechastons Navovoti Alexandri ferdinang A GOU. Augustin Gustin Coff

Anicel G. DoloGuele Mand--

On 5 January 2021, ten candidates – the nine who signed the above communiqué and former President of the Transition, Catherine Samba-Panza – issued a press communiqué requesting the cancellation of the elections.

COMMUNIQUE DE PRESSE Relatif à la publication des résultats provisoires de l'Election Présidentielle

Nous, Candidats à l'élection présidentielle, signataires du présent communique de presse, avons suivi, hier, le 04 janvier 2021 vers 19 h 00, la publication des résultats provisoires de l'Election Présidentielle du 27 décembre 2020 par l'Autorité Nationale des Elections (ANE).

Après avoir :

- ✓ Mis en exergue les nombreuses irrégularités qui ont émaillé les scrutins du 27 décembre 2020 (proportion importante de votes par dérogation, non remise des feuilles de résultats aux représentants des candidats, dénurrages tardifs des opérations électorales, conservation des umes par la MINUSCA en l'absence des représentants des candidats, implication des autorités administratives locales dans l'intimidation et l'achat des votes des électeurs, les fraudes massives, etc.);
- ✓ Noté que sur un total de 1 858 436 inscrits sur la liste électorale, seuls 695 019 ont pu voter correspondant ainsi à un taux de participation de 37% et non 76,31% annoncé par l'ANE. D'où presque 2/3 de l'électorat n'a pu exercer son droit de vote;
- ✓ Constaté l'échee du Plan Intégré de Sécurisation du processus électoral du Gouvernement et de la MINUSCA; n'ayant pas permis non seulement aux candidats de baure campagne sur toute l'étendue du territoire, mais aussi de garantir les conditions de sécurité pour un bon déroulement des scrutins.

Les soussignés considèrent que :

- ✓ les élections groupées du 27 décembre 2020 n'ont pas respecté les normes et standards internationaux universellement reconnus;
- √ l'acceptation des résultats de l'élection sur une partie du territoire, laissant de côté plus de 2/3 de l'électorat, ne saurait conférer la légitimité au Président élu, et constitue un grave recul de la démocratie dans notre pays.

Par conséquent, noos :

- ✓ ne reconnaissons pas les résultats publiés par l'ANE et ;
- √ demandons l'annulation pure et simple et la reprise des élections groupées du 27 décembre 2020.

Fait à Bangui, le 05 Janvier 2021

Ont signé: NOMS ET PRENOMS DOLEGUELE Anicet Georges ZIGUELE Martin 2 KAMOUN Mahamat AGOU Augustin 4 MBOLI-GOUMBA BENDERET Crépin Ď N'GUENDET Alexandre Ferdinand MECKASSOUA Abdou Karim SAMBA-PANZA née SOUGA Catherine 8 g TIANGAYE Nicolas KOLINGBA Désiré NZANGA BILAL

On 7 January 2021, these ten candidates sent to the Constitutional Court an appeal for annulment of the presidential elections.

Annex 5.3: Report of the "Réseau Arc-en-ciel" on the elections of 27 December 2020 (30 December 2020) / Rapport du réseauc Arc-en-ciel sur les élections du 27 décembre 2020 (30 décembre 2020).

Below excerpts from the report (full report archived at the United Nations).



Déclaration préliminaire du Réseau Arc-en Ciel (RAC) sur les élections présidentielle et législatives couplées du 27 décembre 2020 en République Centrafricaine

. INTRODUCTION

Mis en place depuis 2015, le Réseau ARC-EN-CIEL (RAC)¹ a suivi, depuis lors, les développements de l'actualité politique et électorale en République Centrafricaine (RCA) sous un financement de l'Union Européenne (UE) et avec l'appui de l'Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA).Le RAC avait déployé des observateurs durant tout le processus électoral de 2015-2016 et fait, à travers son évaluation des élections ; une contribution majeure à l'amélioration du processus électoral en RCA.

Fort des acquis du passé, le RAC a de nouveau signé un accord de partenariat avec EISA en vue de la mise en œuvre du projet d'observation citoyenne des élections pour un processus crédible, transparent et apaisé en RCA. Ce projet bénéficie des financements de l'UE et de l'Ambassade de France en RCA et vise principalement à contribuer à la tenue d'élections présidentielle et législatives crédibles, inclusives et transparentes, à travers une évaluation indépendante du processus électoral par la société civile. D'où la mise en place de la Mission d'Observation des Elections du Réseau Arc-en-ciel (MOE-RAC) pour les élections présidentielles et législatives de 2020-2021. Lancée officiellement le 15 octobre 2020, celle-ci est conduite par l'Abbé Frédéric Nakombo, Coordinateur National du RAC.

II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

1. Objectifs de la Mission du RAC

La Mission d'Observation des Elections du **Réseau ARC-EN-CIEL (MOE-RAC)** a pour objectif global de contribuer à la création d'un cadre favorable à la tenue d'élections paisibles, libres, transparentes, inclusives et crédibles en **RCA**

Plus particulièrement, la Mission entend:

- Evaluer si les conditions nécessaires sont réunies pour l'organisation des élections permettant au peuple centrafricain, dans son ensemble et sa diversité, d'exprimer librement sa volonté à travers les urnes;
- Evaluer et déterminer si ces élections sont conduites en conformité, d'une part, avec le cadre constitutionnel et légal en vigueur en RCA et, d'autre part, avec les standards internationaux et continentaux en matière d'organisation d'élections démocratiques ; et enfin
- Déterminer si les résultats ultimes du processus électoral reflètent la volonté du peuple centrafricain.

2. Méthodologie de la Mission du RAC

La MOE-RAC est dirigée par une Coordination Centrale, composée des représentants des dix-sept (17) organisations membres. Celle-ci est chargée de faire le suivi technique et administratif des équipes déployées sur le terrain. Elle conçoit et transmet les orientations stratégiques de la mission aux observateurs de terrain, mais s'assure aussi de recueillir et analyser les données que ces derniers acheminent.

La MOE-RAC est composée de 121 observateurs de long terme (OLT), dont 44% de femmes, répartis dans cinq (5) régions, treize (13) préfectures et cinquante-huit (58) sous-préfectures/arrondissements. Ces OLT ont fait le

21-06676 141/188

¹ Le Réseau Arc-en-Ciel (RAC) est composé des 17 organisations suivantes : la Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP), l'Observatoire Centrafricain des Droits de l'Homme (DCDH), la Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme (LCDH), l'Observatoire Centrafricain des Elections et de la Démocratie (OCED), l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT), le Women act for living together (WALT), le Mouvement pour la Défense des Droits de l'Homme et Action Humanitaire (MDDH), l'Association Femme Nature pour la Protection de l'environnement en Centrafrique (FNPEC), l'Observatoire pour la Promotion de l'Etat de Droit (OPED), la Coordination des Organisations Musulmanes de Centrafrique (COMUC), Civisme et Démocratie (CIDEM), l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC), le Conseil National de la Jeunesse (CNJ), du Groupe d'Etudes et de Recherche sur la Démocratie et le Développement Economique et Social (GERDDES), l'Organisation de la Femme Centrafricaine (OFCA), l'Organisation National des Personnes Handicapées (ONAPHA) et de l'Observatoire National des Elections (ONE).



A l'intérieur du pays, et dans les préfectures, la situation sécuritaire est restée instable. Si dans la Vakaga, le Haut Mbomou et dans certaines localités des préfectures de l'Ouham Pendé (Paoua), la Kemo (Dékoa et Sibut), l'Ouham (Nana Bakasa et Bouca)... le vote s'est déroulé correctement, il faut souligner que :

- Dans l'Ouham, le vote n'a pas eu lieu à Bossangoa, Batangafo, Nana-Bakassa et Markounda;
- Dans la Nana Gribizi, il y a eu vote dans une partie de la Kaga Bandoro. Pas à Mbrès ;
- Dans la Nana Mambéré, il n'y a pas eu de vote à Bouar ;
- Dans la Mambéré Kadei, le vote s'y est déroulé normalement;
- Dans l'Ouham Pende, il n'y a pas eu de vote à Paoua et Koui. A Bozoum, le vote avait commencé avant d'être interrompu par les groupes armés. Il a repris par la suite avec l'intervention de la Minusca, avant d'être à nouveau interrompu;
- Dans le Mbomou, si le vote a eu lieu à Bangassou, il n'a pas été tenu à Bakouma,
- Dans la Ouaka, il n'y a pas eu de vote à Bakala et Kouango. A Bambari, le vote qui avait commencé à 13h30 au Lycée moderne a été interrompu par des tirs d'armes à feu
- Dans la Kémo, une partie des bureaux de Sibut avait ouvert tandis qu'il n'y avait pas de vote à Dékoa et Galafondo.

En somme, la MOE-RAC note qu'une grande partie des incidents rapportés le jour du vote concerne généralement des zones du territoire national où se retrouvent une majorité de l'électorat.

b) De l'ouverture des bureaux de vote

Sur l'ensemble des bureaux couverts à Bangui, Bimbo et Bégoua, l'on a assisté à un retard généralisé dans l'ouverture (80,35% des cas). Ce retard est estimé entre 30 minutes et 1 heure 30 minutes. Il est imputable au retard dans la mise à disposition du matériel de vote (49% des cas) et la mise en place du personnel électoral.

Une affluence des électeurs était perceptible à l'ouverture des bureaux à Bangui, Bimbo et Begoua. Elle tient de la présence d'une file devant les bureaux dans 70,52% des cas.

Concernant la présence du personnel électoral et de sécurité, la MOE-RAC a noté que Le personnel de bureaux de vole devait être présent à l'ouverture. Dans 60% des cas, les retards à l'ouverture étaient liès à l'absence de ce personnel. Si le dispositif sécuritaire dans la ville était impressionnant, les observateurs n'ont relevé la présence du personnel de sécurité à l'extérieur des bureaux et centres de vote que dans 64% des bureaux couverts. Les observateurs et représentants de candidats ou de partis étaient autorisés à suivre les opérations (86% de cas).

La MOE-RAC a noté, dès l'ouverture, le non-respect généralisé des mesures qu'implique la lutte contre la propagation de la COVID-19.

c) De l'administration des opérations de vote

Le vote s'est poursuivi dans une relative affluence pendant la journée du 27 décembre. En effet, passée les files du matin, dans environ 55% des cas il n'y avait pas d'affluence en dehors des bureaux. Les urnes étaient convenablement scellées (97% des cas). La présence des femmes dans les files d'attente pouvait être estimée à environ 44 % des votants.

Pour être admis au vote, les électeurs ont vu leur carte contrôlée par le personnel électoral et leur identité toujours croisée avec la liste du bureau de vote (100%). Dans environ 22% des cas, des électeurs se sont vus refuser l'accès au vote principalement pour défaut de carte d'électeur.

Par ailleurs, la mission du RAC a constaté un grand nombre de votes par dérogation (81,45% des cas). Ce vote s'est fait avec des certificats de radiation délivré par l'ANE portant la signature de la Présidente sortante, madame Marie-Madeleine N'KOUET Née HOORNAERT en fin de mandat. Les observateurs n'étaient pas en mesure de se prononcer sur la régularité de ces documents.



Le secret du vote a été observé dans l'ensemble des bureaux et le matériel est resté disponible et en quantité suffisante durant tout le vote à Bangui. Il faut relever que dans certains cas (environs 15%), l'épuisement de l'encre indélébile et l'absence de bulletin de vote pour les législatives ont été rapporté. S'agissant de ce demier cas, il y a eu des interversions de bulletins de vote notamment dans les 2°, 3° et 4° Arrondissements. Le dispositif sécuritaire dans la ville à l'extérieur des bureaux et centres de vote est resté visible.

A l'intérieur du pays, le matériel électoral a été détruit par des groupes armés dans certaines localités du nordouest telles que Carnot, Niem, Niem Yelewa, Koui, Kaga Bandoro 3, Ngaoundaye...

De la clôture des scrutins et du dépouillement des suffrages.

La mission a noté que seulement dans 16,12% des cas, les scrutins ont été clôturés à 16 heures conformément à l'article 67 de la Loi portant Code Electoral. Par contre, dans 83,88% des cas, les scrutins ont été clôturés avec un retard de plus d'une heure. Ce retard était dù principalement à la présence d'électeurs dans les files à la clôture (28,57% cas) et au souci du personnel électoral de rattraper le retard accusé à l'ouverture des bureaux.

Si l'éclairage des bureaux de dépouillement était satisfaisant dans la majeure partie des cas (63,74%), par contre dans 36,26 % des cas l'éclairage n'était pas de bonne qualité. Ce qui a conduit certaines opérations de dépouillement à se poursuive au lendemain du 27 décembre 2020.

S'agissant des procédures de dépouillement, dans la grande majorité des cas, les bulletins dans l'urne ont été comptés et étaient conformes au nombre de bulletins utilisés.

Dans la majorité des cas (65%) le dépouillement s'est fait sans interruption et les membres des bureaux de dépouillement et les représentants des partis des candidats ont rédigé et signé des Procès-Verbaux (PV) de dépouillement. Presqu'aucune réclamation n'a été portée aux président des bureaux de vote. Dans environ 33% des cas, les représentants de partis ou candidats ne se sont pas vus délivrés une copie des procès-verbaux.

IV. Conclusion et recommandations

La Mission du RAC note que l'ANP, à travers ses dirigeants et son personnel, a fourni des efforts en vue de l'exécution des tâches qui lui ont été confiées pour relever les défis de l'organisation des élections en RCA. Elle félicite le peuple centrafricain pour la détermination, le calme et la dignité dont il a fait montre dans l'exercice de son droit civique lors de ces élections qui sont si cruciales, non seulement pour la consolidation de la paix et de la démocratie, mais également pour l'avenir du pays.

Certes, après une campagne électorale émaillée d'incidents armés, les opérations de vote et de dépouillement se sont globalement déroulées dans le calme et l'ordre à Bangui et dans certaines localités. Cela a permis aux électrices et aux électeurs centrafricains d'exprimer librement leur choix politique. Toutefois, les insuffisances notées dans l'organisation matérielle des scrutins posent de sérieux problèmes dans le sens de la transparence et de l'équité des chances accordées à toutes les parties prenantes.

La Mission exhorte les uns et les autres à considérer les différentes recommandations suggérées dans le sens d'améliorer ou de reformer les processus électoraux à venir.

Le RAC reste attentif à l'ensemble des opérations post-électorales, notamment la compilation et l'annonce des résultats officiels par les autorités compétentes, la gestion d'un éventuel contentieux électoral et la perspective d'un éventuel second tour pour les scrutins.

Au regard de ce qui précède, la MOE-RAC recommande :

According to political opposition members and other sources, distribution of voting records to the representatives of the candidates was much lower outside Bangui, particularly where there were no independent observers. As noted by political opposition members in their request for the cancellation of the elections to the Constitutional Court, lack of distribution of voting records undermined the transparency of the results and limited the capacities of candidates to assess the credibility of the elections' results.

21-06676 143/188

Annex 5.4: COD-2020 communiqué rejecting the victory of President Touadéra (19 January 2021) / Communiqué de la COD-2020 rejetant la victoire du Président Touadéra (19 janvier 2021).

Goalition de l'Opposition Démocratique - 2020

Conférence des Présidents Secrétariat Exécutif Permanent Contact : 75 42 42 44 - 72 21 58 21 Email : cod.plateforme9@gmail.com

N° 0081/COD-2020/CP/SEP.21

DÉCLARATION RELATIVE Á LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 27 DÉCEMBRE 2020 PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE

La Coalition de l'Opposition Démocratique 2020 (COD-2020), au cours de la réunion extraordinaire de la Conférence des Présidents tenue ce jour mardi 19 janvier 2021, s'est appesantie sur les résultats de l'élection présidentielle du 27 décembre 2020, proclamés par la Cour Constitutionnelle le 18 janvier 2021 et déclare ce qui suit :

- la grande majorité des centrafricains inscrits sur la liste électorale soit 65% n'a pas participé au vote ;
- le président TOUADÉRA a été déclaré vainqueur avec seulement 17% du corps électoral, ce qui lui ôte toute légitimité pour diriger notre pays et y ramener la paix :
- la Cour Constitutionnelle, au lieu dire le droit, a rendu une décision sur la base des motivations politiques, qui curieusement se retrouvent dans les différentes déclarations du Mouvement Cœurs Unis (MCU);
- les innombrables fraudes et irrégularités qui ont émaillé ces élections, pour lesquelles l'opposition a apporté des éléments de preuve, ont été ignorées par la Cour Constitutionnelle.

En conclusion, les élections groupées du 27 décembre 2020 ne sont qu'une mascarade et ne reflètent nullement l'expression de la volonté du peuple centrafricain. Par conséquent, la COD-2020 ne reconnait pas la réélection du Président Faustin Archange TOUADERA.

Fait à Bangui, le 19 janvier 2021

Rourde Sonférence des Présidents, le Président en Exercice

LE PRESIDENT

Makamat KAMOUN

Kwa Na Kwa (KNK) - Rassemblement Pour la République (RPR) - KELEMBA-PDS (K-PDS) - Union pour le Renouveau Centrafricain (U.R.C.A) - Convention Républicain pour le Progrès Social (C.R.P.S) - BèAfrica Ti E Kwé (B.T.K) - Parti National pour un Centrafrique Nouveau (P.N.C.N) - Mouvement pour la Démocratie, l'Indépendance et le Progrès Social (M.D.I PS) - Parti Panafficain pour les Libertés et le Développement (P.P.L.D) - Congrès des Démocrates pour la Renaissance de Centrafrique (C.D.R.C) - Parti Centrafricain pour l'Unité et le Développement (P.C.U.D) - Mouvement pour l'Unité et le Développement (M.U.D) - Union Nationale Démocratique de Veuple Centrafricain (U.N.D.P.C) - Renaissance Laïque de Centrafrique (RLC) - Rassemblement Démocratique Centrafricain (RDC),

Anicet Dologuélé's party URCA issued a communiqué with similar content on 20 January 2021.

Available at

https://scontent-cdt1-1.xx.fbcdn.net/v/t1.6435-

9/140282859_2543339175967005_6311697233512891646_n.jpg?_nc_cat=105&_nc_map=test-rt&ccb=1-3&_nc_sid=8bfeb9&_nc_ohc=m7_DHvz2uYcAX_HmIlU&_nc_ht=scontent-cdt1-1.xx&oh=6ae9415c3ba16ceb6848c77e23055bb4&oe=60C0F26A, accessed on 5 May 2021.

Annex 5.5: Further information on legislative elections / Informations complémentaires sur les élections législatives.

The first round of the legislative elections took place on 27 December 2020, in conjunction with presidential elections. The second round (and first round in areas where voting could not be held on 27 December) took place on 14 March 2021. Where necessary, an additional round was planned to take place on 23 May.

On 3 February, several days after having announced that they did not recognize the result of the presidential elections, COD-2020 members announced their withdrawal from the electoral process and indicated that they would not take part in subsequent rounds of the legislative elections. However, several members eventually participated in the 14 March poll, including Anicet Dologuélé (URCA) who was re-elected in the Bocaranga district.

The 14 March 2021 poll took place in a more secure environment than on 27 December 2020. The results triggered less controversy than the presidential elections and showed a victory for Touadéra's party MCU, though less important than expected. MCU obtained 24 seats of the 92 allocated. A total of 21 independent candidates were also elected with many likely to join MCU's parliamentary group in the Assembly. Other parties obtained less than 10 seats, 48 seats remained to be allocated.⁸

On 5 May, former Prime Minister and MCU leader Simplice Mathieu Sarandji was elected Speaker of the National Assembly.

21-06676 145/188

0 1

 $^{{}^{8}\,\}underline{https://www.radiondekeluka.org/actualites/politique/36919-rca-elections-ouverture-de-la-campagne-electorale-envue-des-elections-residuelles.\underline{html}}\,.$

Annex 5.6: Reaction of representatives of the Government of the Central African Republic to the meeting between CPC leader François Bozizé and the President of the ECCAS Commission / Réactions de représentants du Gouvernement centrafricain à la reunion entre le leader de la CPC François Bozizé et du Président de la Commission de la CEEAC.

Screenshot from a social media account of the Government of the Central African Republic.



Available at https://www.facebook.com/2107181279521620/posts/2880972515475822/, accessed on 5 May 2021.

Screenshot of a video of Presidential adviser Fidèle Gouandjika uploaded on his social network account, in which he threatened President Touadéra of being overthrown in case he engaged in a dialogue with François Bozizé.



Available at https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=2948582282024693&id=100006188490224, accessed on 5 May 2021.

Annex 5.7: Statement delivered by the President of the ECCAS Commission during a videoconference attended by President Touadéra and UN, AU, EU and ECCAS representatives (2 March 2021) / Intervention du Président de la Commission de la CEEAC lors d'une vidéoconférence à laquelle participaient le Président Touadéra et des représentants de l'ONU, l'UA, l'UE et la CEEAC (2 mars 2021).

The statement was widely shared on social networks and its content was confirmed by several diplomatic sources.

INTERVENTON DE SON EXCELLENCE MONSIEUR L'AMBASSADEUR GILBERTO DA PIEDADE VERISSIMO A LA VIDEOCONFERENCE ENTRE LE PRESIDENT FAUSTIN ARCHANGE TOUADERA ET LES RESPONSABLES DE L'UA, LA CEEAC, L'UE ET LES NATIONS UNIES LE 2 MARS 2021

Excellence Monsieur le Président de la République Centrafricaine
Monsieur le Secrétaire Général Adjoint des Nations Unies aux opérations de paix
Monsieur le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine
Monsieur Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Permettez-moi d'abord de saluer l'initiative de cette vidéoconférence avec S.E. M. le Président Faustin Archange Touadéra et d'exprimer ma profonde gratitude à ceux qui l'ont rendue possible.

Le cours des évènements et leur orientation la rendaient plus que nécessaires surtout au moment où l'horizon semble se brouiller devant nos yeux.

Depuis notre dernière vidéoconférence en octobre 2020, quelques évènements ont eu lieu dans le paysage politique centrafricain, au nombre desquels la tenue des élections couplées du 27 décembre 2020, la dénonciation de l'APPR-RCA par les groupes armés les plus importants suivie de la création de la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) et du lancement le 17 décembre 2020 d'attaques à travers le pays.

Si la plupart de ces évènements sont regrettables et condamnables en raison de leurs conséquences, nous pouvons toutefois tirer une consolation dans l'évènement heureux qu'a constitué la réélection au premier tour de S.E. M. le Président Touadéra.

Je me fais le devoir ici, encore une fois, au nom de la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale toute entière, de féliciter SEM le Président Touadera non seulement pour la tenue des élections présidentielle et législatives dans les délais légaux, mais aussi et surtout pour sa réélection. Il est évident que nous aurions souhaité que ces élections soient organisées dans un climat meilleur que nous avait pourtant fait espèrer le plan de sécurisation au sujet duquel des assurances nous avaient été données à la fois par la MINUSCA et le Gouvernement de la RCA.

Autant nous regrettons cet échec dommageable qui a fait à plusieurs égards de la journée du 27 décembre un succès historique à demi-teinte, autant nous condamnons les attaques de la CPC qui ont empêché le déroulement normal des élections ainsi que le soutien politique que leur a apporté l'ancien

Président François Bozizé malgré les assurances qu'il m'avait lui-même données lors de notre rencontre du 11 décembre 2020 à l'évêché de Bossangoa, à la demande du Gouvernement de la RCA, de la MINUSCA et des Ambassadeurs du G5.

Excellence Monsieur le Président de la République Monsieur le Secrétaire Général Adjoint Monsieur le Commissaire Monsieur le Haut Représentant

Nul ici n'ignore la quasi permanence de l'instabilité et de la conflictualité dans la vie politique centrafricaine depuis près de quatre décennies et le caractère réversible des processus de sortie de crise en RCA.

La région, contrairement à ce que l'on peut penser et laisser dire, n'a jamais abandonné la RCA. Comme avec la CEMAC hier, elle est aujourd'hui à ses côtés avec le CEEAC. Des sigles comme FOMUC, MICOPAX I et MICOPAX II et des déclarations comme celles des 27 novembre et 26 décembre 2020 en témoignent suffisamment. Dans son engagement aux côtés de la RCA, la région représentée par l'organisation sous-régionale, n'a toujours eu qu'une seule préoccupation centrale : la recherche d'une paix durable en RCA.

L'histoire montre, du moins en ce qui concerne la CEEAC, que pour maximiser les chances et les gains, elle a toujours collaboré avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine (UA) et la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL), dans son engagement en faveur de la RCA. Aujourd'hui encore, elle reste engagée aux côtés de ces organisations dans une dynamique de recherche d'une paix durable et continuera à appuyer lucidement le processus de paix en cours en tant qu'un des garants de l'Accord politique de paix et de réconciliation (APPR) du 6 février 2019, et ce malgré les actes inamicaux et d'hostilité de ces dernières semaines à son encontre et dont les instigateurs sont bien identifiés et connus. Sa réponse face à ces actes a pour l'instant été limitée au rappel en consultation de son représentant en RCA.

C'est l'occasion pour moi, en tant que Président de la Commission de la CEEAC, de rappeler que c'est conformément à son mandant et aux déclarations des réunions des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC des 27 novembre et 26 décembre 2020 auxquelles la RCA a participé au plus haut niveau que la Commission a initié des consultations en vue de la désignation d'un Médiateur Permanent. Les consultations avec les Etats membres de la Communauté, y compris la RCA, se déroulent dans la

2

transparence et font l'objet d'une information régulière de la Présidence en exercice, seule habilitée à rendre publique au moment opportun la nomination de ce Médiateur si sa désignation reste encore une nécessité pour les autorités du pays bénéficiaire.

Excellence Monsieur le Président de la République Monsieur le Secrétaire Général Adjoint Monsieur le Commissaire Monsieur le Haut Représentant

J'aimerais aborder maintenant un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive parce qu'ayant malheureusement fait l'objet d'une savante manipulation. Il s'agit des suites données par la Commission à une recommandation du dernier mini-sommet de la CIRGL à Luanda.

Permettez-moi, à cet effet, de rappeler que la réunion de la CIRGI, du 29 janvier 2021 à Luanda, dont la CEEAC fut une importante partie prenante parce que c'est elle qui a présenté le rapport qui a servi de base aux échanges des Chefs d'Etats, a affirmé la nécessité d'un cessez-le-feu unilatéral par les agresseurs. Ce cessez-le-feu est une condition tout autant pour l'organisation des élections législatives, la médiation que le dialogue politique. Telle est la raison qui a justifié la démarche de la Commission auprès de l'ancien Président François Bozizé, en exécution du mandat reçu, et dans la perspective de faire le point aux Chefs d'Etat et de Gouvernement à la seconde réunion de Luanda annulée récemment à l'initiative de la RCA. La Commission ne s'est point octroyé un mandat, mais l'a reçu d'un sommet auquel la RCA a pris part et dont le Chef d'Etat a accepté les décisions devant ses pairs. En outre, la Ministre des Affaires Etrangères de la RCA a même été informée de la période de la démarche et a reçu du Président de la Commission les avant-projets des documents qui devaient être proposés à la signature de l'ancien Président François Bozizé et au sujet desquels elle a d'ailleurs réagi. D'où l'étonnement de la Commission face à la campagne de dénigrement qui s'en est suivie.

La Commission, au nom de la Communauté, ne vise rien d'autre dans ses démarches et actions que la paix durable en RCA et la création des conditions d'une telle paix. Elle sait que celle-ci ne peut être le résultat d'une solution purement militaire qui semble être malheureusement privilégiée dans la démarche officielle du gouvernement centrafricain aujourd'hui, mais bien d'une concertation politique avec toutes les forces vives de la nation centrafricaine dans le respect du cadre de l'APPR.

Le souhait de la Communauté est que ce dialogue inclusif pour lequel des fonds ont déjà commencé à être recherchés soit considéré par les autorités centrafricaines comme une voie obligée vers la paix.

3

21-06676 **149/188**

Il ne faut surtout pas se tromper et avoir clairement à l'esprit que le dialogue politique n'exclut point la poursuite des actions judiciaires contre les auteurs et commanditaires aussi bien de violences qui ont coûté la vie à des populations civiles, des humanitaires et des casques bleus onusiens que des violations de droits de l'homme et du droit humanitaire international. Mais il est absolument impératif que ces actions judiciaires soient menées par une justice véritablement indépendante et impartiale sur des faits documentés et non sur des préjugés. La gouvernance démocratique, composante essentielle de l'ordre constitutionnel découlant de la Constitution du 30 mars 2016, est incompatible avec une justice aux ordres, fondée sur des préjugés et non équitable.

Il doit être souligné aussi que la Commission se préoccupe de la situation politique et sécuritaire en RCA en raison de son impact négatif sur l'environnement de paix et de sécurité et le développement de l'ensemble de la sous-région. Personne ne peut fermer les yeux face à la dramatique évolution géopolitique actuelle dans laquelle la RCA se transforme sous nos yeux en champ de bataille de puissances externes à la région et en un territoire où fleurit le "business de la guerre" dont l'expérimentation des armes de différents types.

Excellence Monsieur le Président de la République Monsieur le Secrétaire Général Adjoint Monsieur le Commissaire Monsieur le Haut Représentant

J'aimerais clore ce propos en soulignant l'intérêt et la nécessité pour le Gouvernement de la RCA de travailler ensemble avec les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les dirigeants de la région pour une meilleure coordination et cohérence des initiatives. Témoin de la méfiance grandissante envers nos organisations sous-régionales et certains pays de la région, je me fais le devoir d'appeler respectueusement l'attention de S.E. M. le Président Touadera sur cette question. Je crois que des efforts doivent être faits sous votre leadership pour mettre fin à la méfiance ambiante actuelle face aux organisations sous-régionales et quelques pays de la région dont certains ont autrefois consenti de louables et réels sacrifices en solidarité avec le peuple centrafricain.

J'aimerais encourager S.E. M. le Président Touadera à renforcer la coopération bilatérale avec les pays de la sous-région, notamment les pays voisins et facilitateurs de l'APPR. C'est la seule manière, du point de vue de la Commission, de surmonter la méfiance larvée actuelle à l'égard de certains d'entre eux. La revitalisation des commissions mixtes et une collaboration sincère au sein des institutions

4

régionales communes qui sont par ailleurs des garants de l'APPR peuvent être autant de moyens de renforcement de cette coopération et de reconstruction de la confiance.

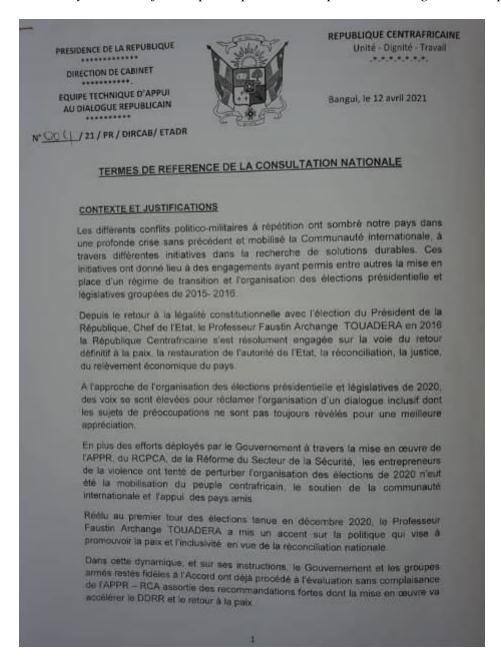
Je vous remercie de votre aimable attention.

Annex 5.8: Information on travel ban violations involving sanctioned individual François Bozizé / Informations sur des violations de l'interdiction de voyager impliquant François Bozizé.

According to CPC members and diplomatic sources, sanctioned individual François Bozizé travelled by road from CAR to southern Chad on several occasions to participate in the consultations held in February and March 2021 (see paras. 123-125 of the body of the report). The Panel wrote to Chad and ECCAS to request confirmation, and underlined that Security Council resolutions include possibilities of exemption requests when travels relate to peace initiatives. No responses from either Chad or ECCAS had been provided by the time of drafting this report.

Annex 5.9: Terms of reference for the republican dialogue launched by President Touadéra / Termes de reference du dialogue républicain initié par le Président Touadéra.

Document obtained by the Panel from a participant in the republican dialogue on 15 April 2021.



En adéquation avec sa politique d'ouverture et de la main tendue, le Président de la République, Chef de l'Etat vient d'initier une approche de consultation nationale qui constitue la première étape d'un processus susceptible de conduire notre pays à un Dialogue républicain.

Objectifs

La consultation nationale qui sera menée par le Président de la République, Chef de l'Etat avec les Institutions, les forces vives de la Nation, y compris la diaspora, vise à :

- recueillir des sujets de préoccupations d'Intérêt national ;
- proposer par écrit des mesures concrètes pour l'application effective des recommandations du Forum de Bangui, du RCPCA/CEM et de l'APPR-RCA.

Résultats attendus

Toutes les préoccupations, propositions des forces vives de la Nation sont recueillies, compilées, analysées et soumises au Président de la République, Chef de l'Etat pour la suite du processus.

Méthodologie

Le Président de la République, Chef de l'Etat conduira personnellement ces consultations selon le chronogramme établi.

Les consultations seront ouvertes et les entités qui le souhaitent pourront remettre par écrit directement au Président de la République, Chef de l'Etat leurs contributions. La diaspora fera parvenir la sienne par écrit, par zone de résidence.

Le Président de la République, Chaf de l'Etat sera appuyé par l'Equipe Technique d'Appui Technique au Dialogue Républicain.

L'Equipe Technique d'Appui

Annex 5.10: Discussions around the reform of the Peace Agreement implementation mechanisms / Discussions sur la réforme des mécanismes de mise en œuvre de l'accord de paix.

Below excerpts from the recommendations made by the working group established upon President Touadéra's instructions to conduct an assessment of the Peace Agreement implementation mechanisms. Full text archived at United Nations.

As confirmed by diplomatic sources, a number of actors had proposed more significant reforms to the mechanisms. In particular, representatives of international and regional partners, as well as some armed group leaders, had called for changes to the functioning of the Executive Monitoring Committee, co-chaired by the Prime Minister and the African Union. They requested that 1) another member of the Government with more time to dedicate to this function be appointed instead of the Prime Minister; 2) a representative of armed groups be associated to the chairmanship of the Committee. Referring to article 30 of the Agreement, the Government pushed for the continuation of the existing chairmanship system (see document below).

IV. LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Les propositions pour améliorer et rendre plus dynamique la mise en œuvre de l'APPR se pressentent comme suit :

a) l'arrêt des violences et la dissolution des groupes armés afin de permettre aux populations de percevoir les dividendes de paix de l'Accord et se consacrer pleinement à la reconstruction du pays.

b) le renfercement du leadership du processus :

-Trouver un leadership dédié et disponible pour prendre en charge la question spécifique et transversale de suivi de l'APPR-RCA en l'occurrence, nommer un Ministre en charge du processus:

5

- Modifier la coprésidence du CES en y ajoutant un représentant des groupes armés (<u>l'élargissement de la caprésidence du CES est controire aux</u> dispositions de l'article 30 de l'Accord. La coprésidence continuera d'être assurée par le Premier Ministre Chef du Gouvernement et l'Union Africaine)
- Exiger une représentation des groupes armés au niveau des chefs même des groupes, au sein du Comité Exécutif de suivi;
- Designer une personnalité disponible pour rendre fonctionnel le CMON;
- -Assurer une bonne articulation entre les organes préfectoraux (CMOP et CTS)
 présidés par les Préfets et le CMON, l'organe de coordination, pour un meilleur rendement desdits organes.
- Procéder à un réajustement de la composition du Secrétariat technique du CES en donnant un rôle plus important à la CEEAC et en réduisant le nombre des membres à 7 personnes. Ce réajustement se fera par un texte administratif;

b) l'appropriation du processus

- Sensibiliser les membres du Gouvernement sur leur rôle dans l'APPR comme étant les premiers organes responsables de la mise en œuvre;
- Poursuivre la vulgarisation auprès des groupes armés et pourvoir les responsables de moyens pour faire la restitution auprès de leurs éléments;
- -Accentuer la vulgarisation auprès de la population en impliquant d'avantage les forces vives de Nation dans le processus notamment les femmes :
- -Mettre en place une cellule de communication du CES et nommer un porte parole qui soient chargés de communiquer des informations actualisées sur le processus.
- -Créer un site internet de l'Accord;

- -Créer une collaboration étroite entre le PNDDRR, le CVR et la COMNAT
 ALPC pour traiter de manière holistique la question du désarmement;
- Harmoniser les quotas d'intégration des Ex-combattant dans les Forces de défense et de Sécurité;
- Engager rapidement le processus de rapatriement des mercenaires étrangers actifs dans des groupes armés.

e) le processus des U\$M\$

- -Créer un leadership fort et dédié au sein de l'Etat Major pour l'opérationnalisation efficace des USMS,
- -Faire une synchronisation entre le DDRR et les USMS ;
- Déployer les observateurs de l'Union Africaine ;
- Evaluer le fonctionnement et le rendement des USMS conformément à leurs missions définies dans l'Accord;
- -Commencer des réflexions sur le devenir des USMS à la fin des deux années d'existence;
- Reprendre plus en détail, les discussions sur les USMS au sein du COSTRAT pour faire le point de situation après les derniers évènements.

f) le processus d'harmonisation des grades

- Revoir la composition et les missions du comité d'intégration et d'harmonisation des grades pour tenir compte du contexte actuel et le rendre plus inclusif;
- Accélérer le fonctionnement de cette structure.

F) la sanction de l'APPR

-La définition par les garants et facilitateurs des mesures de sanctions pour les violations des engagements de l'APPR. Cecl a été également recommandé par les conclusions de la <u>979ème</u> réunion du Conseil de Paix et de Sécurité

8

(CPS) de l'Union Africaine tenue le 16 février 2021 qui a demandé expressément à la Commission d'élaborer des mesures punitives des violations de l'APPR-RCA et de les soumettre au CPS pour adoption.

Il s'agira de réactualiser le document déjà élaboré et présenté par les Garants et Facilitateurs au cours de la session extraordinaire du CES du 23 aout 2019 ;

 -L'Etat doit également faire application des mesures de justice conformément aux lois et règlements en vigueur pour les délits et crimes commis par les parties à l'Accord.

G) les autres engagements de l'Accords

 l'implication du Ministère technique concerné dans le traitement de la question de la transhumance et la tenue régulière des commissions à ce sujet pour une meilleure gestion;

 -trouver le moyen de mettre en œuvre l'engagement concernant la cessation des exploitations illicites des ressources naturelles.

L'appui multiforme à la mise en œuvre

»la poursuite du soutien politique, financier et technique de la communauté Internationale à la mise en œuvre de l'APPR;

 -La mise en place d'un mécanisme rapide de décaissement du budget de l'Etat pour le fonctionnement des organes de mise en œuvre;

-La mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'APPR-RCA.

Tels sont les principaux points tirés du rapport final des travaux de l'Atelier de redynamisation de la mise en œuvre de l'APPR-RCA menés par le groupe de travail mis en place par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, du compte rendu de la réunion du G5 et des réunions restreintes du CES.

Le Secrétariat Technique du CES

Annex 5.11: Excerpts from President Touadéra's New Year address (31 December 2020) / Extraits de la déclaration du Président Touadéra pour la nouvelle année (31 décembre 2020).

Full text available at https://www.facebook.com/1064875833588574/posts/3515275228548610/

[...]

Je demande donc à nos forces de défense et de sécurité de faire preuve de patriotisme, de courage, de discipline et d'esprit de sacrifice dans le combat contre l'ennemi, en vue de sauver la patrie.

Je demande aux femmes et à la jeunesse centrafricaine de se mobiliser pour barrer la route aux ennemis de la nation qui, par cette entreprise périlleuse, compromettent leur avenir. Vous le savez, la chaîne de complicité de cette guerre asymétrique contre notre pays est longue, complexe, mais nous sommes tenus de la déterminer.

Je regrette qu'en dépit d'une mobilisation nationale et internationale pour condamner cette agression injuste contre le peuple centrafricain, l'opposition démocratique, réunie au sein de la Coalition de l'Opposition dite Démocratique, COD-20-20, précurseur de la C.P.C, observe un silence incompréhensible jusqu'à ce jour.

[...]

Annex 5.12: Expressions of concerns by political opposition members over the targeting of politicians / Expressions d'inquiétudes des membres de l'opposition politique concernant les procédures visant des politiciens.

Below an example of such reactions – i.e. a COD-2020 communiqué of 6 February 2021.

Coalition de l'Opposition Démocratique - 2020

Conférence des Présidents Secrétariat Exécutif Permanent

Contact: 75 42 42 44 / 72 21 58 21 Fmail: cod.plateforme9@gmail.com

N° 0087/COD-2020/CP/SEP.21

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 05 février 2021, l'Assemblée Nationale convoquée en session extraordinaire a voté une loi en vue de proroger de 06 mois l'état d'urgence de 15 jours initialement décrété par le Chef de l'Etat le 21 janvier 2021.

La CO-2020, réunie ce jour 06 février 2021 en session extraordinaire a procédé à l'analyse suivante :

1. Aux termes de l'article 44 de la Constitution : « le Président de la République, peut lorsque les circonstances l'exigent, après avis du Conseil des Ministres, du Bureau de l'Assemblée Nationale, du Bureau du Sénat et du Président de la Cour Constitutionnelle, proclamer l'état de siège ou l'état d'urgence pour une période de quinze (15) jours. Ce délai ne peut être prorogé que par l'Assemblée Nationale, réunie en session extraordinaire avec ou sans quorum ».

Pour la COD-2020, la prorogation de 06 mois de l'état d'urgence est contraire à l'esprit et au texte de l'article 44 de la Constitution.

En effet, la durée de la prorogation ne se saurait dépasser le délai initial de 15 jours consacré par la Constitution. Dans le cas d'espèce. l'état d'urgence prendra fin en Août 2021.

- 2. Quoi qu'ayant décidé de son retrait du processus électoral, la COD-2020 s'interroge sur la pertinence d'une telle loi qui est en contradiction avec le nouveau chronogramme rendu public par l'Autorité Nationale des Élections (ANE) pour les 2º touret les partielles des élections législatives allant de février à juillet 2021, alors qu'aucune manifestation publique (meetings, campagnes électorales etc..) n'est autorisée pendant la période d'état d'urgence.
- 3. De l'observation de la 1^{ère} période de l'état d'urgence, il résulte que le régime en a profité pour procéder à des violations massives des Droits de l'Homme caractérisées par des arrestations arbitraires (Ali Rofiniack, NGBAYOMBO Serge etc...), des enlèvements, et des tentatives d'assassinats (Christian Gazam-Bétty, Maître Jean Louis OPALEGNA,... contrains à la clandestinité), des assassinats sur la base de conviction politique et de l'appartenance ethnique (Danboy alias Saddam, Emmanuel Konaté, Faradanga Trésor etc..), ainsi que par des interdictions de sortie du territoire des leaders de l'opposition et autres personnalités politiques (l'ancienne Présidente de Transition Mme Catherine SAMBA-PANZA, Monsieur Abdou KARIM MECKASSOUA, etc).

En définitive, la COD-2020 exprime ses vives préoccupations sur :

- La violation de la Constitution par cette loi de prorogation de l'état d'urgence d'une durée de 180 jours ;
- √ La nature liberticide de ladite loi attentatoire aux libertés publiques et individuelles ;

00-2020

 La chasse aux sorcières à l'encontre des leaders des partis de l'opposition en général et de la COD-2020 en particulier.

Fait à Bangui, le 06 février 2021

Pour la Conférence des Présidents,

Président en Exercice

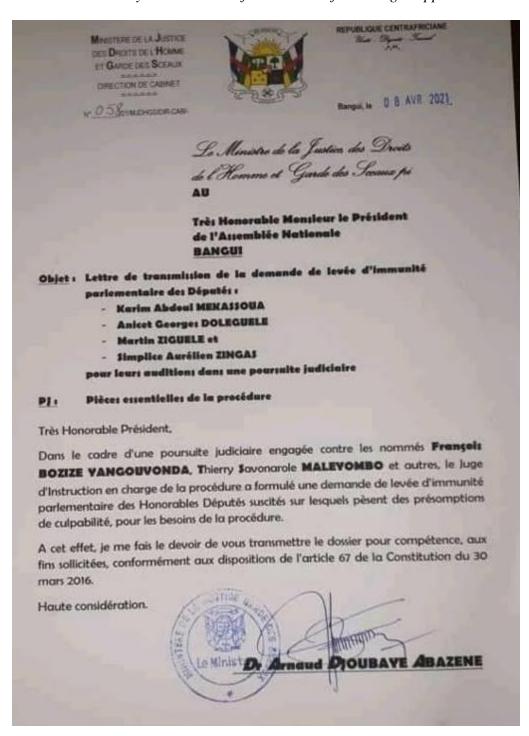
Mahamat KAMOUN

Kwa Na Kwa (KNK) - Rassemblement Pour la République (RPR) - KELEMBA-PDS (K-PDS) - Union pour le Renouveau Centraliusan (U.R.C.A) - Convention Républicant pour le Progrès Sacral (C.R.P.S) - Béafinka Tr é Kwé (B.T.K) - Park Natassed pour un Centraliujue Nouveau (P.N.C.N) - Mourement pour la Démocratie. I Indépendence et le Progrès Social (M.D.I. PS) - Parti Paraditicain pour les Libertés et le Développement (P.P.L.D) - Congrès des Démocrates pour la Renaissance de Centralique (C.D.R.C.) - Parti Centralincain pour l'Unite et le Développement (P.C.U.D) - Mouvement pour l'Unite et le Développement (M.U.D) - Union Nationale Démocratique du Peuple Centraliticain (U.N.D.P.C.) - Renaissance l'Alique de Centralitique (R.D.C.) - Rassemblement Démocratique Centraliticain (RDC.).

21-06676 159/188

Annex 5.13: Request to lift the immunity of four members of Parliament / Demande de levée d'immunité parlementaire de quatre députés.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 9 April 2021. A similar request was sent to the Parliament by the Chamber of instruction of the Bangui Appeals Court.



Annex 5.14: Televised appearances of the Minister of Interior presenting the CPC as a group quasi-exclusively composed of foreign mercenaries / Interventions du ministre de l'intérieur présentant la CPC comme étant quasi-exclusivement composée de mercenaires étrangers.

Below a screenshot of a video uploaded on a social media account of the Government of the Central African Republic. The video showed the Minister of Interior on national television displaying an individual whom he presented as a CPC combatant from Chad.



Available at https://www.facebook.com/watch/?v=70237014378445, accessed on 6 May 2021.

In another TV appearance dated 20 January, also uploaded on the website of the Government of the Central African Republic, the Minister of Interior also presented the CPC as an armed group composed of foreign mercenaries.

https://www.facebook.com/watch/?v=784715128802028, accessed on 6 May 2021.

21-06676 161/188

Annex 5.15: Communiqué of the Government of Chad on the crisis in the Central African Republic (14 January 2021) / Communiqué du Gouvernement du Tchad sur la crise en République centrafricaine (14 janvier 2021).



COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Suite aux affrontements ayant opposé, le 13 janvier 2021, très tôt le matin, dans les faubourgs de Bangui, des groupes armés rebelles aux forces armées centrafricaines et leurs supplétifs, appuyées par la MINUSCA, les autorités centrafricaines ont diffusé à la télévision et sur leurs sites web officiels, des informations alléguant la présence de combattants tchadiens parmi les assaillants, laissant penser à l'implication de fait du Tchad dans les troubles sécuritaires en Centrafrique.

Le Gouvernement de la République du Tchad dénonce avec force ces fausses accusations, et réaffirme que, depuis le retrait en 2014 de son contingent de la Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA), le Tchad n'a interféré en aucune manière dans la crise centrafricaine, si ce n'est pour appuyer les initiatives de paix et de réconciliation aux côtés de la communauté internationale.

En outre, le Gouvernement condamne l'enrôlement des ressortissants tchadiens par toutes les parties au conflit, pour les armer et les utiliser comme combattants.

A cet égard, des sources dignes de foi indiquent que des ressortissants d'origine tchadienne ont été recrutés à Bangui pour combattre comme mercenaires au sein des milices.

Le Tchad ne peut admettre que des ressortissants d'origine tchadienne soient impunément recrutés et utilisés dans le conflit, et ensuite exposés devant la presse comme moyens de preuve dans le seul but de faire porter la responsabilité de leur utilisation à leur pays d'origine.

Le Gouvernement met en garde les Tchadiens vivant en RCA contre toutes activités illicites ou comportement répréhensible, susceptibles de mettre en danger leur vie et leurs biens, ainsi que les relations entre les deux pays.

Par ailleurs, le Gouvernement tient à rappeler sa position de principe sur la crise centrafricaine, maintes fois réaffirmée par le Maréchal IDRISS DEBY ITNO, Président de la République, Chef de l'État, qui, pas plus tard que le 26 décembre dernier, en sa qualité de Président en exercice de la CEN-SAD, a condamné, dans un communiqué, toutes les formes de violences et de déstabilisation, ainsi que les ingérences extérieures visant à remettre en cause le processus électoral, tout en réaffirmant son attachement au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RCA.

Fidèle à ce qui précède, le Tchad lance à nouveau un appel pressant aux Nations unies, à l'Union Africaine, à la Communauté des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), et à tous les partenaires internationaux de la RCA, pour rétablir le dialogue entre les parties prenantes centrafricaines en vue d'une sortie de crise pacifique et durable.

Fait à N'Djamena, le 14 janvier 2021

Le Ministre de la Communication Porte-Parole du Gouvernement

L'AMB, CHERIF MAHAMAT ZENE

Annex 5.16: Communiqué of the Government of the Central African Republic on relations with Chad (25 January 2021) / Communiqué du Gouvernement de la République centrafricaine sur les relations avec le Tchad (15 janvier 2021).

MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIA

DIRECTION DE CABINET

NATA / 21/MCM/DIRCAB



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

La République Centrafricaine et la République du Tchad entretiennent des relations séculaires de fraternité et de coopération, empreintes de respect mutuel, tant au niveau bilatéral que multilatéral. La cohabitation pacifique des deux pays est renforcée par leur appartenance commune aux organisations internationales, régionales, sous régionales et communautaires, au sein desquelles ils œuvrent inlassablement pour la sécurité, la paix et le respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Les deux pays sont aussi liés par un Accord de bon voisinage, révisé en 2012, à Najamena au Tchad qui permet, entre autres outils, de lutter contre la criminalité transfrontalière, la prolifération et la circulation des armes au niveau de la frontière commune,

Depuis son élection à la Magistrature Suprême de l'Etat, le Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République, Chef de l'Etat n'a cessé d'œuvrer de concert avec son Homologue et Frère, le Maréchal du Tchad, Son Excellence IDRISS DEBY ITNO, pour la consolidation des liens fraternels de coopération et de bon voisinage entre leurs deux peuples.

Les rencontres régulières entre les deux Chefs d'Etat tant à Ndjamena qu'au cours de différents foras internationaux ainsi que les visites de haut niveau couronnées par l'organisation de la Grande Commission Mixte centrafricano-tchadienne dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation du 6 février 2019 sont des exemples tangibles de la santé de cette fraternité.

Malheureusement, les désinformations relayées sur les réseaux sociaux, consécutivement aux attaques coordonnées de la rébellion dénommée « Coalition des Patriotes pour le Changement » (CPC) de l'ancien Président François BOZIZE, visant à interrompre le processus électoral et à renverser les

institutions de la République en vue d'instaurer un régime de Transition, ont laissé croire que Gouvernement centrafricain pointait un doigt accusateur contre le la République sœur du Tchad.

Il est évident que les manipulations relayées sur les réseaux sociaux visent à entamer les bonnes relations séculaires de fraternité et de coopération entre la République Centrafricaine et la République du Tchad et créer des frictions diplomatiques inutiles entre les deux pays.

Le Gouvernement centrafricain, fidèle à sa ligne diplomatique fixée par le Président de la République, Chef de l'Etat de non-ingérence et de coexistence pacifique, tient à préciser que la présence des mercenaires étrangers ou d'origine tchadienne dans les différentes rébellions créées par des Centrafricains malintentionnés pour tuer leurs propres concitoyens et détruire leur pays, ne saurait être comprise comme une implication du Tchad dans les différentes crises centrafricaines.

D'ailleurs dans son communiqué daté du 14 janvier courant, le Gouvernement Tchadien a condamné sans ambages l'enrôlement des ressortissants tchadiens par toutes les parties au conflit, pour les armer et les utiliser comme combattants.

Le Gouvernement, tout en respectant la liberté de la presse, appelle à la cessation des attaques contre la République du Tchad et lance un appel à l'apaisement dans ce contexte électoral.

Le Gouvernement rassure le Gouvernement et le peuple frère tchadiens de sa disponibilité à continuer à œuvrer pour le raffermissement des liens fraternels de fraternité et de coopération entre le peuple centrafricain et le peuple tchadien et à lutter contre les désinformations en vue de créer un climat propice au retour à la paix et à la sécurité entre nos deux pays.

Fait à Bangui, le 25 janvier 2021

Le Ministre de la Communication et des Média,

Porte-parole du Couvernement

Ange Maxime KAZAGU

Annex 5.17: Exchange of communiqués between the Government of Chad and the Embassy of the Russian Federation in the Central African Republic (between 3 and 6 April 2021) / Echanges de communiqués entre le Gouvernement du Tchad et l'ambassade de la Fédération de Russie en République centrafricaine (entre les 3 et 6 avril 2021).

Communiqué of the Government of Chad of 3 April 2021.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Tchadiens de l'Etrangèr est surpris des propos tenus par l'ambassadeur de Russie en RCA, lors de sa conférence de presse tenue à Bangui, le 29 mars 2021.

En effet, l'ambassadeur outrepasse ses prérogatives de diplomate accrédité auprès de la RCA et s'arroge le droit de gérer les relations entre le Tchad et la RCA.

Et pourtant, le Tchad entretient de bonnes relations avec la Russie, un pays de longue tradition diplomatique, relations empruntes de respect et de solidarité.

Le Ministère des Affaires Etrangères condamne les propos dénués de tout fondement de cet ambassadeur.

Fait à N'Djaména, le 03 avril 2021



Communiqué of the Embassy of the Russian Federation to the Central African Republic dated 6 April 2021.



AMBASSADE DE LA FEDERATION DE RUSSIE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

№ 323 /2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Ambassade de la Fédération de Russie en RCA est surprise du communiqué de presse, publié par le Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Tchadiens de l'Étranger le 3 avril 2021.

L'Ambassadeur de Russie en République Centrafricaine n'a jamais accusé le gouvernement tchadien de quelque ce soit. En revanche, l'Ambassade de Russie en RCA compte sur le soutien de la République du Tchad dans la stabilisation de la situation en RCA et considère ce pays comme un acteur clé dans le développement de la région.

Lors de la conférence de presse qui a eu lieu le 29 mars 2021 et à laquelle ni les représentants de l'Ambassade du Tchad, ni les journalistes tchadiens n'ont été présents, Monsieur l'Ambassadeur a appelé « tous les pays voisins de la RCA à sécuriser la frontière afin de mettre fin à la circulation illégale des armes et des hommes au nom de la paix et la stabilité ».

L'Ambassade de Russie prie les autorités tchadiennes de vérifier les informations pour ne pas défigurer la réalité. Nous applons l'attention sur le fait que c'est pas la première foi que les journalistes falcifient les paroles de l'Ambassadeur de Russie en RCA.

Il est regrettable que le Tchad, l'un des pays qui entretient de bonnes relations de longue date avec la Russie, condamne les propos que Monsieur l'Ambassadeur n'a jamais prononcés tout en croyant aveuglement en <u>fausses</u> nouvelles.

i, le 6 avril 2021

21-06676 167/188

This exchange of communiqués followed press articles reporting on a press conference held by the Ambassador of the Russian Federation to the Central African Republic on 29 January 2021. According to several articles, the Ambassador had questionned the willingness of the authorities of Chad to control their common border with the Central African Republic and to prevent armed groups operating in the Central African Republic from obtaining weapons and combatants from the territory of Chad.

Below a link to one of the press articles:

https://www.radiondekeluka.org/actualites/securite/36772-centrafrique-russie-vladimir-titorenko-frappe-a-nouveau-fort-et-fustige-le-chef-de-l-opposition.html

In the communiqué of 6 April 2021 (see above), the Embassy of the Russian Federation indicated that the Ambassador's comments had been misrepresented by journalists.

Annex 5.18: Communications of the Embassy of the Russian Federation on COD-2020 and the political dialogue / Communications de l'ambassade de Russie en République centrafricaine sur la COD-2020 et le dialogue politique.

Communiqué of the Embassy of the Russian Federation to the Central African Republic mentioning connections between COC-2020 and the CPC (28 April 2021).



Bangui, le 28 avril 2021

Au Secrétariat permanent de la plateforme COD-2020

J'ai été très surpris de prendre connaissance de la lettre du Secrétariat permanent de la plateforme COD-2020 (COD-2020/CP/SEP21) du 25 avril 2021 adressée à S.E.M. le Président Faustin Archange Touadéra. Une lettre fallacieuse et mensongère qui attaque ouvertement et de manière abusive l'Ambassadeur de la Fédération de Russie en République Centrafricain. L'objectif de telles déclarations infondées et distordues est clair. Ce n'est qu'une tentative de justifier la réticence et l'impuissance de certaines forces politiques de répondre aux appels du Chef de l'État à la concertation au Palais de la Renaissance.

A cet égard, je tiens à rappeler aux représentants de la plateforme COD-2020 que cette union artificielle n'est que l'aile politique de la rébellion contre le Président et le gouvernement légitime centrafricain qui a été parrainée par F.Bozizé, l'homme qui figure sur la liste des sanctions de l'ONU et qui doit être arrêté et jugé pour les crimes contre l'humanité par les autorités centrafricaines.

Je veux également souligner le rôle que la COD-2020 a joué dans la tentative de renverser le gouvernement légitime. Ayant perdu les élections présidentielles et législatives, au lieu de reconnaître sa défaite et d'entreprendre avec le Président tous les efforts nécessaires pour reconstruire l'unité nationale, la COD-2020 a appelé à annuler les résultats du scrutin reconnus par l'ensemble de la communauté

7

internationale et à instaurer ladite période transitoire qui a été planifiée pour ouvrir la voie vers le chaos politique. C'était par le moyen de violence que la COD-2020 cherchait à imposer à la nation son protégé. Je ne peux pas trouver une autre explication des machinations de la COD-2020 puisque à un moment crucial ses membres n'ont pas pris les armes pour défendre aux côtés de l'armée nationale la Patrie qui a été menacée par les rebelles et les mercenaires étrangers.

Le 13 janvier 2021, les leaders de la COD-2020 contemplaient, sans cacher leur joie, des tentatives des malfaiteurs d'assaillir la ville de Bangui et de massacrer la population civile comme c'était le cas en 2014. Je crois que désormais la COD-2020 n'a aucun droit moral de s'appeler des patriotes et des démocrates. Tout patriote, même si il ne partage pas les valeurs démocratiques du gouvernement légitime et celles de la majorité absolue de la population, doit défendre la Patrie contre ceux qui voulaient briser la paix qui reste toujours fragile en Centrafrique. Pourtant, c'étaient les FACA et la police centrafricaine avec l'appui des instructeurs russes et des militaires rwandais qui ont sauvé le pays d'une tentative d'imposer le règne néocolonial d'un régime fantoche.

Je réitère que je suis fier d'être l'Ambassadeur de Russie, d'un pays qui a aidé les autorités légitimes et le peuple centrafricain à sauvegarder la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la République Centrafricaine. J'étais très heureux d'apprendre que l'un de vos meneurs m'avait qualifié d'être plus Centrafricain que les Centrafricains qui avaient essayé de s'enfuir à l'étranger.

Maintenant, quand les FACA et leurs alliés ont vaincu les rebelles, vous essayez de relever la tête et de dicter vos conditions de la concertation nationale. Je crois que c'est absurde quand les vaincus imposent leurs conditions aux vainqueurs. Pour comprendre que vous êtes les personnages ratés, il suffit de jeter un coup d'œil sur les résultats du scrutin, beaucoup d'entre vous ont reçu moins de 1% des votes.

3

Le peuple centrafricain a choisi le Président F.A.Touadéra et sa vision de l'avenir de la République Centrafricaine. Mais vous ne pouvez pas vous calmer et continuez d'empoisonner l'atmosphère de paix et d'harmonie dans le pays à laquelle le Chef de l'État veut parvenir.

En ce qui concerne les accusations que la Russie intervient dans les affaires intérieures de la RCA et cherche à imposer sa volonté au gouvernement centrafricain, je vous rappelle que c'est grâce au soutien total de mon pays dans la lutte contre le colonialisme et le racisme que les pays africains, dont la Centrafrique, ont accédé à l'independence. C'est la politique qu'aujourd'hui la Russie poursuivre sur le continent africain en défendant les gouvernements légitimes contre le complotisme de ceux qui recourent à des forces extérieures pour assurer ses intérêts égoïstes.

Un proverbe dit que les chiens aboient, la caravane passe. Quoi que les ennemies de la RCA n'aboient, le peuple centrafricain parviendra à la paix et la prospérité.

Vive l'amitié entre la Russie et la République Centrafricaine!

Vive la coopération gagnant gagnant entre les deux peuples frères au nom de la prospérité de tous les peuples africains!



Vladimir TITORENKO

The Ambassador of the Russian Federation to the Central African Republic questioned the usefulness of a new political dialogue in the Central African Republic in an interview uploaded on a social network account of the Government on 6 April 2021.

Available at https://www.facebook.com/watch/?v=3839064312796585, accessed on 4 May 2021.

21-06676 **171/188**

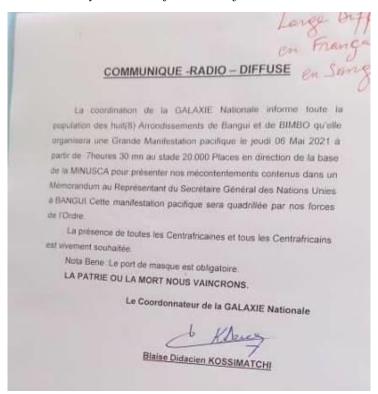
Annex 5.19: Support provided by MCU associates to anti-MINUSCA demonstrations in Bangui / Soutien apporté par des individus associés au MCU aux manifestations contre la MINUSCA.

Among MCU members who supported anti-MINUSCA demonstrations, Didacien Kossimatchi was the most vocal. Presenting himself as the national coordinator of several platforms ("Talitha Koum" or Galaxie Nationale), Didacien Kossimatchi was among the main organizers of an anti-MINUSCA protest which took place on 12 May.

Didacien Kossimatchi is a well-known member of MCU.⁹ Since November 2016, he has been spokesperson of President Touadera's support committee; ¹⁰ he was also a member of the MCU's campaign directorate for the presidential election of 2020 (see document below). He works with the Ministry of Education.

In 2018, he was sanctioned by the High Council for Communication in 2018 for incitement to violence and hatred (see S/2018/729, annex 5.6). He is also a former member of anti-balaka movements (see S/2015/936, para. 33 and annex 9.17).

Below a communiqué signed by Didacien Kossimatchi calling for a demonstration against MINUSCA (document obtained by the Panel from a confidential source on 2 May 2021).



⁹ See for instance, « Centrafrique : le mouvement Talitha Khoum de Didacien Kossimatchi met en garde les initiateurs de la ville morte », RJDH, 3 août 2020 ; available at https://www.rjdhrca.org/centrafrique-le-mouvement-talitha-khoum-de-didacien-kossimatchi-met-en-garde-les-initiateurs-de-la-ville-morte/, accessed on 5 May 2021.

172/188 21-06676

`

¹⁰ Confidential report, May 2021. See also, https://ndjonisango.com/2018/03/04/centrafrique-incitation-a-haine-didacien-kossimatchi-interdit-de-sexprimer-medias-publics/, accessed on 5 May 2021.

Below excerpts from the decision establishing the MCU's campaign directorate for the presidential election of 27 December 2020 (19 October 2020).



Chargés de la Mobilisation: Virginie MBAIKOUA Didatien KOSSIMATCHI Arsène NGREPAYO Prisca RENAZOU Abdel Aziz AROUFAI Madame Rosalie DOUACLE Geoffroy TAGBA Jennifer SARAEVA Hisseine WAZIRI

Below a transcript from an interview which Didacien Kossimatchi gave to a radio station on 14 April 2021.

Invité de la rédaction de la radio Fréquence RJDH 14/04/2021 : Didacien Kossimatchi, coordonnateur national de Talitha Coum une organisation proche du pouvoir

RJDH: Monsieur Didacien Kossimatchi

Didacicen Kossimatchi: Bonjour monsieur le journaliste.

RJDH: Vous faites partie avec votre organisation Talitha coum des gens qui sont sortis pour fustiger les propos du Représentant Spécial du Secrétaire General des Nations Unies en RCA notamment sur les ondes de RFI le 09 de ce mois. Qu'est ce que vous reprochez concrètement au Représentant Spécial du Secrétaire General des Nations Unies en RCA?

Didacien Kossimatchi: Mankeur Ndiaye a manqué du respect au peuple centrafricain parce qu'il a adjoint le gouvernement avec un ton sévère: il faut..., il faut..., c'est comme si nous sommes des petits enfants. Monsieur Mankeur Ndiaye voulait nous infantiliser or en Centrafrique nous ne somme pas des enfants, nous sommes des responsables, nous sommes des intellectuels, et je pense que nous pensons que c'est un panafricaniste mais ce qu'il a dit ça fait énerver tout le monde. Parce qu'il veut qu'on puisse encore dialoguer avec un criminel de renom qui est autre qu'Ali Darassa, qui a fait volte fasse tantôt il est avec la CPC de Bozize. Maintenant il revient encore sur ses pieds pour être encore dans l'accord de Khartoum. Ça c'est nous prendre comme des enfants, et ça c'est de la mesquinerie, ça ne marchera pas et les propos de Mankeur Ndiaye ça ne restera pas comme ça, nous allons monter des actions de grande envergure contre la MINUSCA.

RJDH: Parlons des actions.

Didacien Kossimatchi: Les actions, je pense, qu'on a mis en place des différentes commissions d'arrondissement et aussi des quartiers, aussi en province comme nous avons nos antennes là-bas au niveau des différentes préfectures et sous-préfectures. Je pense que nos leaders commencent à sensibiliser nos bases respectives. Puisque vous savez avec un travail remarquable que les FACA avec l'appui des instructeurs russes et rwandais ont fait, je pense qu'on a récupéré 80% du territoire centrafricain. Donc nous préparons ces actions pacifiques, je dis bien pacifiques, pour dire non d'abord, non à Mankeur Ndiaye, parce qu'il a manqué du respect au peuple centrafricain. En disant de dialoguer avec Ali Darassa, de dialoguer avec le prétendu général qui remplace le feu Sidiki et aussi dialoguer aux leaders de COD-2020 qui sont impliqués. La justice centrafricaine a saisi l'Assemblée Nationale pour la levée de leur immunité, c'est du manque de respect à nos morts donc nous n'allons pas rester les bras croisés, il aura des actions des grandes envergures d'ici peu de temps. Et le moment venu c'est tous les peuples centrafricains des quatre points cardinaux du nord, sud, est et ouest qui vont se lever pour dire non à la MINUSCA, non aux experts des Nations Unies avec leurs

rapports mensongers et non aussi à Mankeur Ndiaye qui a manqué du respect au peuple centrafricain.

RJDH: Non à la MINUSCA, la MINUSCA c'est quand même une mission multidimensionnelle. Si vous parlez de la MINUSCA, il y'a quand même la force, les civils vous ne croyez pas que c'est un tout, un tas de mélange.

Didacien Kossimatchi : Il n'y a pas de choix, quand le peuple se soulève c'est Dieu qui se soulève.

Annex 5.20: Memorandum submitted to MINUSCA on 12 May 2021 / Mémorandum soumis à la MINUSCA le 12 mai 2021.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 12 May 2021.

MEMORANDUM DE LA GALAXIE NATIONALE RELATIF AUX MECONTENTEMENTS DE LA POPULATION CENTRAFRICAINE CONTRE LA MINUSCA ET SON REPRESENTANT AINSI QUE LA STATION RADIO FRANCE INTERNATIONALE (RFI)

La population Centrafricaine, du Nord au Sud de l'Est à l'Ouest réunie sous la bannière de la plate-forme de la GALAXIE NATIONALE qui est la Voix des sans Voix décide ce jour du Mercredi 12 Mai 2021 :

- Considérant la grave crise politico sécuritaire que traverse la République Centrafricaine,
- Considérant que cette crise est née de la volonté manifeste de certains de nos compatriotes en l'occurrence François BOZIZE YANGOUVONDA avec son organisation criminelle de la CPC, et des mercenaires soutenus par des puissances étrangères et des pays de la sous-région bien connus qui veulent saper les efforts de redressement national entrepris avec courage et détermination par le Président Faustin Archange TOUADERA,
- Considérant l'implication de certains hommes politiques centrafricains dans l'alimentation de la crise sécuritaire en l'occurrence la CODE 20 avec ses ténors comme les MECKASSOUA, NGUENDET, TIANGAYE, DOLOGUELE, KAMOUN, ZINGAS et autres qui forment la tête pensante et la branche politique de la CPC, ces mêmes qui instrumentalisent la crise sécuritaire à des fins politiciennes de prise de pouvoir par des moyens non démocratiques y compris par les armes,
- Considérant le battage médiatique grotesque, truffé de mensonges, orchestré par la Radio France Internationale dans le but visible de ternir l'image de la République Centrafricaine et ses alliés dans la lutte ardue contre les forces du mal en Centrafrique auprès de l'opinion nationale et internationale,

MEMORANDUM DE LA GALAXIE NATIONALE A LA MINUSCA ET A LA FRANCE

7

- Considérant la ferme volonté des Centrafricains de tourner le dos à la vieille recette de prise de pouvoir par la force, volonté clairement manifestée lors des dernières élections présidentielles qui ont porté le Président Faustin Archange TOUADERA à la magistrature suprême de l'Etat dès le premier tour avec un score sans appel de 53,16%,
- Considérant l'injonction directe de la MINUSCA et son Représentant MANKEUR NDIAYE au gouvernement pour dialoguer avec les groupes armés contre le vœu du peuple centrafricain souverain,
- Considérant le soutien de la MINUSCA en Armes, munitions de guerre et autres ravitaillements aux groupes Armés,
- Considérant la pression de certaines puissances coloniales sur les autorités afin de dialoguer aux rebelles,
- Vu la nécessité de sauvegarder les institutions de la République et de renforcer l'unité nationale autour du Leadership éclairé du Président Faustin Archange TOUADERA,
- Vu que cette crise artificiellement entretenue est sous-tendue par la seule recherche d'intérêts égoïstes et mesquins notamment le trafic des richesses du sous sol de la RCA par la France, la MINUSCA et les groupes armés,
- Vu l'urgence de rompre avec l'impunité qui de manière structurelle a inculqué à une certaine classe politique en particulier celle de l'opposition et des groupes armés une culture d'incivisme, un sentiment de se voir tout permis et d'être au-dessus de la loi.
- 1. Réitérons notre appel pour que les auteurs, coauteurs et complices des crimes commis par la CPC et ses alliés soient

poursulvis, traduits devant les tribunaux et au besoin neutralisés et mis hors d'état de nuire pour payer le prix des crimes dont ils sont responsables contre le peuple centrafricain.

- 2. Disons NON au dialogue avec des criminels qui ont le sang innocent des centrafricains sur leur main et marquons notre détermination à nous opposer par tous les moyens à un tel dialogue.
- 3. Appelons les populations à rester mobilisées et à accroitre de vigilance pour parer à toute tentative de déstabilisation des institutions républicaines d'où qu'elle provienne et à protéger notre jeune démocratie contre les vampires sanguinaires et les ennemis de la démocratie qui veulent semer le chaos en Centrafrique.
- 4. Exigeons le départ sans condition de Monsieur MANKEUR NDIAYE et des forces de la MINUSCA du territoire centrafricain pour haute trahison de la charte des Nations Unies, immixtion dans les affaires internes centrafricaines et pour leur collaboration directe avec les groupes armés.
- 5. Demandons instamment au Conseil de Sécurité des Nations Unies de lever l'embargo sur les armes pour permettre à l'Etat Centrafricain de mener à bien le combat pour la libération nationale.
- 6. Exigeons du Gouvernement de prendre en compte la teneur du présent mémorandum afin de déclarer persona non grata et de faire partir sans délai Monsieur MANKEUR NDIAYE et les forces de la MINUSCA du territoire National.
- 7. Exigeons la suspension de la station néocoloniale RFI sur toute l'étendue du territoire nationale de la RCA.

- Exigeons la révision de tous les accords coloniaux passés avec la FRANCE ainsi que le départ des forces françaises basées à l'aéroport Bangui M'POKO et BOUAR.
- 9. Nous réservons le droit de mener des actions de grandes envergures (soulèvement populaire sur toute l'étendue du territoire, sabotages, Barricades et autres sévices corporels) contre la MINUSCA et la FRANCE pour faire entendre la voix de la Centrafrique profonde.

Fait à Bangui, le 12 Mai 2021

La Coordination de la Plateforme Galaxie Nationale

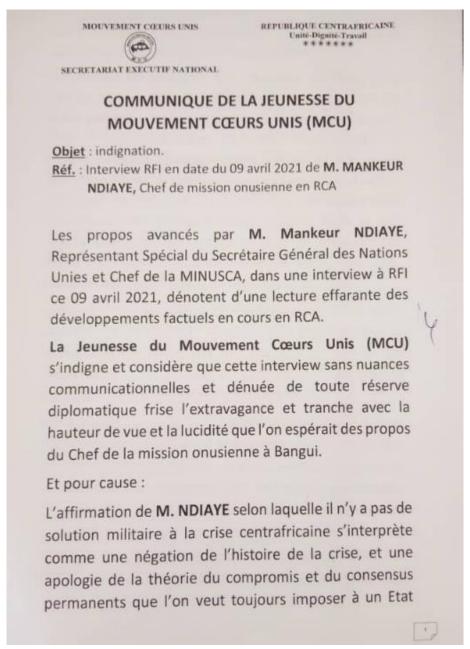
Ampliations:

- Présidence de la République
- Assemblée Nationale
- Primature
- INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE
- AMBASSADES
- Union Européenne
- Union Africaine
- CEEAC
- CEMAC
- MINUSCA
- CHRONO

Annex 5.21: Statement of MCU youth movement criticizing MINUSCA and its leadership (9 April 2021) / Déclaration du mouvement de la jeunesse du MCU critiquant la MINUSCA et son leadership (9 avril 2021).

Below an example of a statement issued by MCU associates criticizing MINUSCA, which was largely circulated on social media.

Document obtained from a confidential source on 10 April 2021.



aux prises avec des groupes armés qui violent pillent et sèment la désolation parmi la population.

Il convient de souligner que l'autorité de l'Etat et la Justice ne sauraient faire l'objet d'un marchandage ou servir permanemment de variables d'ajustement pour la paix. Il faut noter qu'en trois mois d'opérations, les Forces Armées Centrafricaines (FACA) et les forces spéciales russes et rwandaises ont obtenu des résultats éloquents en matière de paix, réduisant drastiquement l'arrogance des groupes armés coalisés dans la soidisant Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC). Ce résultat contraste bien évidemment avec ceux obtenus par la MINUSCA en sept ans d'exercice.

Dans ce contexte précis, où débâcle s'entremêle avec apathie, ce serait de la diversion que d'encourager le dialogue à tout prix, des mirages que de donner de l'espérance à un peuple en procédant à un nouvel accroissement des effectifs de la MINUSCA.

Il est plutôt question de la levée immédiate et totale d'un embargo abject dont le seul effet est de servir des intérêts conspirationniste, expansionniste, et asservir les FACA. Il y a également lieu de relever un constat d'échec et de laxisme imputables à la chaine de suivi et d'incitation des garants et facilitateurs de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR), qui n'ont pas été en mesure d'actionner les mesures

répressives élémentaires prévues par les articles 34 et 35 dudit Accord.

La Jeunesse du MCU se demande : Est-il alors raisonnable d'envisager faire participer l'UPC et d'autres groupes terroristes à la table du dialogue républicain annoncé par le Président Faustin Archange TOUADERA, au motif fallacieux que ces terroristes se seraient retirés de la CPC, ou bien qu'ils n'auraient pas commis de crimes et qu'ils n'auraient pas attaqué des populations civiles ?

Par ailleurs, les offices de M. NDIAYE visant à obtenir du Président de la République, Chef de l'Etat, la possibilité pour des citoyens - fussent-ils leaders politiques - de voyager librement, doivent être respectueuses du caractère hautement judiciaire de l'affaire les concernant et du contexte d'Etat d'urgence en vigueur ; un Etat d'exception qui confère à l'autorité administrative des pouvoirs exceptionnels de police et de restrictions de libertés publiques ou individuelles.

La Jeunesse du MCU se demande : Est-il alors raisonnable d'évoquer un risque de crise supplémentaire - de nature politique selon M. NDIAYE - lorsqu'il est question de faits relevant de la justice, de l'ordre public et de la promotion de l'Etat de droit, et mettant en cause des acteurs politiques soupçonnés d'intelligence avec la CPC qui est une organisation terroriste?

Au demeurant, les allégations du groupe de travail des Nations Unies rapportant de prétendues exécutions sommaires et des actes de torture par les forces spéciales russes ne sont que des campagnes de dénigrement et de manipulation de l'opinion publique nationale et internationale à des fins de récupération complotiste.

De telles entreprises ne sont pas de nature à honorer les auteurs/commanditaires, le Système de Nations Unies et la Justice internationale dont on ne cesse d'abuser. Ces campagnes malveillantes que l'ONU s'emploierait à documenter relèvent d'une nouvelle stratégie qui se fonde sur le constat d'échec d'une menée subversive, et du rejet franc et massif de l'initiative d'une parodie de dialogue que l'on a voulu imposer aux centrafricains.

La jeunesse centrafricaine n'est pas dupe demande très respectueusement à M. Mankeur NDIAYE, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et Chef de la MINUSCA, de se ressaisir et se ranger du côté du droit international et des valeurs universelles.

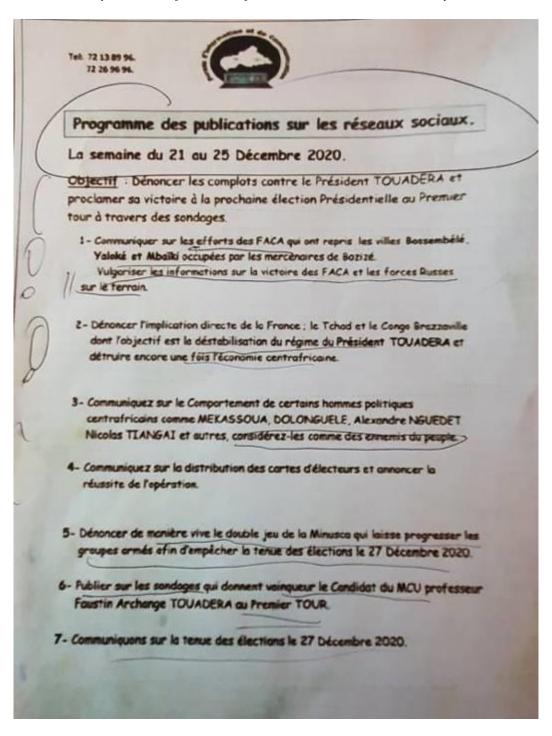
Fait à Bangui, le 09 avril 2021

Le Secrétaire Nationale à la Jeunesse

Arsène Daniel NGREPAYO

Annex 5.22: Programme of the Bureau d'information de communication for the week of 21-25 December 2020 / Programme du Bureau d'information et de communication pour la semaine du 21-25 décembre 2020.

Document obtained by the Panel from a confidential source on 12 February 2021.



Annex 6.1: Actors involved in fraudulent activities in the mining sector / Acteurs impliqués dans des activités minières frauduleuses.

Cooperatives and private companies

According to Panel's investigations, private companies and cooperatives were involved in fraudulent activities in the mining sector of CAR. This has deprived the country of resources generated by gold production and created conditions for the enrichment of criminal networks including those who contributed directly or indirectly to the destabilization of CAR.

Several sources including workers at mining companies, senior and mid-level officials from the Ministry of Mines based in Bangui and in field offices, told the Panel that across the country, gold production was under-reported by companies. Official export statistics for 2020 which indicated a total export of 401 kilograms of gold suggest that entities investigated by the Panel were involved in under reporting.

According to statistics, mining companies Thien Pao and HW-Lepo did not export gold in 2020. From the Panel's information, although the companies were officially only conducting exploration and research, 11 they also produced gold which should have been declared. As confirmed by sources including mining officials and individuals working for the two companies, both companies have hidden their production from the authorities. In a meeting with the Panel, a representative of Thien Pao maintained that his company was not involved in production activities. By the time of writing, the Panel had not received a response to its request for clarification sent to HW-Lepo.

IMC mining company declared an export of 19 kilograms for 2020. Two sources who worked for IMC in Yaloke¹² (Ombella M'Poko Prefecture) told the Panel that the monthly production was rather around 20 kilograms on these sites. IMC did not provide a response to the Panel's request for clarification.

The CAR Government has a system to monitor the activities and production through the assignment of geologists trained by the Ministry of Mines to companies. These geologists are paid by the companies and their salaries are twice as high as what they could earn if their salary came from the Government.¹³ The geologists report quarterly to the Ministry on the activities of the companies including on production and environmental issues.

The Panel confirmed the inefficiency of the system to stop the fraudulent activities by companies. Mining officials and employees of several companies told the Panel that geologists were not associated to the last phase of production. It was a technique used by companies to keep the exact production quantity secret. Geologists employed by the Ministry of Mines and who recently worked with mining companies told the Panel that, each time they have reminded companies that they had the right to monitor all the production

21-06676 **185/188**

¹¹ Thien Pao for example has officially been conducting exploration activities around Abba since 2017.

¹² According to a geologist currently employed by the Ministry of mines and assigned to the company, in Yaloké, IMC has two research permits and five exploitation permits through a cooperative (COMIBO) and another company (Huang Jin Wan Liang).

¹³ At the beginning of his career, a geologist employed by the Government earns 100,000 CFA francs (\$184), whereas at the companies, his salary is equal to 250,000 CFA francs (\$459).

phases, they were threatened with losing their jobs. The three mining officials added that detailed reports on the practice have been shared with relevant authorities.

Huang Xiang Xing, aka "Rachine", aka "Achille", a well-known smuggler

During an official visit to Cameroon, authorities informed the Panel that, on 28 January 2021, Cameroon customs seized 6.9 kilograms of gold in Garoua Boulaï, a town at the border between Cameroon and CAR and arrested a transporter. The person who hand-carried the gold introduced himself as a Chinese national named "Rachine", born on 12 December 1984. A senior official from Cameroonian Customs told the Panel that, after the seizure, the individual showed a CAR mining permit and mentioned that he was coming from Yaloké. He added that the gold he carried belonged to Yaloké-based Chinese nationals. The Panel was not able to see the permit and therefore could not confirm its authenticity. The Panel obtained a telephone number provided by "Rachine" during his arrest, but could not contact him. The number was actually registered under the name of an individual who told the Panel that he did not have any contact with "Rachine".

The Panel confirmed that "Rachine" is a well-known smuggler in CAR, where he is known as "Achille". Several sources told the Panel that he regularly travelled from CAR to Cameroon with gold and diamonds, crossing at the Garoua Boulaï borderpoint. A Bouarbased mining official told the Panel that, on 27 January 2021, the day before his arrest in Garoua Boulaï, "Rachine" was in Bouar but did not declare to mining authorities that he carried any gold. Instead, he informed mining authorities that he was going to Cameroon for security reasons.

The Panel confirmed that the real name of the afore-mentioned individual was Huang Xiang Xing, and that he previously led mining activities for Thien Pao in Bossangoa (Ouham Prefecture). Huang Xiang Xing was involved in a partnership with SABICA Group and Coopérative Minière Mère et Fils, providing financial and technical support on mining in CAR. Huang Xiang Xing also signed a partnership agreement with Coopérative Minière de Yaloké (COMINYA) led by Oueifio Feibonazoui Mberendeh (see para. 57 of the body of the report). The latter who is also the manager of SABICA Group, told the Panel that the gold seized in Garoua Boulaï was produced in the framework of this partnership. ¹⁴

On 7 April 2021, the CAR Government cancelled the mining permit of COMINYA (see document below), accusing the cooperative of illicit trafficking. It is the Panel's intention to further investigate this issue and follow the whereabouts of gold which, by the time of writing, was still in the hands of the authorities of Cameroon.

¹⁴ The Panel confirmed that COMINYA had a mining permit for Yaloké.

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DES MINES ET DE LA GEOLOGIEC

MINIERE ET DU CADASTRE MINIER DIRECTION DE LA RECHERCHE

SERVICE DE LA DOCUMENTATION ET DU CADASTRE MINIER

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE Unité – Dignité – Travail

ARRETE N° / /21/MMG/DIRCAB/DGMG/DRMCM/SDCM

RAPPORTANT LES DISPOSITIONS DE L'ARRETE N°074/20/MMG/DIRCAB/DGMG/DRMCM/SDCM DU 01 JUILLET 2020 PORTANT ATTRIBUTION D'UN (01) PERMIS D'EXPLOITATION ARTISANALE SEMI-MECANISEE A LA COOPERATIVE MINIÈRE DE YALOKE (COMINYA)

LE MINISTRE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

le Procès Verbal N°006/4.DIR-USAF-BG du 26 Mars 2021, établi par la Direction de l'Unité Spéciale Anti-Fraude.

SUR RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES MINES ET DE LA **GEOLOGIE**

ARRETE

Article 1er : Sont et demeurent rapportées les dispositions de l'Arrêté N°074/20/MMG/DIRCAB/DGMG/DRMCM/SDCM du 01 Juillet 2020, portant attribution d'un (01) Permis d'Exploitation Artisanale Semi-Mécanisée à la Coopérative Minière de Yaloké.

Motifs:

- Non-respect des directives administratives ;
- Non déclaration de produits miniers à l'Administration;
- Trafics illicites de produits miniers.

Article 2: Il est fait retour d'office du secteur au domaine public.

Article 3 : Le Directeur Général des Mines et de la Géologie et le Commandant de la Compagnie de l'Unité Spéciale Anti-Fraude sont chargés chacun en ce qui le concerne de la stricte application des dispositions du présent Arrêté.

Le présent Arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures Article 4: contraires et qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 0

eopold MBOLI FATRAN

Ministre des Mines et de la Géologie

Ampliations PRCE....ATCR

Annex 6.2: Update on Diamonds / Développements récents sur l'activité diamantifère.

In 2020, CAR officially exported 52,727.51 carats of rough diamonds. These export figures were far below the expectations of the Government, which had hoped to export up to 100,000 carats. For the January-April 2021 period, the export quantities were approximately 12,000 carats. As previously mentioned (see S/2019/930, para. 153; S/2020/662, annex 7.1), the Panel is of the view that this amount is below CAR's potential and the reality of what is currently produced in the country.

Several diamond actors including officials from the Ministry of Mines, collectors and buying houses told the Panel that the activity suffered from the consequences of the COVID-19 pandemic. Due to restrictions on international travel, funders were reluctant to invest in the sector. As a consequence, for these sources, miners favoured gold mining, where the production and therefore the possibility to earn more is quicker than for diamonds. The crisis experienced by the country with the emergence of the CPC also impeded the development of the diamond sector. For example, managers of the Compagnie Minière de l'Oubangui (CCO), the buying house that made up 85% of exports of the official diamond production in CAR in 2020, told the Panel that the crisis stopped their plan to open new offices in the provinces.

The Panel observed in many areas of Mambere-Kadeï Prefecture, such as Berberati and Carnot, that diamond activity was limited. In Berberati for example, while two buying houses were operating in November 2020, only one was still active in January 2021. When the Panel visited those areas in April 2021, operators were more optimistic. For instance, three collectors told the Panel in Berberati that they had received strong promises from financial partners and were expecting funds soon.

The Panel confirmed that production activities continued in zones considered as non-compliant under the Kimberley Process, often controlled by armed groups or criminal networks and where the State has limited to no presence. For example, the Panel received convincing information concerning Bria and Nzacko (Haute Kotto and Mbomou Prefectures), located in eastern CAR where the production is known to be high and of a better quality than in the West.

While part of the production from these areas was smuggled through neighbouring countries, the rest was traded in the official chain and exported with Kimberley Process certificates. In Carnot, for example, three witnesses explained to the Panel that, in order to reach the imum required by the mining code, collectors with connections in Bria recorded in their books that diamonds from this non-compliant zone were produced in mining sites around Carnot.

The Panel confirmed that the CAR mining authorities were aware of this pratice of laundering diamonds from non-compliant production areas.

On 5 April, the Sanctions Committee established pursuant to resolution 2127 2013) approved the removal of the company BADICA from its sanctions list. ¹⁵ The Panel intends t monitor BADICA's activities and ensure that they remain compliant with the sanctions regime.

¹⁵ https://www.un.org/press/en/2021/sc14485.doc.htm.